



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 102 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 14 mai 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 mai 2003

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1405)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter *Ô Canada*, qui sera entonné par le député d'Algoma—Manitoulin.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DES SOINS INFIRMIERS

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, cette année, nous célébrons la Semaine nationale des soins infirmiers du 12 au 18 mai, sous le thème «Au cœur des soins de santé: les soins infirmiers».

Les infirmiers et infirmières sont quotidiennement aux prises avec des difficultés, tant de nature émotionnelle que physique. Leur travail constitue un véritable défi à relever jour après jour. C'est particulièrement vrai cette année à cause de la flambée du SRAS. La contribution des infirmiers et infirmières est toujours d'une valeur inestimable, mais elle s'est avérée vraiment précieuse, dans toutes les régions canadiennes et plus spécialement à Toronto, lors de cette épidémie de SRAS.

Les infirmiers et infirmières du Canada ont vraiment réagi en champions, restant en état d'alerte pour appuyer et guider les Canadiens, dans un effort collectif pour préserver et améliorer la santé.

Au Canada, les infirmiers et infirmières tentent d'améliorer les programmes de soins à domicile, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Par conséquent, ils se réjouissent du fait que le récent budget fédéral promette des fonds particuliers pour les soins à domicile. Maintenant, nous devons garantir l'utilisation la plus efficace possible de ce financement. Nous devons également veiller à ce que les soins à domicile soient accessibles à tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence au pays.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom des électeurs de la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex, le personnel infirmier du Canada de sa contribution extraordinaire.

LA RCR

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, chaque année 23 000 Canadiens meurent des suites d'une crise cardiaque et plus de la moitié d'entre eux meurent avant d'arriver à l'hôpital. Des vies pourraient être sauvées si davantage de Canadiens recevaient la formation nécessaire pour administrer la réanimation cardio-respiratoire, ou RCR.

Cette année, 600 élèves de 10^e année du district scolaire de Wolf Creek, dans ma circonscription de Wetaskiwin, apprennent à reconnaître les premiers signes d'une crise cardiaque ou d'un accident vasculaire cérébral et à administrer la RCR. Pas plus tard que la semaine dernière en Colombie-Britannique, une adolescente de 13 ans a été sauvée de la noyade par ses amis à qui l'on avait enseigné les techniques de la RCR. De même qu'une police d'assurance, nous espérons ne jamais en avoir besoin, mais l'apprentissage des techniques de la RCR est un atout précieux en cas d'urgence.

À l'échelon local, la Fondation STARS a fait don de 80 mannequins, l'Ambulance Saint-Jean a formé des instructeurs de RCR parmi les enseignants du secondaire et le *Ponoka New* a fait don des coûts d'impression du guide à l'usage des étudiants.

Grâce à la Fondation ACT et à la générosité du secteur privé, cette technique importante fait maintenant partie du programme d'enseignement en Alberta. Tout le monde y gagne. Je tiens à féliciter tous les participants.

Sur une note plus personnelle, j'aimerais annoncer la naissance ce matin, à 4 h 30, heure avancée des Rocheuses, de mon premier petit-fils. Je félicite ma fille, Dalene, et son mari, Andy. Ils nous ont rendus très fiers.

* * *

LE VIRUS DU NIL OCCIDENTAL

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, vendredi la Chambre fera relâche pendant une semaine, et aux quatre coins du pays les Canadiens souligneront l'arrivée de l'été en célébrant le long week-end de la fête de Victoria.

Pour la population de Halton dans la circonscription que je représente, l'arrivée de l'été marque également le début de la saison des moustiques, l'ennemi public numéro un. À l'instar de beaucoup d'autres dans ma circonscription, je ferai ma part en vue de réduire les risques de propagation du virus du Nil occidental, en drainant les eaux stagnantes et en m'assurant de l'étanchéité des moustiquaires des portes et des fenêtres de la maison.

L'été dernier, il y a eu 59 cas d'infection confirmés chez les humains à Halton. Éviter les morsures de moustiques est la meilleure façon de prévenir l'infection. Vêtements protecteurs, insectifuges et drainage des eaux stagnantes font désormais partie de l'été canadien au même titre que le barbecue et le chalet.

*Article 31 du Règlement***LES FEMMES ENTREPRENEURES**

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de présidente du groupe de travail du premier ministre sur les femmes entrepreneures, je suis ravie d'annoncer que le maire Mel Lastman a déclaré que le 16 mai serait la Journée des femmes entrepreneures à Toronto.

Pour célébrer cette journée, Women Entrepreneurs of Canada agira fièrement, avec la National Association of Women Business Owners des États-Unis, comme hôte conjoint d'un congrès international à Toronto. En 2001, les membres de l'organisation internationale Les Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales ont entrepris d'exercer des pressions auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin qu'une journée soit officiellement désignée celle des femmes entrepreneures, soit le troisième vendredi du mois de mai.

Au Canada, les femmes créent deux fois plus d'entreprises que les hommes; l'année dernière, nous avons contribué pour plus de 18 milliards de dollars à l'économie canadienne, et notre groupe de travail recommandera des moyens d'accroître cette contribution.

Nous sommes d'avis que l'appui des femmes entrepreneures est une bonne politique qui favorise un vigoureux développement économique. Je vous invite à célébrer avec moi la Journée des femmes entrepreneures.

* * *

LE SYNDROME RESPIRATOIRE AIGU SÉVÈRE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, maintenant que Toronto et Vancouver sont venus à bout de la récente épidémie du SRAS, je voudrais souligner les contributions d'un grand nombre de personnes de ma circonscription de Scarborough—Rouge River et de la région.

Ayons d'abord une pensée pour les victimes du virus et leurs familles. Pensons aussi aux centaines de travailleurs de la santé qui ont servi nos collectivités et dont certains ont été infectés et dans certains cas, en sont morts. Ces médecins, infirmiers et infirmières, et autres travailleurs de la santé auraient pu se soustraire à la tâche, mais ils ne l'ont pas fait et ils continuent de travailler pour nous encore aujourd'hui, conscients des risques et témoins de la chute de leurs collègues atteints par le virus.

Il y a aussi les nombreux membres de la collectivité qui ont subi des pertes. En tant que communauté à Toronto et dans la région de York, nous avons remporté la bataille. Nous allons nous en remettre. Nous avons tiré de précieuses leçons qui pourront servir à d'autres, et nos gens vont rebâtir l'économie et investir de nouveau. Le gouvernement du Canada a réservé 100 millions de dollars à cette fin et il collaborera avec d'autres gouvernements pour garantir une victoire claire et définitive pour tous.

* * *

● (1410)

LA MARCHÉ POUR LA VIE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme chaque année depuis six ans, la Marche pour la vie se déroule aujourd'hui sur la Colline du Parlement. Plus tôt cet après-midi, des milliers de Canadiens de tous les coins du pays se sont réunis à l'extérieur des édifices du Parlement pour affirmer leur engagement envers la valeur de la vie, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle.

Hier, certains députés de tous les partis ont tenu un point de presse en parallèle avec cet événement. Les femmes qui ont partagé le podium avec nous ont fait état des effets néfastes de l'avortement sur leur santé et leur bien-être.

Ces femmes veulent qu'on impose, pour les avortements, les mêmes normes de consentement éclairé que celles qui s'appliquent dans d'autres domaines de la santé. Il faut que de solides politiques sur la santé génésique viennent répondre à ces préoccupations. La politique gouvernementale doit se fonder sur les résultats de recherche les plus récents. Ce serait conforme à un engagement envers l'excellence en matière de santé des femmes.

Je remercie tous ceux qui participent ici à la Marche pour la vie; ils maintiennent notre vigilance à l'égard de ces questions alors que nous légiférons en cette enceinte.

* * *

LES CANADIENS D'ORIGINE ARABE

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens pour souligner la présence des représentants de la communauté arabo-canadienne qui sont ici cette semaine pour rencontrer les députés à l'occasion de leur première journée officielle de lobbying sur la Colline.

Environ 500 000 Arabes sont maintenant de fiers Canadiens qui ont largement contribué à notre économie et à notre culture. Leur communauté fait partie du tissu social du pays depuis plus de cent ans.

Malheureusement, la désinformation et les stéréotypes répandus par les médias hollywoodiens causent un stress énorme à la communauté arabe. Les difficultés aux frontières et dans les aéroports, ainsi que les lois intransigeantes sur la sécurité, font maintenant partie de la vie des Arabes du Canada.

Au lieu de manifester bruyamment, les Canadiens d'origine arabe font des efforts positifs pour que les choses changent en se rendant à Ottawa pour sensibiliser les gens et faire tomber les barrières.

J'exhorte tous mes collègues à accueillir les délégués à leurs bureaux et à se pencher sérieusement sur les recommandations qu'ils présentent quant à la modification des politiques.

Félicitations aux Canadiens d'origine arabe qui ont le courage d'affronter leurs difficultés en prenant des mesures constructives.

* * *

[Français]

JEAN-PHILIPPE LEBLANC

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'accueillir sur la Colline parlementaire, le député d'un jour de Longueuil, M. Jean-Philippe Leblanc. Il est le grand vainqueur du concours «député-e d'un jour» qui s'est tenu à l'école secondaire Jacques-Rousseau de ma circonscription.

Je tiens à féliciter tous les élèves du secondaire IV du cours d'histoire nationale qui ont participé à ce concours. Même si la tâche n'a pas été facile, mon choix s'est arrêté sur Jean-Philippe car il a su se démarquer par son dynamisme, sa facilité à s'exprimer et, bien sûr, son intérêt marqué pour la politique.

Durant son séjour à Ottawa, Jean-Philippe, accompagné de sa mère M^{me} Lucille Lapointe-Leblanc, découvrira et se familiarisera avec les rouages de la vie parlementaire.

En offrant cette opportunité aux jeunes, je souhaite les éveiller au monde de la politique et les sensibiliser au travail de parlementaire.

Jean-Philippe, au nom de tous mes collègues, je te souhaite la bienvenue et bon séjour!

* * *

[Traduction]

DORIS BOYCE SAUNDERS

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à la Dre Doris Boyce Saunders, décédée le 3 mai 2003, à l'âge de 101 ans.

En 1928, la Dre Saunders a été la première femme à obtenir une nomination au département d'anglais de l'Université du Manitoba. Elle est devenue professeure adjointe en 1941 et professeur titulaire, la première femme à occuper ce poste à la faculté des Arts, en 1959. La Dre Saunders a été registraire du nouveau collège universitaire de 1964 jusqu'à sa retraite en 1968. Elle fut une des premières membres de l'Association des femmes diplômées des universités. Elle a siégé à plusieurs comités de cette association et a été nommée présidente du chapitre local ainsi que de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités.

Doris était intelligente et compétente, vive d'esprit, créative et déterminée. Elle a été une pionnière dans son domaine et un modèle pour nombre de femmes. Comme le recteur de l'Université du Manitoba l'a dit: «Il est évident que son indépendance et son courage ont contribué à l'avancement des femmes. Toutes les universitaires doivent lui reconnaître ce mérite.»

Elle a été une vive source d'inspiration pour toutes celles qui ont suivi.

* * *

LE BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Colline du Parlement sera le lieu d'un rassemblement ce soir en l'honneur du 125^e anniversaire du Bureau du vérificateur général du Canada.

En 1878, le gouvernement d'Alexander Mackenzie a présenté un projet de loi en vue d'affranchir la vérification des comptes publics de toute ingérence de la part de l'exécutif. Ce projet de loi a jeté les bases pour 125 années de service dévoué au Parlement et aux Canadiens.

Du premier vérificateur général, John McDougall, à la vérificatrice générale actuelle, Mme Sheila Fraser, c'est avec un respect, une intégrité et un professionnalisme exemplaires que le Bureau a servi tous les Canadiens. En tant que parlementaires, nous savons que la nation écoute lorsque le vérificateur général parle.

En tant que président du Comité permanent des comptes publics, j'ai eu le privilège de collaborer de près avec le Bureau du vérificateur général au fil des ans. Au nom de tous les parlementaires et de tous les Canadiens, je souhaite au Bureau du vérificateur général beaucoup de succès dans sa mission qui consiste à aider les parlementaires et à contribuer à la protection des dollars chèrement gagnés par les contribuables canadiens.

* * *

● (1415)

LA MARCHÉ POUR LA VIE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, sur les marches devant le Parlement, des citoyens ont manifesté dans le calme leur volonté de faire instaurer au pays de

Article 31 du Règlement

nouvelles lois visant à protéger les enfants à naître. En l'absence de loi sur l'avortement, nous permettons chaque année, au Canada, que plus de 100 000 vies innocentes soient soufflées, sans le moindre préjudice prendre en compte le potentiel humain ainsi perdu.

Je félicite les gens qui sont dehors et qui prennent le temps de rappeler aux parlementaires qu'il est de leur devoir de protéger les êtres sans défense. Je suis de ceux qui croient que la vie est un don sacré commençant à la conception et prenant fin à la mort naturelle.

Mais le plus important pour nous est de garder ce principe présent à l'esprit lorsque nous nous pencherons sur le dossier des cellules souches embryonnaires et des techniques de procréation assistée. En d'autres mots, ce n'est pas parce que la science peut faire quelque chose qu'on doit nécessairement le faire.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, en matière d'égalité de la femme, le gouvernement ferait mieux d'aller se cacher. Je rappelle que, dans un rapport de publication récente, les Nations Unies ont reproché au Canada de ne pas avoir honoré les engagements pris en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Honte au gouvernement!

Nous avons eu droit hier à de nouvelles preuves de cette situation accablante, notamment dans le rapport sur les revenus des particuliers, diffusé hier par Statistique Canada. On voit bien, à la lecture de ce rapport, qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de réussir à instaurer l'égalité des sexes. Bien que les revenus des familles monoparentales, dirigées majoritairement par des femmes, se soient améliorés, il demeure que, malgré cela, ces familles gagnent moins de la moitié du revenu moyen au Canada.

De grâce, mettons fin à cette situation scandaleuse. Remettons l'égalité des femmes à l'ordre du jour et inscrivons-la au programme politique. Il est temps que le gouvernement réagisse aux préoccupations soulevées par les Nations Unies et qu'il propose une stratégie proactive destinée à redresser cette situation inadmissible.

* * *

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DES SOINS INFIRMIERS

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale des soins infirmiers, c'est avec fierté que je salue mes collègues, les infirmiers et infirmières du Québec.

Cette année, le thème «Au cœur des soins de santé: les soins infirmiers» reflète très justement l'engagement de ces professionnels de la santé qui prodiguent aux malades et à leurs familles, et souvent en situation difficile, des soins de qualité.

En plus d'exercer un métier très exigeant sur les plans physique et moral, les infirmières et infirmiers doivent maintenant composer avec des effectifs réduits, notamment en raison des coupures budgétaires en santé occasionnées par le déséquilibre fiscal.

Questions orales

Présentement, au Canada, les infirmières font un quart de million d'heures supplémentaires par semaine, ce qui équivaut à 7 000 emplois à plein temps par année. Il nous apparaît évident qu'une telle situation doit être corrigée dans les plus brefs délais afin de redonner à ces personnes une qualité de vie, autant à l'intérieur de leur milieu de travail qu'en dehors des centres de soins de santé.

Aux infirmiers et aux infirmières du Québec et du Canada, au nom du Bloc québécois, je dis merci. Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS CANADA-UKRAINE

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour souhaiter la bienvenue au Canada à M. Viktor Yushchenko, ancien premier ministre de l'Ukraine.

M. Yushchenko a été gouverneur de la Banque nationale d'Ukraine, l'une des plus récentes banques centrales d'Europe, de 1993 à 1999, et il a joué un rôle clé pour l'établissement d'un système bancaire solide dans le nouvel État indépendant d'Ukraine. Il a reçu le prix Global Finance Award pour ses extraordinaires réalisations à titre de l'un des principaux dirigeants de banque centrale au monde.

Au cours des 16 mois où il a été premier ministre, il a dirigé toute une série de réformes économiques clés qui ont aidé à remettre sur pied une économie en grande difficulté et à améliorer les conditions portant sur les investissements intérieurs et étrangers.

En janvier 2002, M. Yushchenko a réuni tout un éventail de partis et de groupes démocratiques pour créer «Notre Ukraine», une coalition électorale qui a gagné bon nombre d'élections parlementaires cette année là.

Pendant son séjour au Canada, M. Yushchenko renforcera les bonnes relations entre l'Ukraine et le Canada et il rencontrera les membres de la communauté ukrainienne du Canada qui regroupe plus d'un million de personnes.

* * *

PERTH—MIDDLESEX

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Quel bonheur, monsieur le Président, le Parti progressiste-conservateur a remporté la victoire dans Perth—Middlesex. Gary Schellenberger, candidat conservateur très persévérant, a mené une campagne acharnée et a remporté l'élection complémentaire de lundi.

Toutefois, il semble que le premier ministre ait décidé de blâmer sa défaite électorale sur tout sauf lui-même et son gouvernement, affirmant qu'ils avaient eu des problèmes dans la circonscription et qu'ils avaient été malchanceux. D'une façon typiquement libérale, le premier ministre a rejeté le blâme sur l'ancien député libéral de cette circonscription.

Avant de banaliser cette perte, le premier ministre devrait peut-être se rendre compte que les électeurs de Perth—Middlesex lui ont envoyé un message très clair. Ils ne sont plus prêts à tolérer la mauvaise gestion des soins de santé, des pêches, du bois d'oeuvre, de l'agriculture, des forces armées et du conflit en Irak. Ces électeurs de Perth—Middlesex ont décidé de ne pas récompenser le premier ministre et le gouvernement libéral pour leur mauvaise gestion continue des affaires de l'État.

Le premier ministre a dit que l'ancien député était resté trop longtemps. Peut-être qu'après 40 ans, le premier ministre est lui aussi resté trop longtemps.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador s'est joint aux autres provinces pour réclamer un plus grand contrôle à l'égard des ressources provinciales. Le premier ministre du Canada a fait la sourde oreille à cette demande. En fait, il a souligné qu'il ne serait plus ici dans peu de temps, et cette question ne l'intéresse tout simplement pas.

Il n'a pas écouté non plus les députés libéraux qui ont exprimé des préoccupations au sujet de la pêche à la morue. Le premier ministre changera-t-il d'idée et acceptera-t-il de discuter de cette question avec le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit, et je le répète, qu'aucun gouvernement provincial ne désire rouvrir la Constitution, retourner à l'époque du lac Meech et de Charlottetown et débattre tous les problèmes constitutionnels d'il y a dix ans. Nous n'avons pas discuté de cela, mais bien des vrais problèmes de la population canadienne, et c'est pourquoi le Canada se porte si bien.

J'ai rencontré le premier ministre lorsqu'il est venu ici la semaine dernière. J'ai également rencontré les députés et, ce matin, au caucus, les trois ont affirmé qu'ils n'avaient aucunement l'intention de démissionner du caucus, contrairement à ce que disaient les journaux.

Les députés devraient fonder leurs questions sur des faits réels, au lieu de prétendre que je ne veux plus être premier ministre et que les députés ne peuvent pas exprimer leurs opinions.

[Français]

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a simplement ignoré les préoccupations des provinces, que ce soit au sujet du bois d'oeuvre, à propos des droits imposés sur le blé, ou concernant les pêches à Terre-Neuve. Les demandes des provinces sont pourtant très raisonnables. Elles veulent exercer un plus grand contrôle sur leurs ressources.

Est-il prêt maintenant à s'asseoir avec le premier ministre de Terre-Neuve pour discuter des préoccupations de cette province, oui ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire en anglais, j'ai rencontré moi-même, à mon bureau, il y a quelques jours, le premier ministre de Terre-Neuve avec qui j'ai discuté de ce problème. Il y a déjà eu des propositions concernant la juridiction fédérale sur les pêcheries.

À l'époque, les provinces Maritimes ont convenu qu'il valait mieux que cela soit géré par le gouvernement fédéral parce que les intérêts des diverses provinces sont mieux servis. Autrement, il y aurait des conflits quotidiens quant à savoir quels sont les quotas pour une province ou l'autre. Que voulez-vous, c'est la nature qui est ainsi. Les poissons se déplacent, tandis que les frontières des provinces demeurent les mêmes.

Questions orales

[Traduction]

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les libéraux ne savent vraiment plus où donner de la tête dans ce dossier. Il y a un peu plus d'un an, le solliciteur général a dit que le gouvernement devait prendre des mesures unilatérales sévères contre la surpêche étrangère.

La seule mesure unilatérale prise par le premier ministre a été la fermeture de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'intervenir de façon unilatérale contre les pêcheurs canadiens et non contre la surpêche étrangère, qui est vraiment un problème?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je vois à quel point les députés de l'opposition sont irresponsables lorsqu'ils parlent de la fermeture de la pêche.

En 1991, le revenu provenant de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador s'élevait à 280 millions de dollars. L'an dernier, il était de 517 millions de dollars. L'industrie continue de progresser. Certaines espèces sont plus rentables que d'autres. C'est malheureux, mais la nature est ainsi faite.

Comparativement à l'an dernier, le revenu provenant de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador n'a jamais été aussi élevé.

* * *

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ancien ministre des Finances sillonne le pays en disant que l'accord sur la santé ne s'est pas attaqué aux problèmes fondamentaux du système de santé.

Il laisse entendre qu'il abolira l'accord lorsqu'il deviendra premier ministre. L'Alliance canadienne, les provinces et le gouvernement fédéral appuient l'accord.

La ministre répètera-t-elle aujourd'hui les propos qu'elle a tenus hier soir, à savoir que l'ancien ministre des Finances s'est trompé à propos de l'accord sur la santé?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les propos que j'ai tenus hier soir étaient très clairs et sans équivoque. L'accord conclu avec les premiers ministres au sujet du renouvellement et de la viabilité de notre système de santé, constitue une réalisation exceptionnelle du gouvernement, de notre premier ministre et de tous les premiers ministres du pays.

Les conditions de cet accord témoignent non seulement de l'engagement du gouvernement fédéral à consacrer de nouveaux fonds de 34,8 milliards de dollars au système de santé, mais également des importantes modifications structurelles qui doivent être apportées si nous voulons avoir un système viable à l'avenir.

• (1425)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre a dit hier soir qu'elle n'était pas d'accord avec l'ancien ministre des Finances.

Il a dit que l'accord sur la santé ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux du système de santé. De toute évidence, cela signifie que l'accord risque d'être aboli par le prochain premier ministre. C'est l'ancien ministre des Finances qui a saigné le système de santé à blanc au milieu des années 90.

Comment la ministre de la Santé peut-elle garantir aux Canadiens que l'ancien ministre des Finances ne supprimera pas l'accord?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il est bien clair pour le gouvernement fédéral que 13

gouvernements provinciaux et territoriaux, y compris tous les Canadiens, appuient fermement l'accord conclu par les premiers ministres.

De nouveaux fonds de 34,8 milliards de dollars aideront les provinces et les territoires à offrir un système de santé publique de grande qualité, qui reposera sur les valeurs fondamentales que partagent tous les Canadiens. C'est incontestable.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, depuis le début de la crise du bois d'oeuvre, le ministre du Commerce international répète que la cause du Canada devant les tribunaux internationaux est solide et que c'est ainsi «que nous allons régler la question du bois d'oeuvre à long terme».

Nous sommes d'accord là-dessus. Pourtant, alors qu'on s'approche du but, alors que l'OMC rendra sa décision prochainement, le ministre change de stratégie. C'est cela qui est inquiétant.

Est-ce que le ministre admettra que pour régler définitivement la question du bois d'oeuvre, cela prend des victoires à l'OMC, à l'ALENA, pas une entente à rabais avec les États-Unis?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons absolument pas changé notre stratégie. La stratégie qui a été adoptée par le gouvernement du Canada était appuyée par toutes les provinces. J'ai encore rencontré le premier ministre Campbell de la Colombie-Britannique lundi. J'ai rencontré le nouveau gouvernement du Québec, entre autres les ministres Hamad et Audet, responsables du dossier. Ils sont tous sur la même longueur d'onde que nous.

Nous allons gagner devant les tribunaux—la prochaine décision étant le 20 mai—et nous allons, en même temps, nous engager dans un dialogue avec les Américains pour nous assurer que nous n'aurons plus jamais ce genre de difficultés dans le dossier du bois d'oeuvre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, si nous ne voulons plus avoir ce genre de difficultés, il faut une décision, pas une entente avec les États-Unis qui remettrait en question cette décision, que l'on fasse comme on l'a fait dans le passé, que l'on se retrouve exactement où on se trouve. Pire que cela, concernant la taxe à l'exportation qui existerait temporairement, l'industrie nous dit que c'est inacceptable. C'est encore pire que ce qui existait avec les quotas.

Comment le ministre peut-il nous parler des règlements devant l'OMC, devant l'ALENA—c'est ce qu'il faut faire—, alors qu'il est prêt à agir et proposer des choses que l'industrie ne veut même pas?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, pas un gouvernement n'a travaillé aussi étroitement avec l'industrie, partout à travers le pays, que notre gouvernement, dans le dossier du bois d'oeuvre, depuis deux ans et demi.

Questions orales

Nous n'avons en aucun cas plié l'échine devant Washington, à conclure un accord qui était dicté par eux et imposé à l'industrie. Je peux vous assurer que l'industrie du Québec, celle de la Colombie-Britannique et celle d'ailleurs au Canada vont continuer d'être consultées dans le dossier et elles sont solidement derrière nous, tout comme les gouvernements provinciaux. Et c'est cette solidarité qui nous fait progresser aux États-Unis.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, pour un gouvernement qui a collaboré mieux que tout autre, hier, la porte-parole de l'industrie québécoise, Manon Gagnon, affirmait être toujours en attente du texte de la proposition américaine qui concerne l'industrie québécoise du bois d'oeuvre.

Comment, la semaine dernière, le ministre du Commerce international pouvait-il nous dire être proche d'un règlement dans le dossier du bois d'oeuvre, alors que l'industrie québécoise n'a même pas, cinq jours après ses déclarations, encore pris connaissance de la proposition américaine relative au Québec?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, ce gouvernement respecte la souveraineté du gouvernement du Québec dans la gestion des forêts. Comme la gestion des forêts est de compétence provinciale, lorsqu'il arrive des démarches de Washington et du ministère américain du Commerce relatives à la gestion des forêts, nous les partageons avec le gouvernement du Québec qui consultera, j'en suis convaincu, son industrie. C'est de cette façon que cela fonctionne.

Je suis certain que ce ne sont pas les gens du Bloc qui nous en voudront de respecter la responsabilité du gouvernement du Québec dans la gestion des forêts.

• (1430)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux que le ministre confirme qu'il n'avait consulté personne avant de prendre position la semaine passée.

L'industrie du bois d'oeuvre perçoit la proposition américaine d'une taxe basée sur la part de marché comme un retour à l'ancienne formule des quotas, telle qu'elle a existé entre 1996 et 2001.

Comment le ministre pouvait-il nous parler avec fébrilité, vendredi, d'un règlement proche dans le dossier du bois d'oeuvre, alors que la position américaine ne constitue en rien un compromis intéressant, à une semaine d'une nouvelle décision de l'OMC qui devrait nous être totalement favorable?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie la fébrilité du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques et je partage entièrement son enthousiasme et sa confiance dans la décision du 20 mai de l'OMC.

Étant donné que l'OMC a tranché en notre faveur envers les déterminations préliminaires de l'année dernière et que la détermination finale était basée sur les mêmes calculs, j'ai tout à fait confiance que l'Organisation mondiale du commerce continuera de respecter le point de vue du gouvernement du Canada et de celui de l'ensemble du pays sur le dossier du bois d'oeuvre.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le Cabinet

serait mécontent, semble-t-il, du fait que le ministre du Patrimoine canadien ait parlé d'une guerre des étoiles. Je me demande s'il craint qu'elle ne recrute les 20 000 personnes qui se sont présentées comme des «jedis» dans sa campagne à la direction du Parti libéral.

Le vrai mystère, c'est que le Cabinet est convaincu que le système NMD n'inclut pas la guerre des étoiles et l'implantation d'armes dans l'espace, ces mesures que préconise Donald Rumsfeld depuis des années, même s'il n'y a pas eu, dit-on, de discussions en ce sens.

Comment les libéraux peuvent-ils être aussi certains de cela s'il n'y a pas eu de discussions, et s'il y a eu des discussions, comment se fait-il que le Parlement n'en ait pas été informé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y aura un débat à la Chambre demain et le ministre discutera de cette question.

Je profite du fait que j'ai la parole pour informer la Chambre que la mise en garde concernant le SRAS faite par l'OMS à l'égard du Canada a été annulée à 14 h 30 cet après-midi.

Au nom de tous les députés de la Chambre, j'aimerais remercier les membres des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont travaillé...

Le Président: Le député de Winnipeg—Transcona a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, personne ne tient à fournir au premier ministre une occasion de se faire valoir, mais je parlais de la guerre des étoiles—star wars—et non de la lutte contre le SRAS—SARS wars—et je veux poser une question.

Après ce bref et glorieux moment d'indépendance, le premier ministre n'a fait qu'acquiescer servilement à la guerre des étoiles, à l'examen minutieux de notre législation sur la marijuana à Washington, et voici que le gouvernement fédéral fait équipe avec le gouvernement américain pour contester l'interdiction des OGM en Europe.

Je me demande si cela laisse présager qu'un blé génétiquement modifié sera un jour imposé aux Canadiens de l'Ouest, qu'ils le...

Le Président: Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Comme le sait pertinemment le député, monsieur le Président, nous avons un des meilleurs systèmes au monde pour vérifier si une culture génétiquement modifiée est enregistrée ou non. Elle est examinée par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour un certain nombre de raisons. Cet examen est en cours à l'heure actuelle. Nous ne savons pas quelles en seront les conclusions.

En tant que gouvernement, nous savons aussi qu'un certain nombre d'autres éléments doivent être pris en compte et nous cherchons le moyen de le faire.

*Questions orales***L'AUBERGE GRAND-MÈRE**

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le gouvernement insiste pour dire qu'il n'y a rien de nouveau dans l'affaire de l'Auberge Grand-Mère. En fait, les procédures judiciaires ont révélé que des renseignements essentiels manquent dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère. Ça, c'est nouveau.

Il est évident que le gouvernement fait de l'obstruction, mais y a-t-il eu une enquête interne afin de déterminer pourquoi des documents clés manquent dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère? Des documents disparaissent-ils couramment des dossiers de la BDC ou cela se produit-il seulement lorsque le premier ministre est en cause?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas comprendre que ce député s'attache autant à cette affaire alors que les faits pertinents ont été depuis longtemps divulgués et discutés et que le conseiller en éthique a été consulté et a précisé par écrit sa position. Toutes les préoccupations que ce député veut soulever à nouveau ont été examinées et toutes ces questions ont été réglées. J'exhorte le député à accepter la réalité de la situation et à passer à autre chose.

• (1435)

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le ministre ne nous dit pas la vérité.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable député sait que de telles déclarations sont irrecevables. Tous les députés disent toujours la vérité dans cette enceinte et je sais que notre collègue voudra retirer immédiatement cette remarque.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, permettez-moi de retirer cette remarque et de dire que le ministre invente les faits à sa convenance.

Le premier ministre prétend qu'il a reçu 40 000 \$ en 1997 comme paiement partiel de la prétendue vente de ses actions dans le club de golf. La GRC a inspecté les livres de l'entreprise privée du premier ministre et n'a trouvé aucune trace de ce paiement, mais un haut fonctionnaire du Cabinet du premier ministre a appelé le *National Post* pour dire que l'argent en question avait bien été versé.

Si l'argent a été versé à l'entreprise privée du premier ministre, comment se fait-il que la GRC ne puisse pas en trouver trace?

Le Président: Le très honorable député ne voudra pas laisser entendre non plus que le ministre invente des faits. Je sais qu'il voudra retirer cette remarque, mais je vais permettre au ministre d'intervenir et nous entendrons le très honorable député à la fin de la période des questions. Le ministre de l'Industrie a la parole. Non. Ensuite je donnerai la parole au député de Fraser Valley.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voici un fait: hier, l'ancien propriétaire d'un hôtel de la circonscription du premier ministre a été reconnu coupable de fraude fiscale. Il se trouve que Pierre Thibault n'a pas payé d'impôt sur un montant de 960 000 \$, mais il n'avait pas à s'inquiéter. Pendant l'enquête sur cette fraude fiscale, le premier ministre est intervenu pour lui obtenir une subvention de DRHC et un prêt de la Banque de développement du Canada.

Le ministre de l'Industrie va-t-il lancer une enquête sur les activités de la Banque de développement du Canada et va-t-il demander expressément pourquoi, quand le premier ministre intervient, les sous tombent du ciel?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, les députés de ce parti-là évoquent des

faits qui sont connus de tous depuis longtemps, lancent des accusations qui ont déjà été réfutées et essaient de montrer encore qu'ils sont complètement déphasés.

Abordent-ils les questions de l'heure? S'intéressent-ils aux enjeux sociaux et économiques? Bien sûr que non. Ils s'attardent à des choses qui n'ont aucune pertinence, montrant une fois de plus qu'ils n'ont rien à offrir aux Canadiens.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lorsque l'argent des contribuables est en cause, comme il l'a certainement été dans cette affaire, les questions sont toujours pertinentes.

De surcroît, Pierre Thibault fait l'objet d'une enquête pour avoir fraudé des partenaires en Belgique, tandis que le premier ministre prenait des dispositions pour qu'il obtienne des prêts et que DRHC lui accorde des subventions dans cette circonscription. De plus, cet individu faisait l'objet d'une enquête pour fraude fiscale, et le premier ministre continuait à prendre des dispositions pour qu'il obtienne des prêts et des subventions de DRHC. Le premier ministre est intervenu de façon déplacée auprès de la BDC.

Le ministre fera-t-il ce qui s'impose et ordonnera-t-il une enquête pour savoir pourquoi la Banque de développement du Canada semble obéir au premier ministre au doigt et à l'oeil?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je rejette les allégations du député. Elles sont dénuées de tout fondement.

Si l'homme en question a fait quelque chose de mal, il devra en répondre devant les tribunaux. Pour l'instant, le député devrait s'abstenir de toute allégation sans fondement au sujet de la motivation ou de la conduite de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international a déclaré à la Chambre qu'il fallait régler une fois pour toutes le dossier du bois d'oeuvre, et c'est le Bloc québécois qui le talonne là-dessus. Très prochainement, l'OMC doit rendre une autre décision, et tout le monde croit qu'elle sera favorable au Canada.

Le ministre admettra-t-il qu'il pourrait se placer en position de faiblesse dans la négociation avec les Américains en refusant d'attendre une décision finale de l'OMC et en réglant la question avec les Américains sur une base jugée inacceptable par les porte-parole de l'industrie du bois d'oeuvre eux-mêmes?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tout à fait confiants que la décision que nous attendons et qui est prévue pour le 20 mai aille dans le sens du Canada. Nous savons depuis belle lurette que les régimes forestiers du Canada respectent tout à fait les obligations internationales du Canada.

Cependant, il y a un consensus partout au Canada à l'effet qu'avec l'appui des décisions favorables de l'OMC, il nous est possible d'établir avec les Américains un dialogue constructif pour éviter à l'avenir le genre de situations dans lesquelles nous avons été depuis 25 ans. Voilà quel est l'objectif de notre gouvernement.

Questions orales

● (1440)

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, on a parlé aux représentants de l'industrie et ils reconnaissent que des garanties de prêts pourraient les aider à passer à travers les étapes qu'il reste à franchir. Les travailleurs nous disent que des modifications à l'assurance-emploi les aideraient eux aussi.

Qu'est-ce que le ministre attend pour mettre de l'avant la phase deux de son plan?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est très conscient des difficultés dans l'industrie forestière. C'est d'ailleurs pourquoi j'ai prévu, conjointement avec la ministre du Développement des ressources humaines et la ministre de l'Industrie, une somme de 350 millions de dollars, afin de dénicher de nouveaux marchés, d'investir dans la recherche et le développement, et de faciliter les mesures de transition pour les travailleurs et les collectivités.

Nous suivons la situation de près. S'il faut accorder plus d'aide, nous serons là pour l'industrie forestière et ses travailleurs. Nous entendons suivre la situation de très près.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la situation en Afghanistan devient de plus en plus dangereuse pour les troupes internationales, y compris les troupes canadiennes non armées. Il y a quelques semaines, deux soldats américains ont été tués dans la région de Kaboul et hier deux soldats norvégiens, des gardiens de la paix, ont été atteints par des tirs.

Le ministre peut-il nous dire si, pour mieux assurer la sécurité des troupes canadiennes, il a rempli les documents qui permettront aux troupes canadiennes en Afghanistan d'être armées pour assurer leur propre protection?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, comme je l'ai souvent rappelé, le chef d'état-major a dit qu'il s'agit d'une situation normale et qu'il n'y a pas de problèmes de sécurité. Toutefois, en réponse à la question du député, les soldats canadiens sont maintenant autorisés à porter des armes.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour ce qui est d'équiper adéquatement nos troupes, le gouvernement a un bilan déplorable. La dernière fois que nous avons envoyé des soldats en Afghanistan, ces derniers n'avaient même pas les uniformes appropriés. Cette fois, le gouvernement n'a pas pris les dispositions voulues pour leur permettre de porter des armes. Une telle négligence met nos militaires en danger, elle est une source d'inquiétude pour leur famille et elle ébranle le moral de chacun.

Pourquoi nous a-t-il fallu exercer des pressions sur le ministre pendant des semaines, avant qu'il remplisse les documents nécessaires permettant aux soldats canadiens de porter des armes afin de se protéger?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai cité les propos du chef d'état-major au sujet de cette mission, et le député sait pertinemment qu'il dit des inepties. Je suis néanmoins heureux que le député reconnaisse que la situation en Afghanistan est instable. Lorsque nous avons d'abord annoncé notre intention d'envoyer des militaires en Afghanistan, le député, qui aurait préféré les voir en Irak, a dénoncé la décision du

gouvernement, affirmant qu'il s'agissait d'une omission de second plan. Je suis heureux que le député reconnaisse qu'il s'agit d'une mission difficile et dangereuse, mais une mission pour laquelle nos troupes seront très bien équipées.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONAL

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous avons demandé au premier ministre de nous accorder à la Chambre une journée de débat sur le bouclier spatial.

Il nous a répondu: «Utilisez vos journées d'opposition.» Or, demain, lors de la journée du Bloc québécois, nous discuterons du bouclier spatial. Il reste toutefois un problème à régler. La motion ne fait pas l'objet d'un vote, à moins que le premier ministre et son gouvernement ne donnent l'accord en cette Chambre pour qu'elle le soit.

Je lui demande ceci: est-ce qu'il va nous accorder ce privilège de voter sur le bouclier spatial au terme de la journée?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les règles de la Chambre sont assez claires quant aux journées d'opposition. Il existe 21 journées d'opposition. Il y en a 14 qui sont votables et 7 qui ne le sont pas. Les journées votables sont votables; celles qui ne le sont pas—vous l'avez deviné—ne le sont pas.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, quand le premier ministre du Canada se lève à la Chambre et dit: «Utilisez une journée d'opposition et ce sera la manière d'en discuter», et qu'on demande un consentement—ce qui se fait régulièrement, car tous les jours en cette Chambre, on donne des consentements pour faciliter les choses—, comment veut-il qu'on interprète le refus du gouvernement autrement que par le fait qu'ils sont divisés à l'interne entre le député de LaSalle—Énard, la ministre du Patrimoine canadien et plusieurs députés, et qu'ils veulent cacher au monde ces divisions qui les affectent cruellement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y aura un débat et tout le monde pourra se lever et s'exprimer. S'il y en a dans mon parti qui veulent qu'on ait des négociations, ils pourront le dire. Je n'ai jamais défendu à quiconque de s'exprimer.

À un moment donné, si l'opposition tient un vote à cet égard—quand ils auront le droit d'avoir un vote—, les députés voteront. Mais en attendant, nous discutons au sein du caucus. Et maintenant, il a été décidé qu'on pourrait en discuter même à la Chambre des communes. C'est ce qu'est la permission de discuter d'un problème avant que la décision soit prise par le gouvernement.

* * *

● (1445)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour éviter des embarras politiques, le premier ministre et le gouvernement ont édulcoré les exigences que doivent respecter les sociétés qui soumissionnent pour remplacer nos vieux appareils Sea King. Curieusement, ces nouvelles exigences favoriseraient toute société autre que Cormorant, dont le premier ministre a annulé, en 1993, le contrat concernant des appareils EH-101.

Questions orales

Le gouvernement a adopté une politique du plus bas coût au détriment du meilleur rapport qualité-prix, tout cela afin que le premier ministre puisse sauver la face sur le plan politique. Qu'est-ce qui lui fait croire que cette politique va porter fruit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je veux intervenir. Les députés d'en face se plaignent sans arrêt que nous dépensons trop d'argent. Dès que nous essayons d'obtenir ce dont nous avons besoin au meilleur coût, ils voudraient que nous options pour la Cadillac au lieu du modèle qui répond à nos besoins. Ils veulent seulement que nous dépensions plus d'argent. Je suis surpris. L'opposition nous demande de dépenser toujours plus.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous ne voulons pas nécessairement que le gouvernement dépense plus, nous lui demandons de faire des dépenses plus judicieuses; il serait temps que le gouvernement s'en rende compte.

Le gouvernement a réduit les exigences concernant la portance et l'endurance des hélicoptères par temps chaud. L'ancien directeur responsable du projet des hélicoptères maritimes a déclaré que des normes moins élevées pourraient entraîner des risques importants pour la sécurité et le succès des opérations.

Ces hélicoptères auraient dû être remplacés il y a des années. Le premier ministre le sait, mais il a délibérément empêché leur remplacement. Depuis 10 ans, il a sacrifié la sécurité de nos militaires qui utilisent des appareils Sea King. Qu'est-ce qui est le plus important, sa fierté ou la protection de nos militaires?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question, car le président des États-Unis monte à bord du même genre d'hélicoptère pour se rendre de Washington à Camp David. Nous mettons donc la vie des militaires canadiens en danger au même titre que les Américains mettent probablement en danger la sécurité de leur président en utilisant ce type d'hélicoptère.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Joe Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, le budget de 2000 chargeait la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie d'élaborer des indicateurs d'environnement et de développement durable pouvant servir, conjointement aux indicateurs économiques clés, à la rédaction de futurs documents budgétaires. La table ronde a dévoilé son rapport hier. Elle recommande l'élaboration d'indicateurs nouveaux sur, entre autres, la qualité de l'eau douce, la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

Le ministre de l'Environnement peut-il faire savoir à la Chambre s'il appuie ces recommandations et s'il les portera à l'attention de ses collègues du Cabinet?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est une étape très importante de notre programme national d'intégration des considérations environnementales dans la prise des décisions économiques clés. Les trois recommandations sont très importantes: faire rapport sur un ensemble restreint d'indicateurs nationaux nouveaux, investir dans un système d'information canadien sur l'environnement et investir dans un système de comptabilité tenant compte du capital naturel.

J'aimerais remercier le député de Leeds—Grenville d'avoir présenté la motion n° 385, qui a attiré l'attention sur cette question. Elle a été très utile.

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, WestJet ne desservira plus Sudbury et Sault Ste. Marie, faisant de ces localités les dernières victimes de la faillite de la politique du gouvernement fédéral en matière de transport aérien. L'industrie était certes en difficulté bien avant le 11 septembre et l'épidémie du SRAS. Depuis la privatisation par les libéraux des aéroports et de Nav Canada et l'imposition d'une taxe de sécurité, les compagnies aériennes doivent payer des droits importants qu'elles exigent des passagers, ce qui a porté un coup dur à l'industrie.

Le NPD, et même le Comité des transports, demandent au gouvernement d'éliminer ces droits. Combien d'autres localités devront perdre leur service aérien avant que le gouvernement n'agisse?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, le ministre des Finances et le ministre des Transports étudient ces questions. Je suis très préoccupé par la situation de l'industrie du transport aérien au Canada. Toutefois, je pense que la députée ne devrait pas induire ses collègues en erreur, même par inadvertance. Nous devons tenir compte de tous les facteurs externes. Le fait est que les compagnies aériennes canadiennes ne sont pas les seules à éprouver de telles difficultés.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, puisque la crise du crabe n'est pas réglée, contrairement à l'affirmation, lundi, par le ministre des Pêches et des Océans, 1 800 travailleurs et travailleuses d'usines attendent toujours le soutien du gouvernement libéral, qui semble ignorer le désespoir de ces gens. Quant aux provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec, elles ne devraient pas à elles seules porter la responsabilité d'une aide financière à ces travailleurs d'usines.

Est-ce que la ministre du Développement des ressources humaines est prête à rencontrer les représentants des travailleurs d'usines de ces provinces afin de mettre sur pied un programme d'urgence pour aider ces personnes durement touchées par cette crise causée par son propre gouvernement?

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, tous les ans, le gouvernement transfère 90 millions de dollars à la province du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de l'Entente sur le développement du marché du travail, pour veiller à ce que les travailleurs aient accès à des emplois et à des possibilités à long terme. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se sert de ces fonds mis à sa disposition pour remédier à des problèmes comme celui de la pêche au crabe. Nous allons continuer d'appuyer la province, cette industrie et tous ses membres durant ces difficultés cycliques.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans est très conscient maintenant du mécontentement qu'a suscité sa récente décision à Terre-Neuve-et-Labrador. Il est également conscient de l'ultimatum que lui ont adressé ses collègues libéraux de la province. Compte tenu de ces facteurs, le ministre dira-t-il à la Chambre qu'il compte améliorer l'offre faite à la province et qu'il songe à rouvrir, du moins en partie, la pêche qu'il a récemment fermée?

Questions orales

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle a été prise après des consultations, après réflexion et après un examen des preuves scientifiques. Nous ne pouvons réexaminer la décision, parce que les conditions n'ont pas changé.

Quant à l'aide accordée aux collectivités touchées, le gouvernement prend cela très au sérieux. Nous avons annoncé au mois d'avril l'adoption d'un train de mesures à court terme. Nous avons annoncé en outre la tenue de consultations pour les mesures à long terme. Nous allons continuer d'étudier la question en compagnie de nos partenaires afin de trouver des moyens de venir en aide aux populations qui sont aux prises avec de très graves difficultés.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je serai un peu plus précis. Le ministre songe-t-il à racheter des permis et à rouvrir la pêche dans le sud du golfe?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, pour l'information du député, je pense que c'est dans le nord du golfe plutôt que dans le sud qu'il y a des problèmes à Terre-Neuve. Quant à savoir quels éléments devraient figurer dans le plan à long terme, nous n'excluons rien et n'incluons rien pour l'instant. Les discussions sont en cours.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'industrie du bois d'oeuvre attend toujours que le différend avec nos homologues américains soit résolu. Il n'y a pas eu de rencontre entre les parties depuis février.

En prévision de la rencontre de demain, les Américains ont annoncé qu'ils maintiendraient une position inébranlable relativement à des aspects très cruciaux: la taxe frontalière volontaire, le remboursement du montant de 1,2 milliard de dollars en taxes d'accise déjà perçues auprès des sociétés canadiennes, et la question de savoir si le Canada devra abandonner les poursuites qu'il a entamées devant les instances de l'OMC et de l'ALENA. De ces trois aspects, quel sera celui à l'égard duquel le ministre fera des concessions afin d'aboutir à une entente?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de souligner sans ambages que la reprise des discussions fait partie du dialogue continu que nous entretenons avec les Américains. Il est vrai que les Américains font connaître leurs conditions, mais je peux dire très clairement au député que, sur la foi de consultations approfondies menées auprès de l'industrie canadienne, nous n'avons nullement l'intention d'abandonner les 100 ou 200 milliards de dollars qui, à notre avis, n'auraient pas dû être perçus par les Américains jusqu'à maintenant. Nous défendrons donc les intérêts de l'industrie canadienne sous chacun de ces trois aspects.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il s'agit d'un montant de 1,2 milliard de dollars, dont une partie a été puisée dans les poches de sociétés situées dans ma circonscription.

L'industrie du bois d'oeuvre du Canada est préoccupée par l'état actuel de la situation. Les travailleurs forestiers de ma circonscription sont sans travail, des factures sont impayées et de nombreuses collectivités connaissent de nouveau une situation difficile. Dans quelle mesure le ministre du Commerce international peut-il donner aux Canadiens l'assurance que la conclusion d'une entente avec les États-Unis dans le domaine du bois d'oeuvre se traduira cette fois-ci

pour nous par une longue période de paix et de courtoisie? Sinon, l'inaction du gouvernement nous fera-t-elle revivre ce contexte d'horreur au cours des cinq prochaines années?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): La réponse à cette dernière question est non, monsieur le Président. Nous assistons exactement à la situation inverse, ce gouvernement agissant et ayant agi au cours des deux dernières années et demie. Lundi, j'ai de nouveau rencontré le premier ministre Campbell de la Colombie-Britannique, qui m'a dit souhaiter ardemment poursuivre cette collaboration entre les instances du gouvernement du Canada, de sa province et de la province de Québec.

Nous avons donc été très actifs, mais il faut beaucoup de temps, parce que notre objectif consiste à éliminer le problème dans l'avenir et à instaurer le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre en Amérique du Nord. C'est là notre objectif à long terme.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre nous dit que le projet de loi C-7 a pour but de remplacer l'infâme et raciste Loi sur les Indiens et améliorer le sort des autochtones, ce qui est inexact. Ce que fait ce projet de loi, c'est de continuer à infantiliser les autochtones et à concrétiser son livre aussi détestable, son livre blanc de 1969, alors qu'il était ministre des Affaires indiennes.

Devant l'opposition corsée des premières nations et celle de son plus probable successeur, le premier ministre peut-il s'engager à abandonner le projet de loi C-7 et laisser à d'autres le soin de refaire le travail sur des bases nouvelles et respectueuses des autochtones?

● (1455)

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, la loi sur la gouvernance des premières nations revêt une grande importance pour tous les Canadiens, mais il y a d'autres sujets d'intérêt pour les Canadiens et les autochtones dans notre pays. Dans son budget de cette année, le gouvernement s'est engagé à injecter un montant additionnel de plus de 2,2 milliards de dollars pour une gamme de projets, notamment la qualité de l'eau potable, les systèmes d'eaux usées, l'éducation et les services de soins de santé des Inuits et des peuples des premières nations. Voilà toute une gamme d'initiatives, et il y a aussi d'autres mesures législatives liées à la Loi sur la statistique, à la Loi sur les institutions financières ainsi qu'au règlement des revendications.

La loi sur la gouvernance des premières nations n'est qu'un élément d'une gamme complète d'initiatives auxquelles le gouvernement travaille en collaboration avec les peuples autochtones.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, c'est une pièce détestable, et on le verra demain à Kenora, où il y aura des milliers d'autochtones qui s'opposeront justement à ce projet de loi. Personne ne veut de ce projet de loi dans le milieu autochtone.

Questions orales

Je pose la question suivante au premier ministre. Est-ce que cette obstination à pousser l'adoption du projet de loi C-7 et à entrer ce projet de loi dans la gorge des autochtones n'est pas le reflet d'un esprit de vengeance du premier ministre envers ceux et celles qui, en 1969, ont osé contester ses orientations comme ministre? Il leur dit: «Vous allez en manger toute une avant que je parte.»

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, un comité de la Chambre des communes étudie actuellement le projet de loi sur la gouvernance des premières nations. Nombre de gens ont exprimé leurs inquiétudes, leur soutien, leur opposition à cet égard. Cela est normal dans le cadre d'un tel processus. On proposera des amendements, que la Chambre examinera. Une fois le projet de loi adopté dans sa forme définitive, on examinera les règlements, lesquels feront l'objet de discussions avec la collectivité autochtone, avec d'autres Canadiens ainsi qu'à la Chambre.

À long terme, les peuples autochtones des quatre coins du pays bénéficieront de cette mesure, notamment au plan de leur qualité de vie. La mesure sera modifiée au besoin de manière à ce que ce but soit réalisé.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, la ministre du Développement des ressources humaines a annoncé l'octroi d'une subvention de 1,6 million de dollars à Bombardier qui, sans aide gouvernementale, aurait semble-t-il été forcée de faire des mises à pied. Ironiquement, le même jour, cette entreprise a annoncé qu'elle avait récemment versé 7,5 millions de dollars à deux de ses cadres mis à la retraite.

Il est clair que Bombardier n'est pas en difficulté financière. Pourquoi la subventionner ainsi à outrance?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député parle d'un programme qu'on appelle Travail partagé. Aux termes d'un tel programme, les employés et les employeurs doivent s'entendre sur la réduction des conditions de travail des employés de l'usine et le gouvernement du Canada offre certains avantages, dans le cadre du régime d'assurance-emploi.

C'est une façon appropriée d'aider une entreprise à traverser une période difficile. Nous avons utilisé ce moyen dans le cas de Bombardier et dans celui d'Air Canada. Nous l'avons aussi utilisé dans le cas de petites et moyennes entreprises. Ce programme fonctionne bien et donne de bons résultats.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Il fonctionne bien pour Bombardier, monsieur le Président. Bombardier est très satisfaite de ce programme.

Voici ce que j'aimerais savoir. Les Canadiens dont le revenu annuel est aussi bas que 8 500 \$ paient des impôts afin que la ministre puisse donner cet argent à des grandes entreprises. Je me demande si c'est vraiment correct.

Je répète ma question. J'aimerais que la ministre réponde cette fois. Si Bombardier peut verser 7,5 millions de dollars à deux de ses dirigeants mis à la retraite, pourquoi ne peut-elle pas trouver 1,6 million de dollars pour sauver 900 emplois dans son usine? Quel est le motif d'une telle générosité envers cette entreprise parasite?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le but de ce programme est exactement comme je l'ai expliqué. Le député se trompe en pensant que l'argent est remis à l'entreprise. Les sommes sont versées aux employés qui travaillent très fort pour assurer la stabilité de leurs emplois au sein d'une entreprise qui a toujours été et demeurera un excellent employeur au Canada.

* * *

LA SANTÉ

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, grâce aux efforts inlassables de nos travailleurs de première ligne de la santé et aux sacrifices incroyables de nos concitoyens, Toronto a pu tourner la page, il y a plus d'un mois, sur l'épisode du SRAS.

La ministre de la Santé pourrait-elle nous dire ce qu'ont donné jusqu'à maintenant les efforts de son ministère pour que l'Organisation mondiale de la santé raye Toronto de sa liste des endroits touchés par le SRAS?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Comme l'a signalé le premier ministre tout à l'heure, à la période des questions, monsieur le Président, après un appel-conférence avec des hauts fonctionnaires fédéraux et ontariens de la Santé, aujourd'hui, l'OMS a convenu de rayer Toronto de sa liste des endroits touchés par le SRAS.

C'est là un autre vote de confiance à l'endroit du Canada, montrant que le SRAS est contrôlé et que Toronto est redevenue une destination sûre. C'est le fruit de la collaboration entre les autorités de la Santé de tous les ordres de gouvernement.

Je tiens moi aussi à rendre hommage aux infirmières, aux médecins et aux autorités de la santé de Toronto, de même qu'aux nombreux hauts fonctionnaires de Santé Canada qui ont travaillé jour et nuit à combattre...

● (1500)

Le Président: Le député de North Vancouver a la parole.

* * *

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier soir, dans le cadre d'une table ronde portant sur la loi sur le financement politique, bon nombre de députés libéraux ont dit qu'ils s'opposaient vivement au financement des partis politiques par les contribuables. Ils ont même menacé de voter contre le projet de loi, malgré les conséquences que cela pourraient entraîner, si le leader du gouvernement à la Chambre tentait de faire adopter cette loi à toute vapeur avant les vacances d'été.

J'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Puisque le projet de loi C-24 contient tellement de lacunes et qu'un grand nombre de députés s'y opposent, y compris des députés dans son propre caucus, d'où vient cet empressement à le faire adopter?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député considère peut-être que traiter une question en six mois, c'est de l'empressement, mais cela pourrait être proportionnel au nombre de jours qu'il passe ici.

Questions orales

Pour ceux d'entre nous qui travaillons très fort au Parlement, cette question a fait l'objet d'un débat approfondi à la Chambre des communes pendant bon nombre de jours. Les députés libéraux et d'autres députés travaillent sans relâche au comité. Ils travaillent très fort pour rédiger une bonne mesure législative. J'aimerais que le député se joigne à eux de temps à autre.

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis déçu que le ministre n'ait rien de pertinent à répondre et qu'il doive recourir à des attaques personnelles, mais ses fanfaronnades ne changeront rien au fait qu'un grand nombre de députés libéraux s'opposent vivement au projet de loi C-24, et son mépris intéressé à l'égard des contribuables dans le dossier du projet de loi C-24 est tout à fait inacceptable.

Qu'est-ce qui se cache derrière toute cette histoire? Pourrait-on croire que la nomination au Sénat du leader du gouvernement à la Chambre dépend de l'adoption du projet de loi avant l'ajournement de juin?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le député n'a pas recours aux attaques personnelles. C'est très réconfortant.

Le très hon. Jean Chrétien: Il ne veut pas devenir sénateur.

L'hon. Don Boudria: Je suis bien content, monsieur le Président, d'être le député dûment élu de Glengarry—Prescott—Russell. Je ne m'en excuse pas, et je me présenterai à nouveau.

Pour en revenir au projet de loi, les premières mesures ont été annoncées en mai 2002. En juin 2002, le premier ministre a donné des détails. J'ai tenu des consultations à ce sujet l'été dernier. À l'automne de 2002, j'ai consulté les parlementaires. Le projet de loi a été déposé le 29 janvier. Le débat sur le projet de loi a duré 14 heures et 40 minutes en deuxième lecture.

* * *

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, après un lock-out qui dure depuis 38 mois et alors que tout le monde croyait le conflit de travail réglé chez la céréalière Cargill de Baie-Comeau, l'employeur a refusé à la toute dernière minute de signer la convention collective.

Est-ce que le premier ministre reconnaîtra que si le Code canadien du travail n'avait pas permis à la compagnie d'avoir recours à des briseurs de grève, chaque partie au conflit aurait bénéficié d'un vrai rapport de force, ce qui aurait eu pour effet d'éviter que le conflit s'éternise?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, nos médiateurs travaillent de très près avec Cargill. On travaille encore présentement avec eux et on s'attend à obtenir une réponse sous peu.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le gouvernement pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le Canada participe à l'exercice de contre-terrorisme baptisé «TopOff2», qui se déroule au Canada et aux États-Unis cette semaine?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, dans la déclaration relative à la frontière intelligente, le Canada et les États-Unis se sont tous deux engagés à effectuer un entraînement antiterroriste conjoint. Baptisé TopOff2, cet exercice, qui a eu lieu aujourd'hui, a impliqué la participation des principaux ministres du Canada et de leurs homologues des États-Unis.

L'exercice canado-américain TopOff2 est l'un des plus complexes à avoir été organisés depuis quelques années. Il témoigne de l'étroite collaboration qui existe entre les deux pays et montre bien que le Canada comme les États-Unis prennent très au sérieux les intérêts de leurs populations respectives.

* * *

LES MÉDICAMENTS ET LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet des 40 000 \$ que de grandes sociétés pharmaceutiques ont consentis à son ministre des Finances.

Nous avons vu le gouvernement provisoire présenter ses politiques sur les premières nations et sur la guerre des étoiles. Maintenant, nous risquons d'assister à une hausse des prix des médicaments à cause d'un conflit d'intérêts mettant en cause un membre du régime fantoche du premier ministre. J'aimerais savoir quand le premier ministre reprendra le contrôle de son gouvernement et s'il enjoindra à son ministre des Finances soit de rendre l'argent qu'il a reçu des sociétés pharmaceutiques, soit de se dissocier de l'examen du prix des médicaments.

● (1505)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je n'apprécie vraiment pas qu'on remette en question, de façon si injustifiée, l'intégrité du ministre des Finances, en l'occurrence un excellent ministre. J'assure les députés que, dans le cadre de sa campagne à la direction de notre parti, le ministre des Finances, à l'instar des autres candidats, agit de façon tout à fait appropriée.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Abdygany Erkebaev, président de l'assemblée législative du Parlement du Kirghizistan.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence le Dr Mustafa Osman Ismail, ministre des Affaires étrangères du Soudan.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'efforce toujours de me conformer aux directives de la présidence, et puisque vous avez jugé que le langage que j'ai employé était antiparlementaire, je me rétracte. Toutefois, si j'invoque le Règlement, c'est pour examiner avec vous et la Chambre ce qui me semble être une certaine contradiction relativement au mot en cause.

Le Président: Je suis tout disposé à entendre le député parler de mes contradictions, et je lui sais gré de s'être rétracté.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, le 29 avril, en réponse à une question que je lui posais à la Chambre, la ministre de la Santé a dit: «Ce que vient de dire le très honorable député est inventé de toutes pièces». Et elle a ajouté: «C'est un tissu de demi-vérités et d'informations trompeuses.» Je me retiens de citer cette partie de ses observations.

Le député de St. John's-Ouest a soulevé la question de l'admissibilité de ce langage dans un recours au Règlement. Le Président a immédiatement réagi en disant: «Selon moi, elle n'a rien dit qui allait à l'encontre du Règlement».

Le 30 avril, j'ai demandé au Président s'il avait rendu une décision au sujet de cette affaire. Permettez-moi de citer sa décision:

Les expressions suivantes sont une liste partielle des expressions qui ont entraîné l'intervention du Président entre 1976 et 1987, compilées à partir des index des débats, et le mot «inventé» figure dans cette liste. Ce mot a entraîné des interventions, mais n'a pas été jugé non parlementaire. Le mot figure aussi dans une autre liste, où il a été jugé non parlementaire...

Le Président ajoute:

Compte tenu du manque d'uniformité dans la façon d'utiliser ces expressions [...] Je n'ai pas jugé nécessaire d'intervenir.

Et plus loin:

...bien que le député puisse être offensé par ce langage, et nous sommes tous offensés parfois par certaines choses qui sont dites à la Chambre, la présidence ne peut pas juger clairement que tel ou tel mot est non parlementaire...

Et le Président termine sur ces mots:

...je ne suis pas enclin à juger l'expression non parlementaire et à exiger qu'elle soit retirée.

Monsieur le Président, c'est la décision que vous avez rendue au sujet du mot «inventé». Je présume que la même logique devrait s'appliquer aux mots «invente les faits». Si le Président le préfère, je pourrais reformuler ce que j'ai dit et dire que le ministre a inventé.

Le Président: La présidence acceptera l'aide du leader du gouvernement à la Chambre dans ce cas.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le commentaire 486 de la 6^e édition de Beuchesne, à la page 148, est très clair. Il y est dit:

Une expression jugée contraire aux usages parlementaires aujourd'hui ne sera pas nécessairement jugée telle la semaine prochaine.

Monsieur le Président se rappellera sans aucun doute que cela fait référence à une décision de la présidence, en 1955, dont nous nous souvenons tous avec affection.

En outre, un autre élément devrait être porté à l'attention de la Chambre. Une fois que quelqu'un a dit quelque chose de contraire aux usages parlementaires, ces propos non parlementaires ne peuvent être retirés et remplacés par d'autres propos tout aussi contraires aux usages parlementaires. Quand on retire des propos non parlementaires, on ne doit laisser place à aucune équivoque.

Recours au Règlement

C'est un principe que les Présidents, vous-même et vos prédécesseurs, appliquent depuis des temps immémoriaux.

Cela dit, malgré tout le respect que je lui dois, le très honorable député a tort.

• (1510)

Le Président: Je pense que j'ai maintenant assez d'éléments pour me prononcer sur les incohérences que la Chambre pourrait trouver dans mes décisions.

Premièrement, le commentaire 489 de Beuchesne contient deux énoncés auxquels le député de Calgary-Centre a fait référence, dont l'expression «a forgé une déclaration», qui a été jugée non parlementaire; le député a parlé d'inventer les faits. Pour moi, ça revient au même. Ensuite, il y a le mot anglais «fabrication», rendu en français soit par «fabrication» soit par «invention», qui a été jugé non parlementaire, mais qui, à d'autres occasions, selon le contexte, n'a pas été jugé contraire aux usages parlementaires.

Le député a tout à fait raison de faire remarquer que j'ai jugé que le mot «inventé» n'était pas contraire aux usages parlementaires dans la bouche de la ministre de la Santé qui l'a utilisé, seul, il y a quelques semaines, dans sa réponse.

Toutefois, en l'occurrence, le député venait juste de dire à la Chambre que quelqu'un ne disait pas la vérité, puis il a retiré ses propos et a promptement ajouté que les faits avaient été inventés. Dans les circonstances, je n'ai pas eu d'autre choix que de trouver que ces expressions étaient semblables quant à leur objet et à leur signification.

Quand j'ai regardé l'expression «a forgé une déclaration», jugée non parlementaire, et que j'ai entendu les mots «a inventé les faits», j'en ai conclu que les deux voulaient dire la même chose et j'ai décidé qu'elles dépassaient les bornes, si on peut dire, et que, dans les circonstances, elles étaient contraires aux usages parlementaires.

J'espère que cela satisfait le député quant à toute incohérence possible dans les décisions dans ces circonstances. J'apprécie sa bonne humeur en portant cette affaire à mon attention car je ne voudrais pas qu'il y ait des incohérences flagrantes dans les décisions que je prends à la Chambre. Je sais que le député apprécie ce fait.

• (1515)

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, durant la période des questions, aujourd'hui, le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre que je ne passais pas beaucoup de temps ici. Je tiens à dire clairement à la Chambre que je ne me suis absenté d'Ottawa que pendant un jour et demi depuis le 28 avril. Par conséquent, j'ai probablement passé plus de temps ici que le député depuis cette date.

Le Président: Je suis certain que la Chambre apprécie les éclaircissements apportés par le député. La présidence est bien consciente du fait que tous les députés font preuve d'une grande diligence et consacrent tout le temps qu'il faut à leurs fonctions parlementaires.

Affaires courantes

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD) Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de quelque chose qui s'est passé hier, à la période des questions. J'ai posé à la ministre du Patrimoine canadien une question concernant le financement de la production de dramatiques télévisées au Canada. Dans sa réponse, la ministre a dit, et je cite ce qu'on peut lire dans le harsard:

Tout d'abord, monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais déposer un document qui définit le plan d'action pour assurer la réussite de l'industrie du cinéma et de la télévision au Canada. Je voudrais aussi déposer la liste des productions qui bénéficient d'un financement supplémentaire de 130 millions de dollars. Par ailleurs, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit la députée.

Mon rappel au Règlement découle du fait que ces documents n'ont pas été déposés et ne figurent donc pas dans les *Journaux* d'hier. Je crois comprendre que les documents en questions ont été remis aux pages dans une seule langue, ce qui n'est pas permis aux termes du paragraphe 32(4) du Règlement. À mon avis, cela n'est pas une excuse pour que la ministre ne respecte pas les traditions de la Chambre.

Il est question de cela à la page 372 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, de même qu'à la page 518, où on peut lire ce qui suit:

Tout document cité par un ministre au cours d'un débat ou en réponse à une question posée pendant la période des questions doit être déposé.

Je demande donc à la ministre de déposer les documents qu'elle a mentionnés dans sa réponse à ma question.

Le Président: On m'informe que le document en question a été déposé plus tôt aujourd'hui dans les deux langues officielles, ce qui fait que le point soulevé par la députée a donc été réglé.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMMISSION SUR LES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel pour 2001-2002 de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, deux rapports de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui représentait le Canada à la réunion du Comité permanent de l'Assemblée

parlementaire de l'OTAN tenue à Paris, France, le 5 avril 2003, et de celui de la réunion conjointe des commissions de la défense et sécurité politique et technologie, à Saint-Petersbourg, Russie, les 10 et 11 avril 2003.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles, le 14^e rapport du Comité permanent des comptes publics, sur le chapitre 1 du rapport du vérificateur général du Canada, d'avril 2002, intitulé «Soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement».

Je dépose également le 15^e rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 2, Pêches et Océans Canada, intitulé «Contribuer à la sécurité et à l'efficacité de la navigation maritime», du rapport de la vérificatrice générale du Canada, de décembre 2002.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ces deux rapports.

[Traduction]

De plus, si vous permettez, je pense qu'il convient, puisque c'est le 125^e anniversaire de l'adoption de la loi sur le vérificateur général, que nous présentions deux rapports fondés sur le travail qu'a fait la vérificatrice générale.

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première déclare que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants, que la définition selon laquelle le mariage correspond à l'union d'un homme et d'une femme est contestée sur bon nombre de fronts et que la Chambre des communes a adopté une motion en juin 1999 selon laquelle le mariage devrait continuer d'être défini comme l'union entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

LE PROJET DE LOI C-250

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'autre pétition signale que le projet de loi C-250 présenté au Parlement ajoute l'orientation sexuelle à la liste des groupes identifiables visés par la propagande haineuse.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'abstenir d'inclure l'orientation sexuelle à titre d'amendement à la disposition du Code criminel du Canada sur la propagande haineuse.

Affaires courantes

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES ADULTES

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des résidents de Haliburton qui demandent au Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de certaines maladies.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais présenter des pétitions qui portent sur trois sujet différents.

Les deux premières concernent la pornographie juvénile. Les pétitionnaires affirment que les tribunaux n'ont pas appliqué la loi actuelle en matière de pornographie juvénile de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera promptement réprimée.

Ils exhortent le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour protéger nos enfants en déclarant illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie et d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LE PROJET DE LOI C-250

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les trois pétitions suivantes concernent le projet de loi C-250. L'une d'elles a été signée par les résidents de Tofino, d'Ucluelet et de Port Alberni, trois collectivités de la côte ouest de l'île de Vancouver. Les deux autres ont été signées par des résidents de la côte est. Ces pétitionnaires représentent des résidents des différentes régions de ma circonscription.

Ils prétendent que le projet de loi C-250 aura des répercussions négatives sur les droits des Canadiens à la liberté d'expression et de religion.

Ils affirment en outre que le projet de loi portera une atteinte grave aux droits des chefs religieux et des éducateurs d'enseigner la doctrine de la foi. Ils exhortent donc les députés à rejeter le projet de loi C-250.

• (1520)

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la dernière pétition est énorme. Elle contient plus de 700 signatures et elle concerne la cruauté envers les animaux.

Des actes d'une cruauté incroyable ont été commis contre les animaux. Les pétitionnaires de ma circonscription en sont indignés et exhortent avec raison le Parlement à imposer des peines plus sévères aux personnes qui font preuve de cruauté envers les animaux.

LE PROJET DE LOI C-250

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je désire aujourd'hui présenter deux pétitions au nom des résidents de Surrey-Centre.

Les pétitionnaires craignent que le projet de loi C-250 ne vise à censurer de nombreux ouvrages religieux, dont la Bible, et ne criminalise les opinions personnelles de Canadiens au sujet de l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires imploront donc le Parlement de rejeter le projet de loi.

LE MARIAGE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des résidents de la région de Surrey.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement préserve la définition actuelle du mariage donnée dans la loi, soit l'union entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union. Ils demandent également que le Parlement prenne toutes les mesures nécessaires dont il dispose pour préserver cette définition du mariage au Canada et faire en sorte que le mariage soit reconnu comme une institution unique.

L'IRAK

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions au nom des électeurs du Yukon. Elles font suite à bien d'autres pétitions qui portent sur le même sujet. Les pétitionnaires s'opposent fermement à toute agression du Canada en Irak et espèrent que les Nations Unies, qui ont été créées pour trouver des solutions pacifiques en vertu du droit international, continueront en ce sens en Irak, et dans d'autres pays.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition portant les signatures de plus de 10 000 habitants de l'est de l'Ontario.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le registre des armes d'épaule, qui constitue un gaspillage et est inefficace. Ils soulignent particulièrement les faits suivants: le coût du registre des armes à feu dépasse de 500 fois le budget; la vérificatrice générale a vivement critiqué le registre; le registre ne fait rien pour empêcher l'utilisation d'armes à feu illégales et les garder hors de la portée des criminels.

Je suis ravi de présenter cette pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 182, 188, 200, 201 et 203.

[Texte]

Question n^o 182—**M. Andy Burton:**

À l'égard du Bureau de la sécurité nautique du ministère des Pêches et des Océans, au 1^{er} janvier 2003: a) quel est le nombre total de résidents du Canada à qui un certificat de sécurité nautique a été délivré dans chaque province et territoire; b) combien d'écoles accréditées de cours sur la sécurité nautique chaque province et territoire compte-t-il; c) à combien de personnes ne résidant pas au Canada a-t-on délivré des certificats de sécurité nautique?

Affaires courantes

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Le Bureau de la sécurité nautique (BSN) étudie la possibilité de mettre sur pied une base de données nationale sur la sécurité nautique qui permettrait d'améliorer le suivi des cartes de compétence du conducteur. Le BSN se fie actuellement aux fournisseurs de cours pour qu'ils lui remettent les données sur le nombre de cartes de compétence délivrées aux conducteurs, mais ces renseignements ne sont pas assez complets pour nous permettre de fournir des chiffres exacts. Le tableau ci-joint indique que plus de 600 000 cartes ont été délivrées, mais on croit que le total est plus élevé, vu que certains fournisseurs de cours n'ont pas transmis leurs données.

On dénombre 75 fournisseurs de cours agréés et 9 autres qui le seront sous peu. Consultez le tableau ci-joint pour connaître les nombres et les emplacements des fournisseurs de cours, ainsi que le nombre de cartes délivrées. Même s'il n'y a pas de fournisseurs de cours dans toutes les provinces, les cours se donnent par correspondance, soit par courrier, soit par Internet.

Le BSN ne recueille aucun renseignement sur le nombre de cartes délivrées à des non-résidents.

Province	a) Certificats délivrés	b) Nombre de fournisseurs de cours
Alberta	22 176	5
Colombie-Britannique	69 206	10
Manitoba	19 748	2
Nouveau Brunswick	11 164	0
Terre-Neuve	3 075	1
Nouvelle-Ecosse	16 697	7
Ontario	254 390	29
Québec	182 893	20
Saskatchewan	25 978	1
Ile-du-Prince Edouard	1 327	0
Yukon	0	0
*Territoires du Nord-Ouest	35	0
*Nunavut	0	0
Total	606 689	75

*Le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance ne s'applique pas au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest.

Question n° 188—M. Kevin Sorenson:

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a-t-il participé à des négociations avec d'autres pays (p. ex., la Chine, la France, la Russie ou autres) à des fins de commerce avec l'Irak?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Ces cinq dernières années, le gouvernement du Canada n'a pas participé à des négociations avec d'autres pays, par exemple, la Chine, la France, la Russie ou autres à des fins de commerce avec l'Irak.

Question n° 200—M. Rahim Jaffer:

Concernant les pertes enregistrées au titre du crédit sur les intrants de la taxe sur les produits et services dans l'année financière 1993-1994: a) à quelle date les changements apportés à la méthode de comptabilité du prédécesseur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont-ils été approuvés; b) qui a approuvé les changements; c) sur la base de quels renseignements les changements ont-ils été apportés?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.):
a) et b): Des discussions pour mettre fin à l'établissement de rapports sur les pertes provenant de fraudes sur la TPS à titre d'élément

distinct dans les Comptes publics, sauf lorsque des fonctionnaires ont été impliqués, ont eu lieu en 1994 ou en 1995, lorsque les anciens ministères de Revenu Canada Impôt et de Revenu Canada Douanes et Accise ont été fusionnés en un seul ministère. Le changement à la pratique a été motivé par un besoin d'adopter une approche compatible, sachant que les pratiques relatives à la déclaration des pertes n'étaient plus les mêmes dans les deux anciens ministères. Malheureusement, la période de conservation des dossiers généraux est de 6 ans, selon l'autorisation de disposition de documents 86/100, et il n'y a aucun dossier existant sur les discussions pertinentes portant sur les décisions, ni sur les approbations formulées. C'est pourquoi nous ne pouvons pas être plus précis en ce qui a trait aux personnes concernées et l'à propos des discussions et des décisions qui ont mené aux changements dans la façon d'établir les rapports. Le dernier document que nous possédons en la matière est notre réponse aux questions soulevées par le Secrétariat du Conseil du Trésor en 1996. À ce moment-là, une interprétation de la politique appuyant les changements à la façon d'établir les rapports avait été fournie aux fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor et confirmée par écrit.

c): Avant l'unification administrative, c'est-à-dire la fusion des anciens ministères de Revenu Canada Impôt et de Revenu Canada Douanes et Accise, les deux ministères respectifs avaient des pratiques différentes à l'égard du rapport dans les Comptes publics des pertes de revenus en raison de fraudes.

Au moment de la fusion, les exigences en matière de rapport ont été examinées de nouveau. Selon, les exigences de rapport de la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), les fonctionnaires de Revenu Canada (RC) ont appliqué ce qu'ils jugeaient être une interprétation appropriée de la politique pour toutes les taxes et droits, y compris la TPS. Comme il est mentionné ci-dessus, il n'y a aucun dossier qui remonte à cette période. Toutefois, l'explication fournie aux fonctionnaires du SCT en 1996 tient vraisemblablement compte des idées formulées.

En ce qui concerne la pratique relative à l'établissement de rapports sur la perte de fonds provenant de fraudes sur la TPS, en vigueur en 1994, RC croyait qu'il était impossible de respecter l'esprit de la politique du CT, car le montant de la perte ne serait confirmé que par une sentence légale qui aurait pu avoir lieu plusieurs années après que l'incident soit survenu. De plus, de telles sentences donnaient suite immédiatement à des cotisations, qui seraient établies en tant que débiteurs et qui seraient soit recouvrés ou assujettis à un processus formel de radiation de dettes. Les débiteurs ainsi que les radiations de dettes continueraient à être signalés dans les Comptes publics et lorsqu'ils étaient combinés avec l'accroissement des rapports sur les activités d'exécution de la partie III du budget des dépenses, RC croyait qu'il y aurait une divulgation suffisante et conforme aux objectifs de la politique.

Question n° 201—M. James Moore:

Quelles subventions Exportation et Développement Canada a-t-il versées à des sociétés nommées « Indofoods » entre 1996 et 2003?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Exportation et Développement Canada ne verse pas de subventions.

Question n° 203—M. Garry Breitkreuz:

En ce qui concerne la réponse à la demande d'accès à l'information ATIP2002-44709 du 23 janvier 2003, dans laquelle la GRC a déclaré qu'elle pouvait confirmer que 1 081 589 armes à feu avaient été vérifiées, combien de temps faudra-t-il pour vérifier toutes les armes à feu du Registre canadien des armes à feu et combien cela coûtera-t-il?

*Affaires courantes***L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):**

La vérification des armes à feu enregistrées dans le Registre canadien des armes à feu n'est pas toujours nécessaire. Aucune prescription juridique n'oblige la vérification de carabines ou de fusils de chasse lors d'un premier enregistrement. Pour qu'une arme à feu soit enregistrée, il nous faut suffisamment de renseignements sur son identification afin de pouvoir la classer et la caractériser de façon unique. L'arme à feu doit être vérifiée au moment de son importation au Canada, de sa cession ou de son enregistrement dans l'inventaire d'une entreprise. Un mécanisme en place permet de vérifier l'arme à feu, au moment de sa cession future, grâce à un réseau de vérificateurs d'environ 5 000 bénévoles qu'appuient divers contrôleurs d'armes à feu dans l'ensemble du pays. Étant donné les renseignements qui précèdent et le fait que le processus d'enregistrement des armes à feu est progressif, ce n'est pas possible de préciser le délai et les coûts uniques à la vérification.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les avis de motions P-5, P-9 et P-10 portant production de documents, inscrits au nom du député de Calgary-Centre, sont jugés recevables par le gouvernement, sauf pour ce qui a trait aux documents ne pouvant être communiqués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, et les documents sont déposés immédiatement.

Motion P-5

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Illsley Bourbonnais entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-9

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Egon Zehnder International entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-10

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Spencer Stuart entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Le Président: Sous réserve des conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre d'adopter les motions n^{os} P-5, P-9 et P-10?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées.)

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion portant production de documents P-1, P-2, P-3, P-4, P-6, P-7 et P-8, au nom du très honorable député de Calgary-Centre?

Motion P-1

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Rolland Groupe Conseil inc. entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-2

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Price Waterhouse Coopers entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-3

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Gilles Tremblay et Associés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-4

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Elan Pratzter and Partners inc. entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-6

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Belle Isle Djangji entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-7

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres Gestion Michel Lebeuf Ltée entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

Motion P-8

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, recommandations, comptes rendus, notes de service, messages électroniques et procès-verbaux de réunions du conseil d'administration de la Banque de développement du Canada concernant les rapports de l'agence de recrutement de cadres La Société Caldwell entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 janvier 2002.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, pour tous ces avis de motion, les agences de recrutement de cadres en question n'ont pas pris part au recrutement de cadres au niveau de la vice-présidence ou à un niveau plus élevé pour la Banque de développement du Canada au cours de la période visée. Par conséquent, il n'y a pas de documents pertinents, et nous demandons au député de retirer ses motions.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je vais porter à la demande du gouvernement toute l'attention qu'elle mérite.

● (1525)

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres motions portant production de documents demeurent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Par conséquent, nous entendrons le très honorable député le moment venu relativement aux autres motions, qui, je le suppose, demeureront aussi au *Feuilleton* d'ici-là.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

L'hon. Ralph Goodale (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-28. Le projet de loi d'exécution du budget a été longuement débattu.

Je souligne encore une fois aux députés que ce budget repose sur de solides facteurs économiques. D'abord, nous n'avons aucun déficit. Nous remboursons la dette nationale. Le Canada est le seul pays du G-7 qui continue de rembourser la dette nationale. Elle représentait 72,5 p. 100 du PIB en 1996, on n'en est plus qu'à 44,5 p. 100, et elle continue de diminuer. Notre budget est équilibré pour une sixième fois d'affilée, ou même plus. En même temps, nous faisons des investissements stratégiques dans des secteurs comme la santé.

Le ministre des Finances a dit très clairement qu'il voulait entendre le point de vue des Canadiens. Il voulait savoir quel genre de budget ils désiraient. Le ministre a dit:

Les Canadiens nous ont dit que nos choix budgétaires ne devraient pas simplement être un exercice de comptabilité, mais aussi le reflet de toutes nos valeurs. Nos choix doivent traduire la fierté des Canadiens pour leur pays. Pas-dessus tout, ils doivent témoigner de leur espoir et de leur détermination à léguer un Canada et un monde meilleur à leurs enfants.

Les observations du ministre se reflètent certes dans l'élaboration du budget de 2003.

Le budget relève de nombreux défis. Il prévoit la réforme de notre système de soins de santé. Il s'attaque au problème de la pauvreté et à la question du logement abordable. Il aide nos villes à devenir plus concurrentielles et nos collectivités à devenir plus agréables. Là encore, de fortes assises économiques sont très importantes; pas de déficit. Nous n'accumulerons pas à nouveau un déficit. Le gouvernement l'a précisé très clairement et c'est ce que le ministre des Finances a prévu.

En ce qui concerne nos villes, en tant qu'ancien président de la Fédération canadienne des municipalités, je suis très fier du fait que c'est le gouvernement libéral qui, en 1994, a souscrit au plan de 1983 de la FCM pour une infrastructure nationale. Ce plan est resté en suspens sous les conservateurs. Le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir en 1993 et, l'année suivante, il a mis en oeuvre le programme national d'infrastructure. Nous avons ainsi pu améliorer constamment les choses au fil des ans.

Par exemple, le budget actuel renchérit sur les initiatives prises en 2000 et en 2001 en accordant trois milliards de dollars additionnels d'aide à l'infrastructure au cours des dix prochaines années. La Fédération canadienne des municipalités demande depuis des années d'avoir un programme sur dix ans. Ceux d'entre nous qui ont fait de la politique municipale savent fort bien que, pour aborder les questions d'immobilisation et examiner des projets, il faut que ce soit fait à long terme, sur cinq ou dix ans. Heureusement, le gouvernement et le budget ont répondu à ces attentes.

Les deux tiers de ces fonds serviront à doubler le financement fourni dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure

stratégique pour des projets de grande envergure, notamment ceux réalisés dans les grands centres urbains du Canada. En tant que député du caucus du Grand Toronto, j'ai été très heureux que le gouvernement ait annoncé des crédits de 435 millions de dollars auxquels s'ajouteront un financement de contrepartie de la part des municipalités locales, du réseau GO et de VIA, pour améliorer le transport local par chemin de fer, par autobus et autrement, dans la grande région de Toronto—et il s'agit d'un financement renouvelable.

Malheureusement, le gouvernement de l'Ontario n'a toujours pas répondu à l'annonce faite par le gouvernement à la fin de mars. J'espère que, comme les élections approchent, il fera une annonce, car nous attendons; les banlieusards de la région du Grand Toronto attendent que nous puissions avoir un fonds d'environ 1,2 ou 1,3 milliard de dollars afin d'améliorer le transport dans la région. Cela se fera parce que le gouvernement a su bien travailler avec les gouvernements municipaux au fil des ans.

Le président de la FCM a dit dans une lettre que la FCM veut maintenir sa bonne relation de travail avec le gouvernement du Canada. C'est la pierre angulaire de la politique du gouvernement qui consiste à travailler directement avec nos collectivités dans tout le pays.

L'autre tiers des fonds servira évidemment au financement des nouveaux investissements dans l'infrastructure municipale et, encore une fois, nous examinons ces détails. Comme les députés le savent, nous avons des ententes avec chacune des provinces.

Le budget affecte aussi 320 millions de dollars additionnels sur cinq ans à l'Initiative pour le logement abordable. Il prévoit 384 millions sur les trois prochaines années pour la prorogation du Programme d'aide à la remise en état des logements, quelque chose les municipalités ont aussi demandé.

● (1530)

Le budget prévoit un investissement de 405 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour l'Initiative de partenariats en action communautaire afin d'appuyer les efforts à l'intention des sans-abri. Nous devons féliciter la ministre de l'Emploi pour le leadership dont elle a fait preuve à cet égard. Elle a écouté le caucus libéral dans le dossier des sans-abri. Elle a répondu aux préoccupations exprimées et a travaillé de façon très efficace avec les organismes communautaires d'un bout à l'autre du pays. Encore une fois, cela a été très bien reçu partout au Canada.

Le budget investit également dans les nouvelles technologies et dans les énergies de remplacement. Il aide en outre les entreprises à être encore plus concurrentielles sur les marchés nord-américains et mondiaux.

De plus, le budget de 2003 s'occupe de la sécurité des Canadiens en assurant la qualité de notre société et la vigueur de notre économie. Au-delà de ces investissements dans l'avenir, les Canadiens s'attendent aussi à ce que leur gouvernement rende des comptes. Encore une fois, le budget s'acquitte de cet engagement. Bref, comme l'a dit le ministre, le budget de 2003 permet de bâtir la société que les Canadiens valorisent, l'économie dont les Canadiens ont besoin et le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent. Bon nombre de ces mesures sont contenues dans le projet de loi que nous débattons aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

Le principal investissement prévu dans ce budget touche les soins de santé. C'est la question qui nous a été mentionnée le plus souvent d'un bout à l'autre du pays. Pour commencer, le budget investit des sommes importantes afin d'apaiser les préoccupations exprimées par les Canadiens au sujet de leur système de santé, plus particulièrement en ce qui concerne les listes d'attente, la disponibilité de l'équipement de diagnostic et l'obligation de rendre compte des dépenses publiques. Ces investissements, comme en ont convenu le premier ministre et ses homologues provinciaux dans l'accord de février 2003 sur le renouvellement des soins de santé, permettront d'améliorer l'accès au système de santé pour les Canadiens, d'accroître l'obligation de rendre compte des dépenses publiques en matière de santé et d'assurer la pérennité du système.

Le budget confirme une bonification de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans afin de réaliser les objectifs exposés dans l'accord sur la santé. Le projet de loi C-28 met en oeuvre ces mesures de l'important accord conclu entre le premier ministre et ses homologues provinciaux. Parmi les investissements prévus dans l'accord sur la santé et mis en oeuvre dans le projet de loi, mentionnons un transfert quinquennal de 16 milliards de dollars pour la réforme de la santé, qui cible les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance. Ayant tenu des consultations dans ma propre circonscription l'an dernier, je sais que ce sont là les trois principales questions soulevées par les professionnels et le public.

D'autres investissements prévus dans l'accord sur la santé et mis en oeuvre dans le budget comprennent: un supplément immédiat de 2,5 milliards au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, ou TCSPS, qui contribuera à atténuer les pressions actuelles exercées sur le système de santé; une somme additionnelle de 1,5 milliard sur les trois prochaines années au titre de l'achat d'équipement diagnostique et de la formation afférente du personnel spécialisé; 600 millions de dollars à Inforoute santé du Canada au titre de la technologie de l'information sur la santé; 500 millions à la Fondation canadienne pour l'innovation pour les établissements de recherche dans le domaine de la santé; 75 millions à Génome Canada pour la génomique appliquée à la santé; et 70 millions à l'Institut canadien d'information sur la santé pour accroître sa capacité de faire rapport sur le système de santé et sur la santé des Canadiens. Toutes ces mesures ont été prises sans pour autant renouer avec le déficit. Elles sont toutes conformes à la grande priorité des Canadiens, les soins de santé.

Dans la foulée du cadre quinquennal de financement mis en place après les ententes de septembre 2000, entre le premier ministre et ses homologues provinciaux, au sujet de la santé et du développement de la petite enfance, le soutien fédéral aux provinces et aux territoires par le truchement des transferts en matière de soins de santé et de programmes sociaux est majoré de 1,8 milliard de dollars, et le financement est prolongé de deux autres années. Cela assurera un nouveau cadre quinquennal de financement stable, prévisible et croissant. Le total annuel des transferts en espèces pour la santé et les programmes sociaux sera donc porté à 26,1 milliards de dollars en 2006-2007 et à 27,7 milliards en 2007-2008.

Outre le financement additionnel, les premiers ministres ont également précisé dans l'accord que le renouvellement soutenu du système de soins de santé au Canada doit passer par une modification structurelle. Il en a été question, hier soir encore, à la Chambre. C'est la raison pour laquelle ils ont décidé de restructurer le TCSPS en deux transferts distincts, et cela constitue une initiative très importante: le Transfert canadien en matière de santé et le

Transfert canadien en matière de programmes sociaux, à compter du 1^{er} avril 2004.

• (1535)

Ainsi, le transfert fédéral à l'appui du système de santé sera transparent; en effet, personne ne savait où allait l'argent transféré aux provinces. Par ailleurs, les premiers ministres ont renforcé le programme de la péréquation en convenant d'éliminer de façon permanente le plafond des paiements à compter de 2002-2003.

Notre société repose avant tout sur les familles et les enfants. Le budget renforcerait l'engagement de longue date du gouvernement envers les familles et les enfants canadiens dans plusieurs domaines clés. Par exemple, l'une des mesures les plus importantes consiste en une prestation de six semaines pour soins prodigués avec compassion, offerte pour la première fois dans le cadre du programme d'assurance-emploi, afin d'aider les familles à prendre soin d'un parent, d'un conjoint ou d'un enfant gravement malade ou mourant. Nous allons continuer à surveiller la situation pour déterminer le succès de cette importante initiative du gouvernement.

Une autre mesure importante accroîtrait l'aide offerte aux familles à faible revenu par l'intermédiaire de la prestation fiscale pour enfants. En 2007, les prestations annuelles seraient portées à un maximum de 3 243 \$, ou jusqu'à 3 495 \$ pour un enfant de moins de sept ans. Une troisième mesure débloquerait une somme supplémentaire de 900 millions de dollars sur cinq ans pour investir dans l'apprentissage des jeunes enfants et dans les services de garde, comme convenu par les ministres responsables des services sociaux. Les années de formation les plus importantes se situent entre zéro et cinq ans, et nous agissons en conséquence.

Pour ceux qui doivent relever les défis que pose un handicap, une nouvelle prestation indexée de 1 600 \$ pour enfant handicapé, qui entrera en vigueur en juillet, procurera une aide supplémentaire annuelle aux familles à revenu faible ou moyen qui ont un enfant handicapé. En outre, le budget prévoit 80 millions de dollars par an pour bonifier l'aide fiscale aux personnes handicapées; cette mesure est le fruit de l'évaluation du crédit d'impôt actuel pour personnes handicapées et des recommandations du comité technique consultatif. Nous continuons à améliorer l'aide aux adultes et aux enfants handicapés.

En outre, les enfants ou les petits enfants infirmes pourraient bénéficier du roulement du produit du régime enregistré d'épargne-retraite ou du fonds enregistré de revenu de retraite d'un parent ou d'un grand-parent décédé. De plus, la liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux inclurait désormais certaines sommes payées pour des services de sous-titrage en temps réel ou de prise de notes ou pour un logiciel de reconnaissance de la voix, ainsi que les sommes supplémentaires que doivent déboursier les personnes atteintes de la maladie coeliaque pour acheter des produits alimentaires sans gluten. Cette nouvelle mesure a été ajoutée parce que nous avons écouté les Canadiens et agi en conséquence.

Initiatives ministérielles

Nous savons qu'une meilleure performance économique dans l'avenir repose sur une économie plus productive, plus innovatrice et davantage viable dès aujourd'hui. L'acquisition de compétences et l'apprentissage sont essentiels pour accroître la productivité et la compétitivité et améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens. C'est la raison pour laquelle le budget aide les Canadiens à acquérir de nouvelles compétences en engageant une somme de 60 millions de dollars sur deux ans pour bonifier le Programme canadien de prêts aux étudiants de manière à améliorer la situation financière des étudiants et à aider les diplômés du postsecondaire à mieux gérer leur dette.

De plus, des allègements d'intérêts seront accordés aux personnes dont le prêt canadien d'études est en souffrance, ou qui ont déclaré faillite. C'est un autre problème dont nous avons beaucoup entendu parler au cours des consultations prébudgétaires. Aussi, les personnes protégées aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, y compris les réfugiés au sens de la convention, pourront désormais demander des prêts pour études.

Nous avons analysé le régime fiscal. Nous en sommes maintenant à la troisième année de la plus importante réduction d'impôts de l'histoire canadienne, une réduction d'impôts de 100 millions de dollars. Afin d'améliorer le régime fiscal et d'inciter davantage les Canadiens à travailler, à épargner et à investir, le budget de 2003 s'appuie à nouveau sur le Plan quinquennal de réduction des impôts.

● (1540)

Il incite les Canadiens à épargner en haussant à 18 000 \$ sur quatre ans le plafond de cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite et à un régime de pension agréé, et en indexant ce nouveau plafond. De même, sur les quatre prochaines années, il étend aux sociétés dont le revenu oscille entre 200 000 et 300 000 \$ le taux fédéral de 12 p. 100 qui s'applique aux petites entreprises, et il élimine le plafond de 2 millions de dollars qui s'applique à l'investissement des petites entreprises donnant droit à un report des gains en capital. C'est un aspect que les petites entreprises ont porté à notre attention, et le ministre a réagi en conséquence. Une autre mesure réduit les coûts et la complexité administrative pour les entreprises en améliorant l'application de l'impôt aux avantages tirés de l'utilisation d'une automobile pour les employés et aux dépenses liées aux automobiles pour les employeurs.

Nous savons qu'un régime fiscal concurrentiel est essentiel pour attirer les investisseurs au Canada et pour inciter les entrepreneurs à créer et à développer leurs entreprises. Ce sont les petites entreprises qui sont au cœur de la création des emplois nécessaires au pays. Compte tenu de ce qui précède, le budget abolit totalement l'impôt fédéral sur le capital sur cinq ans. Cet impôt s'applique actuellement dans toutes les sociétés qui utilisent un capital supérieur à 10 millions de dollars au Canada. La première étape de cette abolition progressive consistera à hausser à 50 millions de dollars le seuil de capital auquel une entreprise commence à payer de l'impôt sur le capital.

Parmi les autres mesures fiscales, mentionnons la mise en oeuvre de la hausse des taxes fédérales sur les produits du tabac à compter du 18 juin 2002, cette hausse s'inscrit dans la stratégie du gouvernement visant à décourager le tabagisme; l'abolition de la taxe fédérale d'accise de 4 cents le litre sur le biodiésel; et la permission accordée aux Premières nations intéressées de prélever une taxe de vente d'application générale semblable à la taxe sur les produits et services.

Le budget renferme également des mesures dans des domaines qui préoccupent le public, comme les changements climatiques et

l'environnement. Le ministre de l'Environnement a mené une dure bataille au sujet du Protocole de Kyoto et le budget l'aidera à obtenir les fonds nécessaires pour répondre aux demandes du public concernant par exemple divers carburants. Le budget prévoit également le traitement de certaines questions agricoles. Je réitère qu'avec ce budget, le gouvernement agit.

Il est clair que notre plan budgétaire est d'une grande portée. Il prévoit des investissements stratégiques parce que c'est ce que les Canadiens ont demandé lorsque le Comité permanent des finances a tenu des consultations dans les diverses circonscriptions, un peu partout au pays.

Il est également important que le gouvernement rende des comptes au sujet de ses dépenses. Je confirme que le ministre des Finances a clairement déclaré que la reddition de comptes est la grande priorité. Les Canadiens l'ont précisé clairement lors des consultations prébudgétaires. De ce fait, le budget prévoit quelques nouvelles mesures pour instaurer un cadre amélioré de reddition des comptes visant à accroître la transparence des dépenses publiques.

D'abord, pour donner suite à l'engagement qu'avait pris le gouvernement d'examiner le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien afin de veiller à ce que les recettes continuent de correspondre au coût du nouveau système, pour les vols intérieurs, le budget réduit d'un peu plus de 40 p. 100 le droit qui passe ainsi de 12 \$ à 7 \$.

Ensuite, le budget annonce le début de consultations au sujet d'un régime d'assurance-emploi dont les taux de cotisation seraient fixes à compter de 2005. Comme nous le savons, les taux de cotisation à l'AE n'ont cessé de baisser depuis dix ans. Le ministre veut aller plus loin. Il veut tenir ces consultations afin de s'assurer que l'établissement de taux fixes de l'AE se fera dans la transparence et avec la participation de tous les intéressés et que les employeurs et les employés sauront exactement quels seront les taux de cotisation.

Entre-temps, cette mesure législative fixerait le taux de cotisation à l'assurance-emploi à 1,98 \$ en 2004. Il s'agit de la dixième réduction annoncée depuis 1994 et elle permettrait aux travailleurs et aux employeurs de réaliser des économies annuelles de plus de neuf milliards de dollars par rapport au taux de 1994. Comme nous le savons, les cotisations avaient l'habitude d'augmenter alors qu'elles diminuent annuellement depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. D'après les prévisions économiques du secteur privé annoncées dans le budget, le montant des recettes provenant des cotisations que devrait générer ce taux correspondrait aux coûts projetés des programmes en 2004.

● (1545)

Le meilleur cadre redditionnel de l'accord sur les soins de santé comporte l'engagement de la part de tous les gouvernements à faire rapport régulièrement aux Canadiens. C'est un autre exemple de responsabilisation et de transparence. Ce cadre redditionnel permettrait de mieux renseigner les Canadiens au sujet de la façon dont leur argent est dépensé pour améliorer le système de santé. Je sais que tous les députés à la Chambre seront d'accord.

Le gouvernement entend également apporter des changements qui accroîtraient l'imputabilité des fondations. La plupart de ces changements cibleraient directement les fondations visées. Comme nous le savons, tous les rapports des fondations sont des documents publics. Les dirigeants de ces fondations seraient convoqués devant divers comités permanents.

Initiatives ministérielles

La Fondation canadienne pour l'innovation, les Bourses d'études canadiennes du millénaire et la Fondation pour l'appui technologique canadien au développement durable ont été établies en vertu d'une loi fédérale. Par conséquent, certains amendements au projet de loi C-28 garantiraient que les fonds non dépensés seraient remis au gouvernement si jamais les fondations cessaient d'exister.

Le budget mettrait fin au Compte de service et de réduction de la dette, qui a été créé en vue de payer l'intérêt sur la dette publique et, en fin de compte, de réduire la dette. Ce compte est devenu inutile puisque ses recettes doivent être remises au Trésor.

Il est clair que nous avons un budget sans déficit. Nous avons une nouvelle culture de responsabilité et de transparence. Je pourrais poursuivre longuement et parler des dépenses que nous avons faites dans les forces armées et ailleurs. Des députés de l'opposition nous ont reproché la hausse des dépenses. Bien entendu, les principales dépenses sont allées à la santé. Les députés peuvent se demander si nous avons eu raison d'accepter l'accord des premiers ministres et d'injecter l'argent nécessaire dans le domaine de la santé. C'est leur droit. Nous voulions nous attaquer au problème qui préoccupe le plus les Canadiens, sans oublier la pauvreté chez les enfants, les villes, les réductions d'impôt et l'itinérance.

Il est important de se rappeler que gouverner, c'est choisir des priorités. Il est important d'écouter attentivement. Le Comité permanent des finances a formulé 49 recommandations, et le ministre a donné suite à 34 d'entre elles, en totalité ou en partie. Il y a donné suite efficacement en s'assurant d'être à l'écoute des préoccupations, et il s'est efforcé de répondre aux besoins des familles canadiennes.

Nous voulons nous assurer que des comptes soient rendus, mais aussi que le climat soit propice à la croissance de l'économie. Il importe de signaler que les dépenses demeurent nettement inférieures à ce qu'elles étaient dans les années 90, soit aux environs de 18 ou 19 p. 100.

Il est important de faire observer que nous sommes actifs sur bien des fronts, mais que nous agissons de façon responsable. Nous ne voulons pas du genre d'endettement que nous avons eu pendant des années. Après avoir éliminé le déficit, nous remboursons la dette nationale. Alors que la dette du Japon correspond maintenant à environ 130 p. 100 de son PIB et continue de s'alourdir, nous évoluons dans l'autre direction. Notre dette diminue et elle devrait bientôt être inférieure à 40 p. 100 de notre PIB.

Il est extrêmement important de faire remarquer que, ce faisant, nous sommes en train de passer du dernier au premier rang du G-7. L'économie se comporte bien. Nous le constatons dans un certain nombre d'industries. Il est donc important d'adopter le projet de loi C-28 pour donner suite aux initiatives dont les Canadiens nous ont parlé.

Il est impossible de tout faire en un seul budget. Nous devons poursuivre le travail. Comme je l'ai dit à propos des impôts, nous nous sommes occupés cette année de l'impôt sur le capital. Nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers, et il sera possible de le faire encore à l'avenir. Nous collaborons avec les députés, les groupes intéressés et l'ensemble des Canadiens dans de nombreux dossiers.

Il est important d'être responsable et prudent sur le plan financier. Pendant trop d'années nous avons dépensé des fonds que nous n'avions pas. Lorsqu'il a été élu en 1993, le gouvernement a dit notamment qu'il réglerait cette situation. Il a éliminé le déficit de 42,5 milliards de dollars.

● (1550)

Gouverner, c'est faire des choix. À titre de gouvernement, nous devons nous occuper de ces questions, mais nous devons agir de manière responsable. Nous aurions aimé donner suite à plus de recommandations, mais notre capacité financière a des limites.

D'autres points qui n'ont pas été mentionnés dans le budget seront sans doute abordés plus tard. La Chambre est maintenant saisie d'un budget dont elle a débattu pendant de longues heures.

Le budget traite de questions environnementales qui sont essentielles pour les Canadiens. Nous prenons des mesures importantes dans ce domaine. Je félicite le ministre de l'Environnement car ce portefeuille n'est pas de tout repos. Encore une fois, nous affectons deux milliards de dollars de plus à ce secteur, pour que les Canadiens se concertent et s'attaquent aux problèmes qui se posent.

Gouverner, c'est aussi savoir écouter. Il faut collaborer avec la population. Il faut veiller à ne pas répéter les erreurs du passé et répondre aux attentes tout en restant en mesure de dire fièrement que nous n'avons pas de déficit, que nous réduisons la dette et que nous investissons. Si nous continuons ainsi, les prochaines générations seront reconnaissantes.

Malheureusement, j'appartiens à une génération qui a hérité d'un lourd endettement. Cela me préoccupe au plus haut point et je sais que cela inquiète aussi mes collègues d'en face. Je n'apprécie guère l'endettement personnel et certainement pas l'endettement du gouvernement.

Nous avons un fonds de prévoyance. Le ministre a mis trois milliards de dollars de côté. Heureusement l'économie se porte bien, mais nous devons toujours être prêts à faire face à des éventualités. Le ministre a donc prévu trois milliards de dollars à cette fin.

Les Canadiens sont plus nombreux à travailler. Pour la seule année dernière, on a créé au Canada 560 000 emplois nouveaux au Canada. La situation inverse s'est produite aux États-Unis, donc nous avons beaucoup de chance. Bon nombre de ces emplois sont des emplois à plein temps dans le domaine de la haute technologie, dans le secteur manufacturier et dans d'autres secteurs d'importance capitale pour l'économie canadienne. Il est important que nous le sachions et que nous continuions d'aider et d'écouter les intervenants, qu'il s'agisse d'aspects sociaux ou de problèmes qui touchent les milieux des entreprises, où nous voulons assurer la croissance de l'emploi. Je le répète, le budget n'est pas un simple bilan. Il a pour objet de permettre à tous les Canadiens de mener une vie toujours meilleure.

J'espère que, à l'issue de tous les échanges que nous avons eus à la Chambre, nous pourrions enfin faire avancer les travaux entourant le projet de loi C-28, et que nous continuerons de concerter nos efforts en tant que parlementaires. Comme nous sommes sur le point de démarrer sous peu une nouvelle ronde de consultations prébudgétaires, nous continuerons d'examiner de près les questions fondamentales sur lesquels les Canadiens attirent notre attention, tout en agissant de manière judicieuse sur le plan financier.

Initiatives ministérielles

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain lors de la prise en considération des travaux des subsides.

Que cette Chambre enjoigne au gouvernement de ne pas participer au projet américain de bouclier antimissile.

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable député de Saint-Jean, ne fait pas l'objet d'un vote. Des copies de la motion seront disponibles au Bureau.

* * *

●(1555)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2003

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours prononcé par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et l'un des principaux points qu'il a soulevés, soit que le budget de 2003 répond à des besoins financiers fondamentaux. Il a dit que ce budget est fondamentalement sage et correct parce qu'il n'y a pas de déficit. C'était là son point principal sur la question de la responsabilité financière et des principes de base en matière financière.

Le député a aussi fait état d'une plus grande transparence et d'une reddition de compte accrue.

Je souligne qu'une des principales affirmations faites aux Canadiens pendant les consultations prébudgétaires était que ce budget stimulerait la capacité des Canadiens de livrer concurrence.

J'espère que le député pensait bien à ce qu'il disait à ce moment-là. L'une des façons de mesurer la compétitivité des Canadiens consisterait à comparer les impôts qu'ils paient par rapport à d'autres. Le député a comparé les Canadiens aux Américains.

J'attire l'attention de la Chambre sur une catégorie précise de gens au pays que j'aimerais comparer avec la catégorie correspondante aux États-Unis. Je veux parler des personnes ayant un revenu annuel de 65 000 \$, auquel s'ajoute un revenu de dividendes de 2 000 \$.

Au Canada, ces personnes versent 498 \$ d'impôt sur leur revenu de dividendes de 2 000 \$ et 15 160 \$ sur leur salaire de 65 000 \$, ce qui ramène leur revenu net à 51 342 \$.

La personne aux États-Unis qui touche annuellement un salaire de 65 000 \$ et un revenu de dividendes de 2 000 \$ ne paie aucun impôt sur ce dernier montant et seulement 3 795 \$ d'impôt sur son salaire. Son revenu net pour l'année s'établit donc à 63 205 \$.

Il y a un écart considérable entre le revenu disponible d'un Américain par rapport à celui d'un Canadien. Si on veut rendre les Canadiens plus concurrentiels par rapport aux Américains, il y aurait lieu de leur laisser entre les mains un revenu net supérieur à celui des Américains. Voilà un aspect de la compétitivité sur lequel nous voulons vraiment nous pencher.

Je suis sûr que des députés d'en face diront que les calculs ont été faits en dollars américains. Je leur répondrai que les chiffres ici ont été rajustés en conséquence.

Je ne tiens pas à discuter de cela plus longtemps. J'aimerais parler d'une autre question concernant les budgets et la responsabilité fiscale, ainsi que des considérations fondamentales sur ce que cela signifie pour les Canadiens et pour l'économie de façon générale.

Ici, je dois vous avouer, monsieur le Président, ainsi qu'aux gens d'en face, que je dois beaucoup aux recherches qui ont été effectuées pour comparer la liberté économique dont on jouit en Amérique du Nord, une comparaison, entre les États-Unis avec le Canada, de la liberté économique relative dont jouissent ces deux pays et leur population.

La question que, j'en suis sûr, l'audience voudrait entendre, c'est que diable signifie l'expression liberté économique? Voici une traduction libre de la définition qui a été donnée dans cette étude particulière:

Les particuliers jouissent d'une liberté économique lorsque (a) les biens qu'ils acquièrent sans recours à la force, à la fraude ou au vol sont protégés contre l'intrusion physique par d'autres; (b) ils sont libres d'utiliser, d'échanger ou de donner leurs biens dans la mesure où leurs actes ne portent pas atteinte aux droits identiques d'autres personnes. Ainsi, un indice de liberté économique devrait établir la mesure dans laquelle les biens dûment acquis sont protégés et les particuliers sont engagés dans des transactions volontaires.

C'est cela, la liberté économique. Or, les chercheurs ont comparé la liberté économique de gens qui vivent au Canada avec celle de gens qui vivent aux États-Unis. Ils ont classé, à la lumière de cet indice, tous les États américains, ainsi que les provinces canadiennes et, devinez quoi? La plupart des provinces du Canada figurent au bas de la liste. De fait, l'Île-du-Prince-Édouard vient en dernière place. Le Delaware occupe la première place. L'Alberta est environ au milieu de la liste et l'Ontario est assez loin vers le bas.

●(1600)

On y retrouve ensuite plus de détails sur la liberté économique:

Les économies les plus libres fonctionnent avec un minimum d'ingérence de la part du gouvernement. Elles dépendent des choix personnels et des marchés pour répondre aux questions économiques fondamentales comme ce qui doit être produit, comment la production doit se faire, combien d'élément doivent être produits et à qui ces produits doivent servir.

Il y a quatre éléments.

À mesure que le gouvernement impose des restrictions sur ces choix, le niveau de liberté économique baisse.

En se basant sur mes déclarations précédentes, on peut dire que les chercheurs ont établi qu'il y a moins de liberté économique au Canada qu'il n'y en a aux États-Unis.

La recherche menée à partir des données tirées des rapports sur la liberté économique du monde, un projet du Fraser Institute entrepris il y a près de 20 ans, démontre que la liberté économique est très importante pour le bien-être des citoyens d'un pays. Cette recherche a démontré que la liberté économique a des liens directs avec le revenu par habitant, la croissance économique, une meilleure espérance de vie, un taux de mortalité infantile plus faible, l'évolution d'institutions démocratiques, les libertés civiles et politiques et d'autres résultats sociaux et économiques souhaitables.

Initiatives ministérielles

Notre collègue d'en face a souligné l'importance de se pencher sur le problème de la pauvreté chez les enfants. Je suis tout à fait d'accord. Nous voulons trouver une solution à ce problème. À mon avis, l'une des raisons pour lesquelles les enfants sont pauvres, c'est que leurs parents sont pauvres. L'une des raisons pour lesquelles les parents sont pauvres, c'est que leur revenu disponible est faible, et ce qui explique cela, c'est que les impôts sont très élevés. Si nous voulons vraiment régler le problème de la pauvreté chez les enfants, nous devons commencer par nous pencher sur le revenu disponible des parents.

Tout comme le projet sur la liberté économique du monde vise à mesurer la liberté économique sur une base internationale, le rapport sur la liberté économique en Amérique du Nord vise à mesurer les différences en matière de liberté économique entre les provinces canadiennes et les États américains.

Je viens de le souligner.

Cette étude porte sur les 10 provinces canadiennes—elle ne tient pas compte du Yukon, des Territoires-du-Nord-Ouest et du Nunavut—et les 50 États américains, entre 1981 et 2000. Les provinces et les États sont classés selon leur niveau de liberté économique au niveau infranational et gouvernemental. Cela aide à déterminer les répercussions des différents niveaux de gouvernement sur la liberté économique en Amérique du Nord.

Tout cela évoque clairement les liens entre le gouvernement fédéral et les provinces par rapport au gouvernement national des États-Unis et à ceux de chacun des États.

Examinons maintenant trois éléments de cette liberté économique. Ce sont les subventions et les transferts aux particuliers et aux provinces, le niveau d'emploi dans la fonction publique et la certification professionnelle. On dit à propos des transferts et des subventions:

Lorsque le gouvernement prélève des impôts à une personne pour donner de l'argent à quelqu'un d'autre, il prive des gens de tous les avantages que leur procure leur travail et réduit les bénéfices réels de cette activité. Ces transferts représentent le retrait de biens sans indemnisation et constituent ainsi une violation de la liberté économique. Autrement dit, lorsque des gouvernements prennent de l'argent à un groupe pour le donner à un autre, ils enfreignent les mêmes droits de propriété qu'ils sont censés protéger.

N'est-ce pas intéressant? C'est exactement ce qui se produit lorsqu'un gouvernement agit ainsi.

Une forme de financement du gouvernement s'impose pour soutenir les fonctions de l'État, mais, à mesure que le fardeau fiscal s'alourdit, les restrictions imposées sur les choix personnels augmentent et, partant, la liberté économique diminue. Des impôts qui ont un effet discriminatoire et qui n'ont que peu de rapport avec les services reçus portent encore davantage atteinte à la liberté économique. Des taux marginaux d'imposition élevés sont discriminatoires à l'endroit des citoyens productifs et les privent des fruits de leur travail.

C'est en partie le problème qui se pose. C'est pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons préconisé et continuerons de préconiser la nécessité de réduire les impôts pour que les citoyens productifs puissent devenir de plus en plus productifs, car ils seront incités à le devenir. Prenons l'exemple que j'ai donné plus tôt. Saurait-on s'étonner que des gens soient enclins à s'installer dans un autre pays où ils auraient un meilleur revenu disponible? C'est là la question.

Nous devons admettre ce qui se passe lorsqu'on prend de l'argent à un groupe pour le donner à un autre. Ce faisant, nous privons un groupe de sa liberté. Lorsque nous donnons volontiers de l'argent à quelqu'un, le citoyen productif est-il encouragé à continuer d'être productif ou cela le dissuade-t-il de l'être? Tout indique que cela le décourage au lieu de l'encourager. Je pourrais parler pendant quelques heures de plus de ce sujet.

• (1605)

Voici mon deuxième point, soit le niveau d'emploi dans les administrations publiques en pourcentage de l'emploi total dans l'ensemble du pays et dans les provinces. Plusieurs facteurs concourent à la diminution de la liberté économique à mesure que

le niveau d'emploi dans les administrations publiques dépasse le seuil nécessaire pour assurer les fonctions de protection et de productivité du gouvernement. Il s'agit de toute la question de l'entrepreneuriat bureaucratique et de l'embauche de fonctionnaires en nombres inutilement élevés pour la prestation des services gouvernementaux.

Certes, il doit y avoir une bureaucratie. Les gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral doivent avoir des employés. Là n'est pas la question. La question est de savoir quelle proportion de l'ensemble des employés de l'administration publique, soit les travailleurs, est à l'emploi du gouvernement et quelle proportion ne l'est pas. Je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux, mais j'ai consulté diverses statistiques. Il y a une hausse du nombre de fonctionnaires par rapport aux autres travailleurs. C'est de cela dont il s'agit.

Une telle augmentation restreint la capacité des particuliers et des organisations qui souhaitent obtenir des contrats de services libres, puisque les employeurs potentiels sont pénalisés au plan fiscal lorsqu'ils présentent des offres en vue d'obtenir du travail. Voilà la question.

Un niveau élevé d'emploi au sein d'une administration publique peut aussi indiquer que le gouvernement veut fournir des produits et services que des entrepreneurs libres peuvent fournir eux-mêmes.

Le gouvernement ne devrait pas offrir des produits et services que le secteur privé ou des particuliers peuvent fournir aussi bien, voire mieux. Le gouvernement ne devrait pas s'engager dans cette voie. C'est de cela dont il s'agit.

Il se pourrait aussi que le gouvernement veuille fournir des produits et services que des particuliers ne seraient pas intéressés à obtenir s'ils en avaient la possibilité. Il existe peut-être des produits et services que les particuliers ne sont ou ne seraient pas intéressés à acheter s'ils devaient les fournir, parce que ces produits sont inutiles et non prioritaires. Il arrive que de tels produits servent des gains politiques ou d'autres avantages qui n'ont rien à voir avec l'amélioration de la situation économique au Canada.

Nous disons aussi que le gouvernement s'engage dans des activités de réglementation et autres qui limitent la liberté des Canadiens. Parlons aux petits entrepreneurs. Quelle sera la première question qu'ils soulèveront? La première sera le niveau d'imposition, et la deuxième, la réglementation qui empiète sur leur capacité d'agir librement. Ce sont là des questions très sérieuses sur lesquelles il faut se pencher.

Je sais qu'il doit y avoir une réduction de certaines des fonctions de réglementation. C'est une bonne chose, mais il y a d'autres secteurs où la réglementation a augmenté au lieu de diminuer. La question ici est que, si nous voulons accroître la liberté économique des Canadiens, nous devons réduire la réglementation qui cause de l'ingérence dans leurs activités.

Initiatives ministérielles

Enfin, des niveaux élevés d'emploi au gouvernement laissent supposer que le gouvernement entreprend directement du travail qu'il pourrait faire faire à contrat par le secteur privé. Lorsque, au lieu de financer les fournisseurs privés, un gouvernement décide de fournir lui-même directement un produit ou un service, il se trouve à réduire la liberté économique en limitant le choix et en créant un quasi-monopole gouvernemental dans la prestations des services. Par exemple, la création de bons d'étude n'entraînerait peut-être pas une diminution des dépenses publiques, mais elle réduirait l'emploi au gouvernement, érodant ainsi le monopole du gouvernement sur la prestation de services d'enseignement financés par l'État, tout en donnant plus de choix aux parents et aux élèves, ce qui donnerait une plus grande liberté économique.

C'est la seule façon de faire ce genre de chose. Il y a bien d'autres cas où les parents devraient avoir le choix. Je vais donner un autre exemple. Je crois que c'est le secrétaire parlementaire qui a dit récemment qu'il y aurait une prestation pour enfants de 3 200 \$ pour que les parents puissent utiliser cet argent, mais la prestation ne sera pas versée aux parents, mais bien aux divers établissements. Selon nous, il faudrait réduire les impôts pour que les parents aient la liberté de choisir où ils enverront leurs enfants et comment on prendra soin d'eux, ou donner l'argent directement aux parents pour qu'ils le fassent eux-mêmes. En décidant où les enfants devraient aller et comment ils devraient être traités, je crois que le gouvernement empiète sur la liberté économique des Canadiens.

• (1610)

Le troisième point concerne la certification professionnelle. Je suis certain, monsieur le Président, que vous savez parfaitement de quoi il s'agit. Cette question concerne les architectes, les ingénieurs, les médecins, le personnel infirmier et les enseignants, toute une série de professionnels et de personnes occupant des catégories d'emploi particulières. Ces gens-là ont une certification provinciale.

Or, quelqu'un qui possède une certification d'une province est souvent incapable d'exercer son métier dans une autre province. Si un médecin qui a une certification en Ontario et qui pratique dans cette province veut aller travailler en Colombie-Britannique, il devra avoir une certification de cette dernière. On lui dira ceci: «C'est dommage. Vous devez avoir une certification de la Colombie-Britannique et vous savez quoi? À moins que vous suiviez des cours ou que vous repassiez les examens écrits et ainsi de suite, nous ne vous accorderons pas la certification nécessaire pour pratiquer la médecine dans notre province. Nous allons ériger des obstacles.»

Cette situation existe non seulement pour les médecins, mais aussi pour toutes les professions dont j'ai parlé et bien d'autres encore. C'est un problème grave parce que, si jamais il y a une véritable pénurie de certaines catégories de médecins et que certains étaient ouverts à un transfert, ils ne pourraient pratiquer la médecine à cause de cet obstacle.

C'est une barrière provinciale qui existe au Canada et qui, à mon avis, est tout simplement odieuse, parce que si un médecin peut pratiquer de la chirurgie au laser en Ontario, par exemple, pourquoi ne peut-il pas le faire à Victoria ou à Vancouver? Il sait comment utiliser le matériel de chirurgie au laser. C'est absolument insensé. Cela défie toute logique. Voilà le genre de problèmes qui existent. Lorsque pareilles modalités de certification existent, elles nuisent à la liberté économique du professionnel qui veut exercer sa profession et de la personne qui veut recourir à ses services.

Les lois protègent souvent les intérêts des gens en place contre la concurrence venant de l'extérieur. Est-ce réellement ce que nous voulons? Voulons-nous vraiment que les gouvernements intervien-

nent pour empêcher ces gens de se livrer concurrence et ériger ainsi des obstacles artificiels par le biais de la certification? Ce n'est sûrement pas ce que nous voulons, mais c'est ce qui se passe au Canada. Je sais que cette situation existe et je suis certain que vous le savez aussi, monsieur le Président.

Tout au long des années 80, au Canada, la liberté économique est demeurée assez constante au niveau infranational alors qu'elle s'est accrue quelque peu au niveau de tous les ordres de gouvernement, par suite peut-être d'un changement de gouvernement au fédéral. En 1984, et partant, d'un changement de politique. Dans les deux indices, la liberté économique a chuté au Canada au début des années 80, puis a commencé à remonter au début des années 90. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux se sont attaqués à leur dette et à leur déficit, mais davantage en haussant les impôts qu'en réduisant les dépenses, comme d'habitude. Toutefois, au fur et à mesure que les dettes et les déficits ont été contenus, les gouvernements ont commencé, au milieu et surtout à la fin des années 90, à réduire des taux d'imposition. En outre, des gouvernements financièrement conservateurs ont été élus au cours de cette période dans les deux provinces canadiennes les plus riches, soit l'Alberta et l'Ontario.

Sans un état récapitulatif sur ce point en particulier, il devrait être assez clair que l'assise économique que le secrétaire parlementaire considère comme essentielle pour éviter un déficit est effectivement un pilier fondamental et un principe important, mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il faut planifier la réduction de la dette. Le gouvernement s'est maintes fois vanté d'avoir réduit la dette au cours des dernières années, et c'est vrai. C'est une bonne chose. Le gouvernement a supprimé le déficit et a remboursé une partie de la dette, mais il n'a aucun plan de remboursement de la dette. Oh, il y a bien cette année un fonds de prévoyance de 3 milliards de dollars qui servira à financer la dette, si nous n'avons pas besoin de l'employer ailleurs.

C'est excellent de faire valoir que la dette diminue comme pourcentage du PIB mais, comme le PIB augmente et que la dette reste plus ou moins constante ou n'augmente que légèrement, il n'y a rien d'étonnant à cela. La dette représente un pourcentage de plus en plus faible du PIB. Mais les banques se moquent de cela; ce qui les intéresse, c'est l'intérêt sur la dette. L'intérêt sur une dette de 536 milliards de dollars est le même, que la dette représente 50, 10 ou 60 p. 100 du PIB. L'intérêt que le gouvernement fédéral paie aujourd'hui sur notre dette tourne autour de 40 ou 42 milliards de dollars. C'est plus que ce que le gouvernement consacre au programme de soins de santé

• (1615)

On a également fait tout un plat des sommes énormes qui ont été investies dans les soins de santé. Effectivement, les crédits de la santé ont été augmentés. Oui, on a remis de l'argent dans le système de soins de santé, c'est exact, et les financements accordés à ce secteur sont aujourd'hui revenus au niveau qu'ils avaient atteint en 1993, avant que les libéraux ne s'en mêlent. Ils viennent de reporter ces financements à ce niveau antérieur. Mais, si l'on tient compte du facteur de l'inflation qui s'est produite entre temps et de l'accroissement démographique, le secteur de la santé demeure en situation déficitaire par rapport au passé. C'est très bien de parler de reddition de comptes et de transparence, mais les libéraux oublient de dire qu'ils ont commencé par prendre l'argent, qu'ils en ont ensuite rendu une partie, mais pas la totalité.

Une autre dimension est à prendre en compte ici. L'argent est là, mais qu'en est-il de la prestation des services? C'est très bien que l'argent soit là. Mais nous devons maintenant reconnaître que la prestation des services de soins de santé est tout aussi importante que la capacité de payer. Si la prestation des services est inefficace, les listes d'attente ne raccourciront pas et la technologie qui devrait être utilisée ne le sera pas. Il incombe maintenant à tous les services administratifs du système de soins de santé d'être aussi efficaces et efficaces que possible. J'espère que certains des éléments dans lesquels cet argent sera investi en favoriseront l'utilisation plus efficace et plus efficace aux fins de la prestation des services de santé, pour que nous puissions tous bénéficier d'un système dispensant des soins de qualité en temps opportun, quand nous en avons besoin.

Nous devons également comprendre les répercussions du régime fiscal canadien. Par exemple, prenons le cas d'une province qui réduit la liberté économique en augmentant les impôts. Ce problème est bien canadien:

Cela aura probablement des répercussions négatives sur l'économie provinciale, comme les résultats suivants et les tests effectués à l'échelle internationale le montrent. Cependant, une économie provinciale plus faible signifie que la province profitera d'une augmentation des versements fédéraux (ou d'une réduction des déboursés si la province en question est une province «nantie»). Plus on réduit la liberté économique, plus les répercussions sont négatives sur l'économie et plus la province recevra d'argent du gouvernement fédéral.

D'un côté, nous avons une province qui accroît ses impôts et réduit la liberté économique et qui obtient ensuite de l'argent du gouvernement fédéral, auquel cas nous avons deux choses qui s'annulent:

Cette rentrée de fonds va, du moins à court terme, contrebalancer en partie les répercussions négatives sur le PIB et atténuer les répercussions de la liberté économique ou de sa perte sur l'économie. (À long terme, la rentrée de fonds va également affaiblir l'économie, mais ces répercussions vont probablement au-delà de l'horizon prévisionnel des essais effectués...

Il y a donc un avertissement dans tout cela. Quoi qu'il en soit, le principe a été établi:

D'un autre côté, si une province accroît cette liberté économique, par exemple en réduisant les impôts [c'est ce que l'Ontario et l'Alberta ont fait] [...] le résultat est un accroissement des versements de recettes gouvernementales à d'autres gouvernements et un alourdissement du fardeau fiscal, étant donné le caractère progressif du régime d'imposition canadien, ce qui supprime les augmentations de la liberté économique et de la croissance économique. En d'autres termes, le fédéralisme financier atténue les répercussions de la liberté économique au Canada.

Il a fait cela. Nous pouvons le demander aux ministres des Finances de l'Ontario et de l'Alberta et nous constaterons que c'est exactement ce qu'ils ont vécu:

Du fait de la structure financière canadienne, la croissance économique elle-même réduit la liberté économique d'une province et nuit à une croissance accrue [de l'économie]. Malgré les problèmes créés par la structure financière du Canada, la liberté économique se révèle toujours un stimulant puissant pour accroître la prospérité au Canada.

Ce que cela signifie vraiment, c'est que les provinces et le gouvernement fédéral devraient examiner la liberté économique et donner à leurs électeurs et habitants une plus grande liberté. Une des meilleures façons d'y parvenir est de réduire les dépenses gouvernementales et les impôts et de le faire de telle façon que les individus obtiennent une plus grande liberté dans l'utilisation des fonds qu'ils veulent consacrer à leurs entreprises concernant les produits et services que les Canadiens veulent et dont ils ont besoin.

En fin de compte, le fédéralisme financier du Canada semble nuire tant aux provinces bien nanties qu'à celles qui sont moins favorisées. La discussion que nous venons d'avoir révèle que:

...le fédéralisme financier empêche certaines provinces d'acquiescer davantage de liberté économique et, par conséquent, d'accroître leur prospérité. Ses effets s'avèrent au moins tout aussi malheureux dans les provinces les plus pauvres, où

Initiatives ministérielles

un vaste programme de dépenses gouvernementales chasse les autres activités économiques et politise l'économie. De ce fait, le taux de convergence des régions canadiennes moins favorisées correspond à environ un tiers ou un demi de celui des régions pauvres des États-Unis, de l'Europe et du Japon.

● (1620)

Les incitatifs que crée le fédéralisme financier s'avèrent tout aussi dommageables. Comme le fédéralisme affecte la capacité des provinces d'accéder à la liberté économique et que cela affaiblit l'incidence positive de la liberté économique, les provinces sont moins enclines à libéraliser leur économie.

Pire encore, les élites...

Je tiens à ce qu'il soit absolument clair que ce sont les propos exprimés par les auteurs de l'étude. Ce sont leurs observations et leurs conclusions. Ils poursuivent en disant que:

...les élites des provinces moins bien nanties ont intérêt à limiter la liberté économique. De faibles niveaux de liberté économique provoquent un ralentissement de l'activité économique et une hausse des transferts fédéraux. Comme ces transferts favorisent surtout les élites politiques et commerciales, ces dernières ont tout intérêt à ce que la croissance économique demeure faible.

C'est exactement le contraire de ce que nous voulons atteindre. Les auteurs de l'étude ajoutent:

Par surcroît, le régime d'assurance-emploi du Canada modifie les incitatifs pour de nombreux électeurs qui peuvent se prévaloir du programme d'assurance-emploi. La croissance économique se trouve ralentie parce que, tant et aussi longtemps que l'activité économique reste faible, des segments considérables de la population sont exclus du marché de la main d'oeuvre qui travaille toute l'année.

Tout récemment, nous avons eu toutes sortes de débats sur cette question. Les auteurs poursuivent:

Tous les segments de la population nient être influencés par de tels incitatifs, mais aucune réforme économique considérable n'a été amorcée dans le Canada atlantique, même si de nombreux exemples provenant d'un peu partout dans le monde montrent que le dosage des mesures en fonction des régions nuit à la croissance.

Ce sont là de dures réalités.

En fait, «l'importance de la liberté économique» est

...la raison pour laquelle la liberté économique est si intimement liée à la croissance et à la prospérité, une constatation qui ressort non seulement de cette étude mais de nombreuses autres expériences empiriques de la liberté économique.

À bien des égards, ce débat remonte aux origines de l'économie moderne, lorsque Adam Smith avançait son fameux argument selon lequel chacun de nous, par la libre poursuite de ses propres buts, crée la richesse des nations et de leurs citoyens. Toutefois, le XX^e siècle s'est en grande partie consumé dans le débat sur le choix entre l'économie planifiée et la libre économie. Les résultats des expériences du XX^e siècle devraient être concluants. Les économies libres ont produit la plus grande prospérité de l'histoire de l'humanité. Même la pauvreté, dans ces pays économiquement libres, aurait été considérée comme une vie de luxe dans les économies contrôlées. Cette leçon a été confortée par l'effondrement des États à planification centralisée et, à la suite de cet effondrement, par le refus persistant de leurs citoyens de revenir à un régime de planification centralisée, en dépit des embûches rencontrées sur le chemin de la liberté.

Je ne pense pas avoir à nommer les pays dont il est ici question. L'étude ajoute:

Parmi les pays en voie de développement, ceux qui ont adopté le modèle de planification centralisée n'ont su apporter que la misère à leurs citoyens. Ceux qui ont adopté les modèles économiques fondés sur la concurrence des marchés ont pu commencer à partager avec leurs citoyens la prospérité des économies de marché avancées.

C'est l'observation que font les auteurs de cette étude, et je suis convaincu que de nombreux députés y souscriront. L'étude poursuit:

Initiatives ministérielles

Bien que ces comparaisons soient des exemples extrêmes, tirées des extrémités du spectre de la liberté économique, de nombreuses recherches montrent que la relation entre la prospérité et la liberté économique occupe un créneau étroit du spectre. Bien que des analyses économétriques raffinées confirment l'existence de cette relation, des exemples sont également révélateurs. Ainsi, si l'on prend comme exemples deux États européens périphériques, l'Irlande, qui pratique une économie relativement libre, se tire beaucoup mieux d'affaire que la Grèce, dont l'économie est relativement peu libre. Aux États-Unis, la Géorgie, qui est relativement libre, se tire beaucoup mieux d'affaire que la Virginie occidentale, qui est relativement peu libre. Au Canada, le Québec, qui est peu libre, affiche un bilan beaucoup moins bon que celui de son voisin libre, l'Ontario. Comme toujours, on trouve des exceptions, mais de façon générale la justesse statistique de cette relation est remarquable.

Bien que cette étude n'ait pas pour objet d'évaluer plusieurs siècles de débat économique, les mécanismes de la liberté économique sont faciles à comprendre. Toute transaction effectuée librement est bénéfique aux deux parties. Toute transaction qui ne bénéficierait pas aux deux parties serait rejetée par la partie qui n'y trouverait pas son compte. Cela a des conséquences sur l'ensemble de l'économie. Les consommateurs qui sont libres de choisir ne seront attirés que par la qualité supérieure et de meilleurs prix. Un producteur doit constamment améliorer ses prix et sa qualité pour répondre aux attentes des consommateurs, sinon ces derniers ne s'engageront pas librement dans des transactions avec lui. Des milliards de transactions mutuellement avantageuses ont lieu chaque jour, contribuant ainsi à alimenter la dynamique qui stimule la productivité et la richesse à la grandeur de l'économie.

● (1625)

Priver les gens de certaines libertés les empêchent d'effectuer des transactions mutuellement bénéfiques. Cette liberté est remplacée par l'action gouvernementale sous forme de contraintes, de perception d'impôt et d'absence de choix dans les services. Au lieu de tirer des gains de chaque transaction, les citoyens doivent payer des impôts et accepter le service quel qu'il soit qui leur est offert en retour. En outre, alors que les incitatifs des producteurs dans un marché libre s'articulent autour de l'offre de biens et services de meilleure qualité afin d'attirer la clientèle, le secteur public n'a pas à se soucier de tels incitatifs.

Les députés le savent. Voici la suite:

Au contraire, comme l'indique la théorie dite des choix publics, les incitatifs dans le secteur public mettent souvent l'accent sur la gratification des groupes d'intérêts, la recherche d'un avantage politique ou même la pénalisation de groupes impopulaires. C'est loin de l'échange mutuellement bénéfique bien que, comme je l'ai mentionné plus haut, le gouvernement tienne un rôle indispensable sur le plan de la protection et de la production.

À certains égards, il est étonnant de voir que le débat est toujours aussi vif puisque la preuve et la théorie relatives à la liberté économique favorisent l'intuition. Intuitivement, il est logique que la détermination des citoyens et l'ingéniosité qu'ils mettent à obtenir les meilleurs résultats en utilisant le mécanisme de l'échange mutuellement bénéfique leur permettra sûrement d'améliorer leur situation beaucoup plus que pourrait le faire une coterie de planificateurs gouvernementaux qui sont loin de connaître les valeurs de tout le monde et qui, étant des humains, sont susceptibles de songer à leur bien-être et aux électeurs à qui ils doivent plaire lorsqu'ils prennent des décisions qui nous touchent tous.

C'est ça le problème de la planification centrale à de nombreux égards. Elle devrait être en grande partie laissée aux particuliers, qui devraient avoir la liberté de dépenser leur argent, de prendre leurs décisions, d'acheter les biens et les services qu'ils veulent.

Pour terminer:

Tout ce qui a été écrit dans le monde sur la liberté économique laisse croire que les provinces canadiennes sont mal positionnées pour profiter des possibilités économiques. Les provinces se retrouvent presque au dernier rang dans les trois secteurs, indication que les gouvernements ont consommé et transféré plus de ressources, prélevé plus d'impôt et créé des marchés du travail plus rigides que les gouvernements des États américains.

Nous avons entendu un témoignage à ce sujet il n'y a pas si longtemps. En fait, le problème se pose déjà. Je crois qu'une province canadienne songe à menacer le gouvernement de poursuite devant les tribunaux. À Terre-Neuve-et-Labrador la question suscite un vif débat et l'enjeu est exactement celui-là. L'étude dit ensuite:

L'analyse de régression [effectuée dans le cadre de cette étude] indique que la croissance de la liberté économique et le degré de liberté économique ont un impact majeur sur la croissance du PIB par habitant et la valeur de celui-ci. Étant donné que les provinces canadiennes ont peu de liberté économique, les Canadiens vont probablement conserver un niveau de vie inférieur à celui des États américains. Deux provinces seulement, l'Alberta et l'Ontario, disposent d'une liberté économique assez

marquée dans le contexte canadien et les résidents de ces provinces ont vu les avantages de cette situation.

Ce paragraphe va droit à l'essentiel de ce qu'il faut faire pour élaborer un budget au Canada: assurer la liberté économique des provinces et du Canada tout entier, et surtout, laisser les particuliers libres de choisir.

Il y a tout de même certains éléments que je voudrais examiner en détail. Je tiens à parler du droit pour la sécurité dans le transport aérien, que le gouvernement a imposé aux Canadiens.

Ils ont fait grand cas de la réduction de 44 p. 100 qui a ramené ce droit de 12 \$ à 7 \$. Il est vrai que le droit a été réduit de 44 p. 100, mais il faut encore verser 7 \$ pour chaque vol et 14 \$ pour un aller-retour. Selon la recherche effectuée dans ce dossier, avant l'instauration de ce droit de 12 \$, maintenant réduit à 7 \$, le filtrage coûtait aux compagnies aériennes 1,10 \$ par vol pour chaque passager. Si le filtrage coûte 1,10 \$ aux compagnies aériennes, pourquoi le gouvernement impose-t-il un droit de 7 \$?

Passons maintenant à la taxe sur l'essence. Le gouvernement fédéral encaisse 10 cents sur chaque litre d'essence vendu et 4 cents sur un litre de carburant diesel. La taxe fédérale sur l'essence a coûté 4,3 milliards de dollars aux automobilistes en 2000-2001. L'année dernière, alors que le prix moyen se situait à 64 cents le litre, le gouvernement a encaissé approximativement 1,9 milliard de dollars en TPS sur l'essence. Le montant de cette taxe a augmenté en parallèle avec le prix de l'essence et le gouvernement a profité de cette manne.

● (1630)

Aux États-Unis, les recettes de la taxe sur l'essence servent à l'infrastructure routière. Au Canada, ce sont des miettes qui vont à l'infrastructure routière.

C'est certes une bonne et merveilleuse nouvelle pour le programme d'infrastructure, et la plus grande partie des fonds vont aux routes, mais seule une infime portion des recettes perçues sur l'essence et le carburant diesel servent à cela. Le temps est venu pour nous de reconnaître que cette taxe, qui est prélevée d'une manière désignée, doit être dépensée d'une manière désignée.

En principe, pendant des années, dans le cadre de certaines des fonctions de gestion que j'ai exercées, je n'ai jamais été partisan d'une taxe désignée. Toutefois, étant donné que nous percevons la taxe d'une manière désignée, nous devons maintenant nous demander s'il convient d'en dépenser les recettes d'une manière désignée. C'est une question très réelle. Il y a des raisons très sensées pour verser les recettes de cette taxe au Trésor, mais il y a des raisons tout aussi sensées pour reconnaître cette situation et dire que nous devons aborder la question d'un point de vue pratique.

À l'heure actuelle, la route n° 1, la transcanadienne, est en piteux état dans bien des secteurs. Elle a besoin de réfections majeures et les fonds qui y sont consacrés ne sont que des miettes comparativement à ce qui est nécessaire. Cela en dit long sur l'incurie du gouvernement. Cela en dit long sur toute l'idée de liberté économique dont je viens de parler.

Initiatives ministérielles

Passons maintenant à la réduction des cotisations d'assurance-emploi. Certes, les cotisations ont été réduites. Cependant, je voudrais parler aussi des charges sociales. Cela ne manque pas d'être fort intéressant. Je vais comparer les données de seulement deux années, 1993 et 2003. En 1993, le taux de cotisation d'assurance-emploi par tranche de 100 \$ s'élevait à 3 p. 100. Il est maintenant tombé sous 2,10\$. Le total dépensé en 2003 pour les cotisations d'assurance-emploi était de 819 \$ par tranche de 100 \$. En 1993, c'était 1 100 \$. D'aucuns diront que c'est une forte diminution, et ce l'est.

Voyons maintenant ce qui est arrivé à l'autre cotisation sociale, au titre du RPC. Cette cotisation était de 752,50 \$ en 1993, et en 2003, elle se chiffrait à 1 810 \$. C'est une augmentation de 817,20 \$ par rapport à 1993. Le gouvernement a beau parler de ce qu'il a fait des primes de l'assurance-emploi et se vanter de les avoir réduites, il a haussé les cotisations au RPC. Tout cotisant paie donc davantage qu'en 1993. Voilà l'héritage que laisse les gens d'en face en ce qui a trait au processus d'établissement du budget.

Ces questions sont très graves et je suis d'avis qu'il faut s'y attaquer réellement. Il y a de bonnes choses dans ce budget, mais il a aussi de bien mauvaises.

J'aimerais pouvoir approuver un véritable plan du gouvernement pour réduire la dette. Il est temps que le gouvernement ait un plan qui se tienne pour supprimer complètement l'impôt sur le capital. Je sais qu'il un plan quinquennal pour le faire, mais c'est trop long, trop peu, trop tard.

Il y a des dépenses en matière de biens et services, des subventions et des choses du genre qui ont fait grimper les dépenses du gouvernement bien au-delà de ce que peut justifier l'augmentation de la population et le taux d'inflation au Canada.

Le budget a de graves défauts, et je pense que nous devrions changer ces défauts en qualités avant de donner notre approbation au projet de loi C-28.

Le président suppléant (M. Bélair): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Peterborough, Le secteur de l'assurance; le député de Davenport, Les pêches et les océans; le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, La défense nationale.

• (1635)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole sur le projet de loi C-28, soit le projet de loi de mise en oeuvre du budget. J'ai vraiment l'impression, en prenant la parole sur ce projet de loi, de faire le travail pour lequel le Bloc québécois est ici à Ottawa, c'est-à-dire d'assurer la défense des intérêts du Québec.

Ce que la plupart des observateurs et des commentateurs ont souligné, c'est que le projet de loi met en oeuvre un budget qui est sans relief, qui vise davantage à faire non seulement la propagande du fédéralisme canadien, mais aussi celle du Parti libéral du Canada. C'est un budget qui se caractérise par le saupoudrage des mesures. J'ai fait le décompte. On parle de 74 mesures de dépenses différentes et de 14 mesures fiscales.

Parmi l'ensemble de ces 88 mesures, aucune n'a réussi à frapper l'imagination de la population canadienne ou de la population québécoise. Pourquoi? Parce qu'aucune des mesures qui a été prise ne règle un des problèmes auxquels sont confrontés actuellement les sociétés canadienne et québécoise.

Il y a plus grave encore. Nous aurions pu nous attendre à ce que le nouveau ministre des Finances ne suive pas les traces du député de LaSalle—Émard dont la réputation concernant le manque de transparence au niveau des finances publiques n'était plus à faire lorsqu'il a quitté son poste de ministre des Finances. Lorsqu'on se trompe parfois de 300 p. 100 dans l'évaluation des surplus à venir, ce ne sont pas des coïncidences. C'est tout simplement une façon de la part du gouvernement fédéral de cacher à la population l'état réel des finances publiques pour utiliser les taxes et les impôts payés par les Canadiens et les Québécois à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont prélevés.

Il est donc malheureux de voir que le budget déposé le 18 février dernier se situe dans la continuité de ceux auxquels nous avons été habitués depuis que les libéraux ont repris le pouvoir à Ottawa. C'est un maquillage des chiffres, surtout depuis que les surplus sont au rendez-vous, soit depuis 1997. C'est un budget qu'on doit caractériser comme étant non transparent. On le voit en particulier sur la question des surplus.

Je rappelle d'abord que le nouveau ministre des Finances a inventé une nouvelle catégorie pour essayer de réduire artificiellement ses surplus. Du temps de l'ancien ministre des Finances, nous avions eu la création d'une réserve pour éventualités. Elle était de l'ordre de trois milliards de dollars. Évidemment, c'était une partie des surplus qui était camouflée. Année après année, cette réserve pour éventualités, qui ne servait à rien, était supposément utilisée—et j'y reviendrai—pour payer la dette du gouvernement canadien.

On a ajouté à cette réserve pour éventualité, une nouvelle création du nouveau ministre des Finances, soit une réserve pour prudence économique. On pourrait se demander quelle est la différence entre une réserve pour prudence économique et une réserve pour éventualités? Probablement qu'une réserve pour éventualités, c'est par prudence économique, et qu'une réserve pour prudence économique, c'est au cas où il y aurait des éventualités.

Mais personne n'est dupe. C'est tout simplement la création de postes budgétaires pour tenter de camoufler l'ampleur des surplus que dégage, année après année, le gouvernement fédéral, au détriment des provinces, du Québec en particulier, et de l'ensemble des contribuables, qu'ils soient Canadiens ou Québécois.

Mais évidemment, le jupon dépasse un peu, comme on dit. Par exemple, en octobre 2002, dans son énoncé budgétaire, le ministre des Finances annonçait pour l'année 2002-2003 qui vient de se terminer, quatre milliards de dollars de surplus. Pour l'année à venir, il annonçait encore quatre milliards de dollars de surplus. Mais comme je le mentionnais, étant donné que nous avons une réserve pour éventualités et une réserve pour prudence économique, dans chacun des cas, on se trouvait sans aucun surplus au bout du compte. Pour l'année 2004-2005, on nous parlait d'un surplus de cinq milliards de dollars.

Évidemment, tous les commentateurs et le Bloc québécois ont dénoncé ce maquillage de chiffres. Il était manifeste que les surplus allaient être beaucoup plus importants, non seulement pour cette année, mais pour les années à venir.

Dans le budget déposé le 18 février dernier, le ministre des Finances n'a pas eu le choix que de corriger un peu le tir. Par exemple, pour l'année financière qui vient de se terminer, il nous annonce un surplus de 6,4 milliards de dollars. Pour 2003-2004, il sera de 8,2 milliards de dollars. Nous sommes tout de même passés de 4 à 8,2 milliards de dollars. On se rapproche tranquillement de la réalité, mais on en est encore assez loin.

Initiatives ministérielles

•(1640)

Pour 2004-2005, dans le budget on fait état de 10,7 milliards de dollars de surplus et dans l'énoncé économique, je vous le rappelais, il était question de cinq milliards de dollars. C'est donc plus du double. D'octobre à février—ce ne sont pas plusieurs années; c'est à peine quelques mois—, le surplus est évalué au double. Toutefois, cela n'est pas encore la réalité.

En octobre 2000, nous avons chiffré cela; nous maintenons les mêmes chiffres, et nous les avons maintenus en février. Pour l'année 2002-2003, nous prévoyions 10,9 milliards de dollars; pour l'année 2003, 11,6 milliards de dollars; et pour l'année 2004-2005, 11,5 milliards de dollars. Cela n'est pas extrêmement difficile à faire. Il suffit tout simplement de regarder un peu ce que seront la croissance économique, le taux d'inflation et aussi l'historique; ce faisant, on est capables de dégager ces chiffres.

Évidemment, les chiffres que je vous donne ici, les évaluations que nous faisons, c'est avant la réforme de la comptabilité. On sait qu'à partir de cette année, et nous sommes tout à fait d'accord avec cette nouvelle approche, on aura une comptabilité qu'on qualifie d'intégrale.

Or, si on tient compte de cette comptabilité intégrale, pour ce qui est de 2002-2003, c'est-à-dire l'année qui vient de se terminer, les surplus ne seront pas de 6,4 milliards comme nous l'annonçait le ministre des Finances, mais plutôt de 14 milliards de dollars. Pour ce qui est de 2003-2004, ce sont 12,3 milliards de dollars; quant à 2004-2005, ce sont 12,4 milliards de dollars.

Donc, avant les mesures annoncées dans le budget, pour les trois années qu'on vient de mentionner, c'est-à-dire l'année qui se termine et les deux années à venir, le surplus atteint 38,7 milliards de dollars. On voit qu'il y a une marge de manoeuvre absolument incroyable au gouvernement fédéral. Cette marge de manoeuvre aurait pu permettre de s'attaquer aux vrais problèmes du Canada, du Québec et des provinces. Mais non, on a préféré annoncer, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, toute une série de mesures de propagande, un saupoudrage de mesures qui, comme je vous l'ai dit, n'ont attiré l'attention ni des observateurs ni du public.

Je vous disais, pour ce qui est de notre évaluation, que nous étions à 14 milliards de dollars. C'est intéressant de remarquer que le nouveau ministre des Finances au Québec, M. Séguin, est arrivé lui aussi à peu près aux mêmes conclusions. Je vous lis un paragraphe d'un article publié dans *La Presse* du mercredi 19 février 2003, qui confirme l'approche ou l'analyse du Bloc québécois.

Ainsi, M. Séguin écrivait:

Si on considère que l'augmentation des dépenses projetées jusqu'en 2005 est supérieure à la moyenne des années antérieures [...]

Évidemment, c'est une des façons que le gouvernement fédéral, soit le ministre des Finances, a de camoufler ses surplus.

[...] et que l'on retienne plutôt aux fins de calcul des surplus une croissance des dépenses selon la moyenne historique [...]

C'est ce que fait le Bloc québécois.

[...] on réalise que les surplus pour l'année 2005 ne seront pas de 5 milliards de dollars tels que déclarés au budget, mais plutôt de 15 milliards.

C'est M. Séguin, le président de la commission ayant présenté le rapport sur le déséquilibre fiscal au Québec, maintenant le ministre des Finances du Québec, qui le confirmait lui-même dans cet article. On n'est donc pas les seuls à ne pas être dupes des subterfuges du ministre des Finances du gouvernement libéral.

Pour cette année, comme je vous l'ai mentionné, si on tient compte de la comptabilité intégrale, on se retrouve à 14 milliards de surplus

avant les mesures annoncées dans le budget. Après ces mesures annoncées dans le budget, on se retrouve à neuf milliards de dollars. Cela veut donc dire que même avec les quelque six milliards de dollars de mesures annoncées dans le budget du 18 février, le gouvernement fédéral dégagera, pour l'année dernière, un surplus de neuf milliards de dollars, surplus qu'il va dire appliquer au remboursement de la dette, ce qui n'est pas tout à fait la vérité; j'aurai l'occasion d'y revenir bientôt.

Mais en mentionnant que l'argent est au rendez-vous à Ottawa, le ministre des Finances en a du fric, il serait capable de régler les problèmes. Et les principaux problèmes auxquels les Québécois, les Québécoises et les Canadiens s'attendent à avoir des réponses concernent la question du déséquilibre fiscal, la question de la caisse de l'assurance-emploi et toute une série de mesures sociales.

Plutôt que de régler ces questions avec sa marge de manoeuvre financière, comme je l'ai mentionné, il a préféré camoufler les chiffres. Comment a-t-il fait? C'est assez intéressant de le démontrer. D'abord, il a prévu ses prévisions de recettes au-dessous de la croissance du PIB nominal. Pour le bénéficiaire des gens qui nous écoutent, il est important qu'ils comprennent bien que quand nous payons nos impôts, nous ne payons pas nos impôts sur la croissance réelle de l'économie canadienne; on paie nos impôts sur la croissance réelle, c'est-à-dire comment la richesse a effectivement augmenté, mais aussi sur l'augmentation des prix. Si par exemple j'ai une augmentation de 5 p. 100 sur mon chèque de paie et que l'inflation est de 2 p. 100, la croissance réelle de mon pouvoir d'achat est de 3 p. 100. Le gouvernement fédéral, comme les autres gouvernements d'ailleurs, ne me taxera pas sur mon augmentation de 3 p. 100. Il va me taxer sur mon augmentation nominale, c'est-à-dire, incluant l'inflation, une augmentation de 5 p. 100.

•(1645)

Ce que fait le ministre des Finances n'est pas très compliqué. Il sous-évalue la croissance des recettes en sous-évaluant le taux d'inflation. Quand on regarde dans les documents du ministère, systématiquement, les taux d'inflation, c'est-à-dire le produit intérieur brut nominal, sont sous-évalués.

À l'inverse, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre des Finances, augmente ses dépenses. On nous parle de 6,4 milliards de dollars dans le budget. Cependant, tout le monde qui observe un peu la façon de fonctionner du gouvernement fédéral s'attend à ce que ce montant de 6,4 milliards de dollars soit plutôt de l'ordre de 5 milliards de dollars. On peut facilement dégonfler ces dépenses.

Comme je le mentionnais tout à l'heure, M. Séguin, dans cet article du 19 février, en fait la démonstration, tout comme nous l'avons fait.

Le gouvernement fédéral sous-estime ses recettes, surestime ses dépenses et dégage, année après année, des surplus qui sont soustraits aux débats publics, donc, aux solutions des problèmes réels que vivent les Canadiens et les Québécois.

On nous dit que ces surplus, qui sont finalement non prévus, doivent nécessairement être utilisés pour rembourser la dette. Le 31 octobre 2002, ici même, le premier ministre déclarait qu'en vertu des actes du Parlement, à la fin de l'année, le surplus va automatiquement au paiement de la dette.

Le lendemain matin, la vérificatrice générale le reprenait en disant: «Ce n'est pas le cas, ce n'est pas vrai.» Le premier ministre s'est trompé. Il aurait dû dire qu'en vertu des actes du Parlement ou qu'en vertu tout simplement de la comptabilité, à la fin de l'année, le surplus va automatiquement en réduction de la dette. Je vais vous l'expliquer très simplement.

Si vous avez une hypothèque de 100 000 \$ sur votre maison, vous avez donc une dette de 100 000 \$. Si vous avez eu la chance d'accumuler, au cours des années, 10 000 \$ dans votre compte, à la fin de l'année, lorsqu'on fera votre bilan, on ne dira pas que vous avez une dette de 100 000 \$, mais on dira que votre dette nette est de 90 000 \$, c'est-à-dire les 100 000 \$ pour votre hypothèque moins les 10 000 \$ que vous avez dans votre compte. Mais vous n'avez pas pris les 10 000 \$ pour rembourser votre dette. Elle vient tout simplement en réduction d'un passif que vous avez parce que vous avez aussi un actif.

C'est exactement la même chose pour le gouvernement fédéral. Quand, à la fin de l'année fiscale, on regarde le portrait, tous les actifs du gouvernement fédéral, y compris ce qui est en réserves et en monnaies étrangères, tout ce qu'il a comme actif vient en réduction de son passif. Donc, on ne rembourse pas nécessairement la dette. Tout simplement, il est clair que tous les surplus et tous les actifs iront en réduction de la dette.

C'est ce qui fait que, par exemple, en 2001, le surplus a été de 8,9 milliards de dollars, beaucoup plus, d'ailleurs, que ce que le ministre des Finances avait prévu. Seulement 6 milliards de dollars de ce montant ont été utilisés pour rembourser la dette, et c'est déjà beaucoup trop. Il est resté 2,9 milliards de dollars qui ont été mis dans les réserves pour liquidité pour soutenir le dollar canadien dans les moments difficiles, ce qui n'est pas le cas actuellement et c'est tant mieux.

Ce que le premier ministre nous disait, ici en Chambre, n'est pas tout à fait exact. Je sais qu'il a une formation d'avocat. Probablement qu'il n'a pas suivi depuis longtemps de cours de comptabilité, mais il me semble que c'est assez simple à comprendre.

Le gouvernement fédéral, avec ses surplus imprévus créés artificiellement—et je vous en ai fait la démonstration tout à l'heure—, pourrait très bien décider, comme il l'a fait d'ailleurs à l'occasion, d'utiliser cet argent pour régler les problèmes que les Canadiens et les Québécois veulent voir se régler, entre autres le déséquilibre fiscal, la caisse de l'assurance-emploi et un certain nombre d'autres mesures sur lesquelles j'aurai la chance de revenir un peu plus tard. On voit que le gouvernement fédéral a la marge de manoeuvre nécessaire pour corriger les choses.

Maintenant, l'argent est là. Je pense que cela permettrait de régler les problèmes. Mais pour être capables de faire de vrais débats, il faudrait avoir les vrais chiffres. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans le dernier budget. J'insiste là-dessus parce qu'on ne pourra pas avoir de vrai débat sur les choix budgétaires du gouvernement fédéral libéral du Canada tant qu'on n'aura pas un portrait exact de la situation.

Ce problème de transparence a été dénoncé encore une fois par M. Séguin, comme je vous le rappelais tout à l'heure. Ce dernier a été président de la Commission sur le déséquilibre fiscal au Québec.

• (1650)

Dans l'article du mercredi 19 février du journal *La Presse* que je citais tout à l'heure, il disait deux choses que je veux signaler. Je le cite:

En effet, le gouvernement fédéral annonce pour l'année en cours, laquelle se termine à la fin mars, un excédent des revenus sur les dépenses de plus de six milliards de dollars. En tenant compte du dépassement habituel remarqué à la fin de chaque année à l'égard des prévisions budgétaires, on peut estimer les surplus à près de 10 milliards.

C'est M. Séguin qui écrivait cela le 19 février 2003. J'ai mentionné que les évaluations du Bloc québécois, avant les transformations en terme de comptabilité, étaient de 10,9 milliards de dollars. On se

Initiatives ministérielles

retrouve donc à peu près autour des mêmes chiffres, soit très loin des sous-évaluations du ministre des Finances.

Un peu plus loin, il rajoutait ceci:

L'imputabilité à l'égard des finances publiques commande que le gouvernement dépose son budget, fasse voter les crédits, et lève les impôts et taxes en conséquence. D'annoncer systématiquement à l'avance des surplus sur lesquels le gouvernement ne dit pas clairement ce qu'il en fera soulève un grave problème de transparence et évidemment est contraire aux intérêts des contribuables, qui eux devront payer.

Il y a un problème de transparence. Il y a un problème de démocratie dans la façon dont le gouvernement libéral du Canada gère les finances publiques. On nous cache une partie des choses, ce qui empêche les Canadiens et les Québécois de pouvoir donner des indications claires à ce gouvernement sur la manière d'utiliser leurs impôts et leurs taxes.

La réalité, je l'ai dit et je le répète, c'est qu'il y a de l'argent à Ottawa. C'est la volonté politique de régler les problèmes qui manque et elle manque parce que le gouvernement libéral a une façon de voir la construction du Canada et la place des provinces qui est incompatible avec la Constitution de 1867. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous avons fait une évaluation très sérieuse. J'ai parlé de nos estimations sur les surplus pour les trois prochaines années. Dans l'énoncé budgétaire du ministre des Finances, j'ai pris ses propres surplus. J'ai complété avec les études du Conference Board qui ont été faites pour la Commission sur le déséquilibre fiscal et les provinces il y a quelques mois à peine. Sur les 10 prochaines années, avec des hypothèses extrêmement conservatrices touchant à la fois la croissance économique, les taux d'intérêt et les taux d'inflation, le surplus accumulé va être au moins de l'ordre de 162 milliards de dollars.

Ce sont 162 milliards de dollars que le gouvernement fédéral va utiliser en grande partie pour rembourser la dette ou pour imposer ses priorités.

Nous serions tout à fait capables, avec cet argent, de régler les problèmes que j'ai soulevé tout à l'heure. Par exemple—et le Bloc québécois l'a proposé—, nous pourrions rembourser progressivement la dette que le gouvernement canadien a à l'égard des cotisants à la caisse de l'assurance-emploi et des chômeurs et des chômeuses, qui ont été coupés au cours des dernières années. En effet, rappelez-vous qu'actuellement, à peine quatre personnes sur 10 qui cotisent à la caisse de l'assurance-emploi réussissent, avec les règles que ce gouvernement a adoptées, à se qualifier pour avoir des prestations. Ce sont des prestations plus basses qu'auparavant et pour moins longtemps.

Donc, nous pourrions très bien, avec ce montant de 162 milliards de dollars, rembourser progressivement la caisse de l'assurance-emploi, soit un montant de 45 milliards de dollars sur 10 ans, ce qui permettrait à la caisse de se créer une réserve, de bonifier l'accessibilité et les taux de remplacement de salaires. Cela permettrait également de stabiliser le taux de cotisation. Ce sont donc 45 milliards de dollars qui pourraient aller à la caisse de l'assurance-emploi.

On pourrait corriger le déséquilibre fiscal. J'ai évalué à 67,5 milliards de dollars l'argent qui serait nécessaire pour corriger le déséquilibre fiscal, pas simplement pour le Québec, mais pour l'ensemble des provinces. Je rappelle qu'il y a déjà quatre provinces sur 10 qui sont en difficultés financières très sérieuses et que cette année en cours, on prévoit qu'il y en aura six sur 10.

Initiatives ministérielles

En fait, il y a seulement une province qui, actuellement, n'a pas de difficulté au plan financier, c'est l'Alberta. C'est le cas pour des raisons évidentes puisqu'il y a là toute la question du pétrole. Mais toutes les autres provinces sont en difficultés financières ou sont juste sur la limite. Un ralentissement économique et une croissance du chômage créeraient des désordres financiers très importants.

On aurait donc l'argent pour corriger le déséquilibre fiscal. Une fois que nous aurions remboursé la dette que nous avons vis-à-vis la caisse de l'assurance-emploi, une fois que nous aurions corrigé le déséquilibre fiscal, il resterait toujours pour le gouvernement fédéral, au solde budgétaire net, 50 milliards de dollars avec lesquels le gouvernement fédéral pourrait corriger un certain nombre de problèmes qui sont de sa responsabilité. Il ne s'agirait pas d'empiéter dans les juridictions des provinces et du Québec, mais il pourrait corriger les problèmes qui sont de sa compétence. Je vais revenir sur cette question.

On le voit, il y a un problème de transparence avec le budget du ministre des Finances. Il y a aussi un problème de démocratie. Il y a un déficit démocratique. Quand on n'a pas l'information nécessaire pour faire le débat, eh bien le débat se fait sur de fausses bases. On donne aussi à la population des informations qui ne sont pas exactes. Par exemple, quand on dit que la loi oblige d'utiliser les surplus imprévus pour rembourser la dette, la vérificatrice confirme que cela est inexact.

• (1655)

Il faudrait donc d'abord que ce gouvernement fasse un effort particulier pour donner les informations justes aux gens, afin qu'ils soient en mesure d'avoir les bons débats.

Comme je le disais, il resterait encore 50 milliards de dollars échelonnés sur une période de dix ans pour pouvoir corriger les problèmes qui sont de la responsabilité du gouvernement fédéral.

Je commence par l'assurance-emploi, parce que c'est le plus important. Au fil des ans on a détourné 45 milliards de dollars; ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'actuaire de Développement des ressources humaines Canada dans un rapport de septembre 2002. Il en était rendu, pour l'année 2002, à presque 42 milliards de dollars. Quand on voit les surplus prévus pour cette année, qui sont de près de trois milliards, on peut véritablement dire qu'au cours des dernières années, on a détourné de leurs fins 45 milliards des cotisations à la caisse d'assurance-emploi, qui servaient à assurer une couverture sur le plan de la sécurité du revenu pour les gens qui perdent leur emploi.

Alors, 45 milliards de dollars ont été utilisés à d'autres fins. Effectivement, cela a été mentionné par un des ministres de ce gouvernement. L'argent a été dépensé en grande partie pour rembourser la dette, mais cette dette est due.

Advenant le cas où je doive de l'impôt au gouvernement fédéral, ce n'est pas parce que j'aurais décidé de payer mon épicerie ou de m'acheter une auto avec mon argent que je pourrais dire au gouvernement: «Je suis désolé, l'argent, je l'ai gagné, mais je l'ai dépensé et je ne l'ai plus, donc je ne vous rembourserai pas.» Le gouvernement fédéral n'acceptera pas cela, pas plus que n'importe quel autre gouvernement. Il va dire: «Tu as une dette; tu vas me la payer. On va faire des arrangements.» Pour la caisse de l'assurance-emploi, ce sera peut-être échelonné sur une certaine période de temps, mais la dette est due. L'argent a peut-être été dépensé, mais ce n'est pas le problème des cotisants, des chômeurs et des chômeuses. L'argent doit être remboursé. On est prêts à des modalités; je vous parlais d'une période de 10 ans pour rembourser cet argent.

Le moment est propice, parce que le ministre des Finances s'aperçoit bien que cela n'a pas de sens d'avoir détourné 45 milliards de dollars. Année après année, mois après mois, semaine après semaine, des gens lui écrivent. J'ai vu une lettre de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui disait: «Cela fait deux, trois ans que vous nous promettez de corriger la situation. Il n'y a toujours rien qui se passe. Le taux de cotisation est beaucoup trop élevé par rapport à ce qui est nécessaire.» Ce faisant, le ministre décide d'entreprendre une consultation sur les taux de cotisation, et il l'annonce d'ailleurs dans le budget, .

Évidemment, les taux de cotisation, cela ne veut rien dire en soi. Les taux de cotisation sont en fonction de la couverture qu'on veut avoir sur le plan de l'assurance-emploi, quel type d'assurance-emploi on veut, quel genre de réserves on veut pour stabiliser les taux et quel genre de taux on veut. Il est donc absolument impensable de faire une consultation comme pense le faire le ministre actuellement concernant les mécanismes de détermination des taux de cotisation, sans qu'on élargisse le débat. Et tout le monde a très bien compris cela.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu le 6 mai dernier à Gatineau, les groupes sociaux du Québec sont venus lui dire: «Nous, on veut un débat sur le taux de cotisation, le niveau de réserves dont on a besoin pour stabiliser les taux de cotisation en cas de ralentissement économique et de montée du chômage, et quel genre de couverture on veut se donner.»

Il faut donc élargir le débat. Les taux de cotisation sont beaucoup trop élevés. Je sais que régulièrement, du côté gouvernemental, on se targue d'avoir abaissé les taux. Regardons ce que cela a donné. Je ne monterai pas trop loin, bien que je pourrais remonter jusqu'en 1993, quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, mais cela risquerait de vous ennuyer, monsieur le Président. Je monterai seulement à 1999.

Comme vous le savez, le taux de cotisation qu'on appelle «ouvrier», c'est la cotisation que paient les salariés. Or, en 1999, le taux de cotisation à l'assurance-emploi par 100 \$ de gains assurables était de 2,55 \$ pour les salariés. Cela a permis au gouvernement fédéral de dégager un surplus de 6,8 milliards de dollars. Le taux dont on aurait eu besoin à ce moment-là pour assurer la couverture du régime, toujours selon l'actuaire de DRHC, était de l'ordre de 1,69 \$. Donc, on voit véritablement que le taux de cotisation était beaucoup trop élevé par rapport aux besoins qu'on avait, soit 1,69 \$, pour assurer la sécurité du régime. À ce moment-là, je vous le rappelle, le surplus accumulé était déjà de l'ordre de 20 milliards de dollars; c'était en 1999.

Donc, le gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances de l'époque, a annoncé dans le budget qu'il abaissait le taux de cotisation, et il s'en est vanté pendant des mois. Il l'a fait passer de 2,55 \$ à 2,40 \$ par 100 \$ de gains assurables. Ce n'était pas le même ministre des Finances qu'aujourd'hui; c'était un des candidats au leadership du Parti libéral du Canada.

À ce moment-là, toujours selon l'actuaire de Développement des ressources humaines Canada, le taux de cotisation qui aurait été nécessaire était de 1,43 \$. Cela veut dire que même si le gouvernement peut se vanter d'avoir abaissé le taux, il ne l'a pas assez diminué.

●(1700)

Il a continué à dégager des surplus à même les cotisations payées par les travailleurs et les employeurs et sur le dos des chômeurs. Cette année-là, cela lui a permis de dégager un surplus de 6,8 milliards de dollars, amenant ainsi le surplus à 26 milliards de dollars.

Évidemment, cela crée des chicanes: «Comment cela se fait-il que personne ou presque n'a droit à l'assurance-emploi? On paie des taux de cotisations, et le gouvernement dégage des surplus et dit rembourser la dette avec cela.»

Évidemment, le ministre des Finances de l'époque a encore baissé le taux de cotisations. Il a l'a baissé de 2,40 \$ à 2,25 \$ en 2001. Mais l'actuaire nous dit que le taux de cotisations dont on aurait eu besoin pour couvrir les coûts de la caisse de l'assurance-emploi était de 1,66 \$. Cela veut dire qu'il est encore beaucoup trop élevé.

L'année dernière, on l'a baissé à 2,20 \$, et le taux de cotisations dont on avait besoin pour couvrir le système était de 1,87 \$. Et là, on nous annonce qu'on baissera le taux à 1,98 \$, alors que le taux de cotisations dont on aurait besoin pour couvrir le système est encore plus faible. Donc, on dégagera encore des surplus.

Le gouvernement aura beau se pêter les bretelles qu'il a baissé les taux de cotisations, mais il l'a fait de façon insuffisante, et il n'a pas non plus utilisé ces surplus pour bonifier les conditions de la caisse de l'assurance-emploi. Il aura à payer, je l'espère, le prix politique de ce détournement de fonds.

Maintenant, cela doit cesser. J'espère qu'avec la consultation du ministre des Finances, on se retrouvera avec une situation idéale, je le souhaite, où la comptabilité de la caisse de l'assurance-emploi se fera à l'extérieur de la comptabilité générale du gouvernement fédéral.

Cela fait extrêmement longtemps que les déficits ont été remboursés. Le dernier déficit date de 1994, soit de presque 10 ans. Alors, qu'on ne vienne pas nous dire que c'est parce qu'on avait des déficits à assumer et qu'il fallait les rembourser. Maintenant, ces déficits ont été remboursés et on est dans des surplus de l'ordre de 45 milliards de dollars.

Il faut élargir le débat. Avec la consultation du ministre, je souhaite que le bon sens finisse par triompher, ce qui est rare du côté gouvernemental. Si le bon sens ne triomphe pas, je suis très content de savoir que la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec ont entrepris des procédures. Comme j'ai été secrétaire général de la CSN, c'est moi qui ai signé, en 1998, la première procédure contre le gouvernement fédéral pour récupérer l'argent qui avait été volé aux chômeurs et aux cotisants de la caisse de l'assurance-emploi.

Les procédures ont débuté il y a quelques jours. Cela se peut très bien qu'au bout des procédures, ce soit un jugement de la cour qui force le gouvernement fédéral à corriger la situation. Ce serait éminemment déplorable que ce soit la cour qui fasse respecter l'esprit de la Loi sur l'assurance-emploi.

Il y a un momentum qui se présente au gouvernement fédéral et au ministre des Finances pour corriger la situation, c'est-à-dire prendre un engagement de rembourser les 45 milliards de dollars—et on a vu que l'argent est au rendez-vous—, de regarder, avec les partenaires du marché du travail, le type de couverture que nous voulons assurer aux personnes qui perdent leur emploi.

Je vous l'ai mentionné, le Bloc québécois, tout comme le Comité permanent du développement des ressources humaines, ont fait plusieurs propositions touchant en particulier l'accessibilité et le

Initiatives ministérielles

niveau de taux de remplacement. Celui-ci est actuellement fixé à 55 p. 100, et tout le monde s'entend pour dire qu'il devrait être au moins à 66 p. 100.

Il faut s'assurer que la très vaste majorité des gens qui cotisent au système aient non seulement droit à des prestations, mais qu'ils en reçoivent suffisamment longtemps pour éviter le problème du trou noir qu'on vit actuellement dans les régions et qui est criant, particulièrement avec la crise dans les pêches. Plusieurs personnes sont sans chèque d'assurance-emploi, n'ont pas commencé leur emploi et ne sont évidemment pas admissibles à l'aide sociale parce qu'ils ont un minimum d'actifs avec eux et parce qu'ils ont travaillé durement au cours de leur vie. On ne va quand même pas leur demander de se départir de tout ce qu'ils ont pu accumuler, en particulier pour ce qui est du bien-être de leurs enfants.

Il faut s'assurer que cette problématique du trou noir disparaisse. Le gouvernement fédéral a l'argent pour corriger la situation.

Le secrétaire parlementaire a dit tout à l'heure—et le ministre disait et a répété à la Chambre—que les recettes, cette année, seront à peu près égales aux prestations. Je ne sais pas du tout d'où viennent ces chiffres. À mon avis, c'est probablement une autre façon de maquiller la réalité.

●(1705)

Je prends par exemple les chiffres qui étaient dans l'énoncé budgétaire du 30 octobre dernier du ministre des Finances. Celui-ci nous annonçait, à ce moment, que les cotisations ou les recettes seraient de l'ordre de 18,081 milliards de dollars et que les dépenses seraient de 15,284 milliards de dollars. Les chiffres sont là. J'ai juste fait une soustraction, ce n'est pas très difficile. Donc, le surplus est de 2,797 milliards de dollars.

Dans le budget, on annonce une réduction de 2¢ par 100 \$ de masse salariale assurable. Au moment de l'énoncé budgétaire, on nous avait déjà annoncé qu'il baissait la cotisation de 2,20 \$ à 2 \$. Donc, au moment du budget, la grosse nouvelle n'était pas qu'il baissait la cotisation de 2,20 \$ à 1,98 \$, c'est qu'il la baissait de 2 \$ à 1,98 \$. Mais personne n'a été dupe de l'impression qu'a voulu laisser le ministre des Finances. J'espère qu'il ne pense pas avoir réussi à berner qui que ce soit. Donc, cette mesure va entrer en application en 2004. Pour cette année, elle n'a aucun effet. Cela veut dire que le surplus, cette année, va plutôt être de l'ordre de 2,797 milliards de dollars.

L'année prochaine, en 2004-2005, toujours selon les chiffres du ministre des Finances, il y aura des recettes de 18,307 milliards de dollars et des dépenses en prestations et en administration de 15,883 milliards de dollars. Le surplus est donc estimé à 2,424 milliards de dollars. Ce sont les chiffres d'octobre dernier, pas des chiffres qui remontent à Mathusalem.

Lorsqu'on ajoute à cela la baisse de cotisation de 2¢ qui a été annoncée dans le budget, il s'agit d'un manque à gagner pour la Caisse d'assurance-emploi de 53 millions de dollars. Donc, je soustrais ces 53 millions de dollars. Également, on nous a annoncé des mesures dites de compassion pour les personnes qui voudraient utiliser leurs prestations d'assurance-emploi pour être auprès d'un proche en très grande difficulté qui sont chiffrées à 86 milliards de dollars. C'est dans le budget.

Si on enlève les mesures annoncées dans le budget du 18 février, on passe à ce moment-là de 2,424 milliards de dollars à 2,285 milliards de dollars. Le surplus ne fond pas; il est réduit très légèrement. On parle de 130 ou 140 millions de dollars de moins que ce qui avait été prévu en octobre dernier.

Initiatives ministérielles

Faisons le même exercice pour 2005-2006. Le ministre nous annonçait 19,129 milliards de dollars de recettes et des dépenses de 16,685 milliards de dollars, donc un surplus estimé de 2,444 milliards de dollars. Je vais refaire le même exercice: disons qu'on maintient le taux de cotisation à 1,98 \$ par 100 \$ assurables, il y aura un manque à gagner pour cette année-là de 178 millions de dollars. Pour ce qui est des mesures de compassion, le programme va être rodé. On parle donc de 221 millions de dollars. Mais il reste encore un surplus de 2,045 milliards de dollars.

Alors, on voit que s'il n'y a pas un correctif majeur, une réorientation, il y aura encore des surplus qui vont s'accumuler et la dette du gouvernement fédéral aux cotisants de la Caisse d'assurance-emploi sera bientôt rendue à 50 milliards de dollars en ayant, encore une fois, brimé des personnes qui perdent leur emploi, des personnes au chômage.

Cela relève de la compétence du gouvernement fédéral. S'il veut rendre service au monde, aux Canadiens, au Canada, au Québec, aux Québécois et aux Québécoises, qu'il s'occupe de ses compétences, qu'il règle ce problème d'assurance-emploi, qu'il rembourse la somme de 45 milliards de dollars qu'il doit, qu'il établisse des taux de cotisation qui correspondent à la réalité, avec une réserve que l'on pourrait avoir de 15 milliards de dollars et qu'il bonifie l'assurance-emploi. Cela relève de ses compétences.

Il y a les gens qui travaillent dans l'industrie du bois d'oeuvre qui perdent leur emploi. Je trouve malheureux le fait qu'on nous ait annoncé une deuxième phase il y a un an maintenant. En particulier, je vois très bien le visage du ministre du Commerce international qui est malheureux du fait que le gouvernement n'est pas capable de respecter l'engagement qu'il avait pris auprès de l'industrie et des travailleurs et des travailleuses du bois d'oeuvre.

C'est sûr que les négociations avancent et qu'on va avoir des décisions à l'OMC. Mais les gens perdent leur emploi. Il y en a plusieurs qui sont actuellement dans cette situation du trou noir dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire sans chèque. Il y en a même qui sont rendus à l'aide sociale. Il y a des communautés qui risquent de fermer.

Dans le bois d'oeuvre, c'est la responsabilité du gouvernement d'annoncer une deuxième phase et de revoir avec la ministre du Développement des ressources humaines la façon de protéger les travailleurs saisonniers en particulier.

Au sujet de la pêche, de la pêche au crabe, le gouvernement pourrait faire quelque chose. Bien non! Il préfère empiéter dans les compétences des provinces, en particulier du Québec. Je vous dis qu'Adélard Godbout doit se retourner dans sa tombe en pensant qu'il a laissé aller, par un amendement constitutionnel, la compétence ayant trait à l'assurance-emploi au fédéral. Je suis convaincu qu'il est extrêmement malheureux de cela, le pauvre Adélard!

• (1710)

Malheureusement, au lieu de corriger les problèmes le gouvernement fédéral préfère empiéter dans les champs de compétence des provinces, ceux du Québec en particulier.

J'ai déjà déclaré dans un autre discours qu'on a fait une compilation sommaire des nouvelles intrusions, pas de celles qui existent déjà, du gouvernement fédéral dans les compétences du Québec dans le dernier budget; on arrive à 28 intrusions, c'est-à-dire 28 mesures qui sont des intrusions dans les compétences du Québec, pour un total de 4,476 milliards de dollars. Ce montant d'argent est la preuve du déséquilibre fiscal.

Si le gouvernement fédéral avait juste l'argent nécessaire pour ses propres compétences, il n'aurait pas assez d'argent pour aller jouer dans celles des provinces; les provinces et le Québec seraient alors capables de lever les impôts nécessaires pour assumer leurs responsabilités.

Comme le gouvernement fédéral nage dans les surplus, non seulement il est capable de rembourser la dette, parce qu'il n'utilise pas cet argent pour corriger les éléments qui sont de sa compétence, mais il est capable de prendre une partie de cet argent-là pour empiéter dans les compétences des provinces, du Québec en particulier, et faire une opération de visibilité qui ne dupe personne non plus, pensant ainsi étouffer ou amoindrir le sentiment souverainiste au Québec. Il y a plusieurs décennies que le gouvernement fédéral fait cela, et cela n'a jamais empêché le mouvement souverainiste de continuer à connaître une croissance avec des hauts et des bas. C'est là l'histoire de tout un peuple, mais en même temps les gens ne se feront pas acheter par ce genre de mesure. Donc, ce sont 4,476 milliards de dollars d'empiètement dans les compétences du Québec.

Pourtant, dans le programme d'infrastructures, on aurait très bien pu mettre l'argent nécessaire pour que les municipalités puissent corriger un certain nombre de problèmes, de concert évidemment avec les provinces et le Québec comme maîtres d'oeuvre. Que nous a-t-on annoncé? Un montant d'un milliard de dollars pour les infrastructures, échelonné sur 10 ans. Cela fait 100 millions de dollars par année, et pour le Québec, 25 millions de dollars. C'est ridicule. D'ailleurs, partout au Canada le monde municipal a ri de cette mesure. Avec 25 millions de dollars, on fait à peine 25 kilomètres de route. Le monde municipal l'a dénoncé; c'était à peine 10 p. 100 de ce qu'il demandait. Ainsi, concernant ce programme d'infrastructures, on aurait pu avoir des mesures intéressantes.

Quant à la taxe spéciale sur l'essence de 1,5¢ le litre, introduite par les libéraux pour lutter contre le déficit, bien qu'on nage dans les surplus depuis 1997, la taxe est toujours là et dégage des surplus qui vont au remboursement de la dette, nous dit-on. On aurait très bien pu abolir cette taxe de 1,5¢ le litre, particulièrement dans le contexte actuel de volatilité sur le plan des prix de l'essence.

En ce qui concerne la taxe sur la sécurité aérienne, ce matin Air Canada annonçait un déficit de 354 millions de dollars pour le premier trimestre. La situation est extrêmement grave. On impose une taxe alors que personne n'a été capable de nous en expliquer l'utilité, à tel point d'ailleurs que le ministre des Finances la réduite, mais il aurait fallu l'abolir tout simplement. L'abolir aurait déjà aidé. C'est sûr que ce n'est pas la seule mesure dont l'industrie aérienne a besoin, mais un minimum de bon sens aurait voulu qu'on abolisse la taxe sur la sécurité aérienne. Probablement que dans le prochain budget le ministre des Finances—je ne sais pas si ce sera celui que nous avons présentement ou un autre—l'abolira. Toutefois, les dégâts ont été fait, et cela coûtera plus cher au Trésor public canadien.

Quant à la taxe d'accise sur les microbrasseries, le Comité permanent des finances recommandait d'abaisser cette taxe d'accise, pour les microbrasseries qui produisent 300 000 hectolitres au moins par année, de 60 p. 100 pour les 75 000 premiers hectolitres. Le ministre des Finances n'en a pas tenu compte du tout, et on vit une situation dramatique dans ce secteur.

En ce qui concerne le crédit d'impôt pour personnes handicapées, il n'y a absolument rien. On a au contraire restreint l'accessibilité à ce crédit d'impôt. C'est une aberration, on demande des rapports de médecins qui coûtent parfois plus cher que le crédit lui-même. Le crédit d'impôt est à peu près de l'ordre de 960 \$ et parfois on demande des rapports de psychiatres qui coûteront plus cher que cela. Les gens ne profitent pas de cette mesure. J'ai vu un homme qui avait de la difficulté à marcher à qui le gouvernement fédéral a refusé ce crédit d'impôt.

Je dois vous parler de la TPS dans le transport scolaire; je trouve tout à fait inadmissible que malgré tout ce qu'auront pu dire le secrétaire parlementaire et les ministres concernés, on revienne sur la chose jugée; j'espère que le bon sens triomphera avant l'adoption de ce projet de loi, que je ne souhaite pas voir adopter. On parle de 18 millions de dollars. Cela ne mettra pas en péril, loin de là, les finances publiques du gouvernement fédéral, mais on aura attaqué un principe sacro-saint. La chose jugée doit être respectée. Bien sûr, on peut revenir sur des causes pendantes, mais pas sur des causes jugées.

En santé, on s'est pété les bretelles du côté fédéral. On a finalement donné 6,5 milliards de dollars d'argent neuf, alors que les besoins étaient de 21,6 milliards de dollars.

• (1715)

C'est donc tout à fait à côté de la traque.

Vous me permettrez, en terminant, de citer un des premiers ministres du Québec, qui disait:

Nous ne pouvons absolument pas, même lorsqu'il s'agit de questions d'apparence secondaire, demeurer passifs devant des initiatives fédérales que nous jugeons nuisibles à l'exercice des pouvoirs confiés aux provinces. Nous croyons que le véritable respect de l'autonomie légitime des provinces et de tout ce qui en découle suppose que celles-ci disposent des leviers indispensables pour occuper efficacement les domaines relevant de leurs compétences.

Qui a dit cela? Est-ce Lucien Bouchard, Bernard Landry, Jacques Parizeau ou René Lévesque? Non, c'est Jean Lesage, en 1963. Je suis heureux de voir que le Bloc québécois poursuit son combat pour le respect des juridictions du Québec.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget. Il ne faudrait pas s'en étonner, les députés du Nouveau Parti démocratique s'opposent clairement au budget libéral de 2003.

Les propagandistes libéraux, et ils ne manquent pas en face, ont essayé de prétendre qu'il s'agit d'un budget de dépenses sociales. En réalité, le gouvernement a tenté de faire deux choses.

Tout d'abord, Ottawa a essayé de rétablir quelques éléments qu'il a supprimés ces dix dernières années, mais il ne faut pas oublier que les dépenses de programme comme pourcentage du produit national brut restent bien inférieures à leur niveau historique. On se retrouve en gros au même point que dans les années 40, à l'époque de Mackenzie King, de Babe Ruth et de Maurice Richard. Notre niveau de dépense reste bloqué là, et nous le devons en grande partie à l'ancien ministre des Finances, l'aspirant au poste de premier ministre.

Les historiens des sociétés remarqueront que les changements survenus après la Seconde Guerre mondiale ont été très profonds. Lorsque les soldats sont rentrés de la guerre, ils voulaient obtenir, après avoir combattu et terrassé Hitler et le nazisme, d'importants changements dans le fonctionnement du pays. Pendant les années 50 et 60, l'État-providence s'est développé. Ce que nous avons observé

Initiatives ministérielles

par la suite, c'est un repli qui a des conséquences préjudiciables pour notre société. Les néo-démocrates ne sont pas les seuls à le dire.

Hier, Statistique Canada a publié son rapport final sur les données du recensement de 2000. Les manchettes d'aujourd'hui nous disent que les années 90 ont été une bonne décennie pour les riches. Le premier paragraphe dit ceci:

Mardi, Statistique Canada nous a appris que les riches se sont enrichis davantage dans les années 90, alors que le revenu avant impôt de tous les autres est resté à peu près inchangé, tout comme le nombre d'enfants dont la famille a un faible revenu.

Selon Statistique Canada, il y a plus de huit millions de familles au Canada et leur revenu moyen s'est accru de la mirobolante somme de 500 \$, soit environ 50 \$ par année. Les députés d'en face se félicitent et se congratulent du magnifique travail qu'ils ont fait. Mais, d'un autre côté, les 10 p. 100 des familles les plus riches ont reçu 28 p. 100 de tout l'argent gagné au cours de l'année 2000, ce qui constitue une augmentation par rapport à la décennie précédente. On voit donc que les riches sont plus riches.

Les 10 p. 100 des familles les plus pauvres ont gagné un maigre 2 p. 100 des revenus totaux. Elles ne sont donc pas sorties de l'impasse dans laquelle elles se trouvaient il y a dix ans. Bon nombre des pauvres sont des chefs de famille monoparentale et 17 p. 100 des personnes âgées vivent dans l'indigence. Ce sont ces gens qui ont construit notre pays et une personne âgée sur six vit sous le seuil de la pauvreté. C'est une honte. Une chose que nous ne devrions pas accepter. Il est encore plus honteux de constater que 18 p. 100 des enfants au Canada vivaient dans des familles à faible revenu en l'an 2000.

Nous avons tous entendu les belles promesses faites par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney et le gouvernement libéral actuel sur la façon dont ils comptaient faire disparaître la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. Ed Broadbent a proposé un amendement qui a été adopté à l'unanimité en novembre 1989, mais le nombre d'enfants pauvres au Canada est exactement le même qu'il était il y a 20 ans en 1981. Nous pataugeons.

Les banques alimentaires sont les seules banques du pays dont les succursales croissent rapidement. Nous les voyons grandir d'un bout à l'autre du pays. Avec les ressources que nous avons, il est inconcevable que ce soit toujours le cas dans un pays aussi riche et diversifié que le Canada.

Le Nouveau Parti démocratique croit que le véritable test d'une économie est la façon dont elle distribue les avantages de la citoyenneté et, à ce chapitre, le gouvernement et son budget ne sont pas à la hauteur.

• (1720)

Dans les années 40, quelqu'un l'a dit de façon légèrement différente et beaucoup mieux que je ne viens de le faire, et c'est Tommy Douglas. Il a dit que le véritable critère sur lequel on juge une société, ce n'est pas la hauteur de ses gratte-ciel, mais bien la façon dont elle traite ses citoyens les plus vulnérables. Je répète de nouveau que si l'on s'en remet à ce critère, le gouvernement et le budget ne sont pas à la hauteur.

Je ne suis pas le seul à faire ces observations. Ainsi, il y a deux semaines, les évêques catholiques du Québec ont rendu publique leur déclaration annuelle dans laquelle ils expriment leurs préoccupations au sujet du nombre d'emplois à temps partiel, à court terme et n'offrant pas de sécurité au Canada.

Initiatives ministérielles

Selon les évêques du Québec, l'insécurité dans la vie des travailleurs se traduit par une érosion de leur dignité et fait en sorte que la personne humaine ne devient rien d'autre qu'un bien négociable. Les évêques ont ajouté que les droits et la dignité des travailleurs seraient mieux protégés si un plus grand nombre de ces derniers étaient en mesure d'adhérer à des syndicats. J'abonde sans réserve dans le même sens.

Qu'ont apporté le gouvernement et le budget aux travailleurs? Je reconnais que le budget réduit très légèrement le coût des cotisations d'assurance-emploi. C'est une mince mesure lorsque l'on tient compte du fait que le gouvernement a accumulé au fil des ans un excédent de près de 50 milliards de dollars dans la caisse d'AE. Nous savons tous que le gouvernement a lutté contre le déficit et qu'il a compensé pour ces réductions massives d'impôts en récupérant de l'argent par l'entremise des cotisations d'assurance-emploi des travailleurs et des charges sociales des employeurs. Ces deux groupes contribuent à la caisse, mais ce n'est pas le cas du gouvernement. Il ne fait qu'indiquer où ira l'argent.

J'aborderai maintenant la question des étudiants et des études postsecondaires. Nous avons l'habitude de dire que c'étaient les travailleurs de demain. Dans bien des cas, ce n'est plus ce qu'ils sont, car ils occupent des emplois à temps partiel pendant qu'ils poursuivent leurs études afin de tenter de faire face aux coûts élevés et sans cesse croissants des études postsecondaires.

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université prévoit que les fonds affectés aux études postsecondaires diminueront radicalement, passant de 2,8 milliards de dollars au cours de l'exercice actuel à 1,8 milliard de dollars au cours du prochain exercice. Cette situation met à rude épreuve les étudiants et leurs familles.

Les réductions apportées par le gouvernement fédéral au cours des dernières années dans le financement des études postsecondaires ont entraîné une augmentation des frais de scolarité et du niveau d'endettement des étudiants. Au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir, en 1993, la dette moyenne d'un étudiant se situait à 13 000 \$. Aujourd'hui, elle dépasse les 21 000 \$. En résumé, la croissance des frais de scolarité a été six fois plus élevée que celle de l'inflation entre 1991 et 2001.

Comme je l'ai souligné, il n'y a pas que les étudiants qui sont affectés; leurs parents le sont aussi. Le Programme canadien de prêts aux étudiants exige que les parents, si leur revenu dépasse un certain niveau, affectent une partie du revenu familial aux études de leurs enfants pendant une période de quatre ans suivant la fin des études secondaires. Ce montant est soustrait du montant de prêts arrêté pour l'étudiant.

La contribution parentale exigée repose sur un niveau de vie moyen, déterminé par une formule qui englobe la taille de la famille, son revenu et la province dans laquelle réside l'étudiant. À titre d'exemple, une famille de Saskatchewan composée de trois personnes et ayant un revenu de 50 000 \$ devrait s'attendre à faire une contribution de 220 \$ à 230 \$ par semaine aux études de l'enfant, soit environ 5 500 \$ pendant une année scolaire de 24 semaines.

De toute évidence, les familles à revenu moyen doivent consentir de gros sacrifices pour aider leurs enfants à faire des études. Certains ne poursuivent tout simplement pas des études ou les reportent. En fait, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a récemment publié une étude selon laquelle seulement 3 p. 100 des familles canadiennes peuvent faire une contribution équivalente à celle que prévoit le Programme canadien de prêts aux étudiants.

De toute évidence, ce système ne fonctionne pas. Il s'agit d'une mauvaise politique gouvernementale et elle est assurément inquiétante. Des présidents d'université m'ont dit qu'ils se demandent avec inquiétude si les enfants des familles à revenu faible ou moyen pourront poursuivre leurs études ou si nous allons revenir aux années 40 et avant cette époque, lorsque seuls les enfants des familles riches avaient les moyens de poursuivre des études postsecondaires.

Le Nouveau Parti démocratique estime que nous devons réduire le coût des études postsecondaires en diminuant les frais de scolarité et en allégeant les dettes des étudiants. Pour ce faire, le gouvernement fédéral devrait assumer les frais d'intérêt sur les prêts aux étudiants pendant toute la durée des prêts.

• (1725)

On devrait certainement supprimer tous les impôts sur les bourses d'études et les subventions. Comme je l'ai déjà dit dans cet endroit, si on peut supprimer les impôts sur les gains de loterie, on peut certainement le faire pour les bourses d'études et les subventions.

En tant que porte-parole de mon parti pour les questions liées à l'agriculture, j'aimerais aborder cette question et dire à quel point il est impossible de critiquer le budget du gouvernement au plan de l'agriculture. Non pas que le budget soit fantastique, mais pour une autre raison. Je m'explique.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a demandé quelque 1,3 milliard de dollars pour l'exercice en cours, mais le ministre de l'Agriculture nous a dit qu'il chercherait à obtenir un montant additionnel de 1,4 milliard de dollars au cours de l'année en vue de la mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture. Cela est renversant. Le budget prévoit 1,3 milliard de dollars, mais le ministre nous a déjà dit qu'il réclamerait davantage. Comment est-il possible de discuter d'un tel budget? Je peux vous assurer que personne ne réussirait à gérer un ménage ou une ferme selon un tel scénario.

Bon, disons que 1,4 milliard de dollars plus 1,3 milliard donnent 2,7 milliards de dollars. Cette somme consacrée à l'agriculture pour le présent exercice représente environ la moitié de ce que le gouvernement a consacré à l'agriculture il y a 12 ans. Qu'on laisse les doreurs d'image essayer de transformer ce plomb en or. Les dépenses se chiffrent à 2,7 milliards de dollars cette année. Elles étaient de 4,3 milliards de dollars en 1991-1992. En tant que pourcentage des dépenses gouvernementales totales, les dépenses relatives à l'agriculture ont diminué de moitié, passant de 2,8 p. 100 en 1991-1992 à seulement 1,4 p. 100 cette année.

Le mois dernier, le ministère de l'Agriculture a annoncé que le revenu agricole net réalisé diminuera de 19 p. 100 cette année, et de plus de 50 p. 100 en Saskatchewan. Selon le chef de file du secteur agricole dans cette province, M. Terry Hildebrandt, la situation est désastreuse. Compte tenu de la crise qui secoue le secteur agricole, on pourrait s'attendre à une aide fédérale, mais il est évident que le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture a été conçu de manière à limiter les dépenses d'Ottawa dans le secteur agricole.

C'est en grande pompe que le premier ministre a annoncé le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture juste au sud d'ici en juin dernier. Ce cadre devait inclure de nouveaux programmes de protection du revenu pour les agriculteurs.

Un mois et demi s'est écoulé depuis le début de l'exercice, et il n'y a toujours pas de nouveaux programmes en place. C'est absolument incroyable. Les agriculteurs ont besoin d'un cadre stratégique clair qui leur serve en quelque sorte de garantie pour obtenir des prêts d'exploitation, le printemps, auprès des banques et des caisses populaires. Cette année, aussi incroyable que cela puisse être, ils arrivent dans les institutions financières les mains vides.

À un moment où le revenu des agriculteurs subit des pressions énormes et où ils ont besoin de protection, le gouvernement fédéral propose une nouvelle série de programmes visant à réduire à perpétuité son engagement à l'égard des familles agricoles. Nous devons demander pourquoi le revenu des agriculteurs canadiens est si durement frappé. L'une des raisons est certainement les subventions massives, aux États-Unis et en Europe, qui font baisser les prix internationaux des produits agricoles. Cela a un impact direct sur nos propres produits.

Les agriculteurs canadiens sont victimes de préjudice commercial, soit environ 1,3 milliard de dollars par année, selon les estimations. Même si le ministre de l'Agriculture accepte essentiellement ce chiffre, il a bien pris soin de préciser, lorsqu'il a dévoilé sa nouvelle politique en juin dernier, que ce nouveau cadre stratégique n'avait rien à voir avec le préjudice commercial. Il sait que c'est un problème, mais s'entête à dire que le gouvernement ne fera rien à ce sujet.

Selon nous, le gouvernement doit protéger le revenu des agriculteurs canadiens, et cela veut dire qu'il faut reconnaître l'impact de ces subventions. Ottawa doit consulter ouvertement les organisations agricoles et les gouvernements provinciaux pour offrir de nouveaux programmes de protection du revenu, des programmes efficaces qui sont acceptables pour les producteurs et pour l'industrie en général.

Le logement et les infrastructures sont deux points dont le secrétaire parlementaire s'est vanté. La Fédération canadienne des municipalités a dit qu'elle avait besoin d'environ 2 milliards de dollars par année en investissements dans les infrastructures, et nous avons eu la magnifique somme de 150 millions de dollars d'argent neuf. Ce n'est simplement pas suffisant.

• (1730)

Il est un autre sujet dont je voudrais parler qui n'est pas sans rapport avec la situation des familles et des travailleurs canadiens. Il s'agit de toute la question du travail. Un article renversant a été publié dernièrement. J'ai parlé un peu plus tôt des emplois précaires et du travail à temps partiel, mais les personnes ayant un emploi à temps plein se tuent littéralement au travail. Les Nord-Américains travaillent maintenant en moyenne 1 978 heures par année, soit 350 heures de plus que les travailleurs d'Europe de l'Ouest. Si on fait le calcul, ces 350 heures supplémentaires, dans le cas d'un emploi à plein temps, correspondent à neuf semaines.

Il n'est pas étonnant que les parents n'aient pas le temps de s'occuper de leurs enfants, de rendre service à la communauté ou de prendre soin de parents âgés. Travail et consommation sont maintenant au cœur des préoccupations des Canadiens, au détriment de tout le reste dans notre société. Nous devons certainement trouver des moyens d'encourager les Canadiens à avoir une vie plus équilibrée.

Le taux de productivité de nos jours est plusieurs fois supérieur à ce qu'il était dans les lointaines années 40, mais les travailleurs sont maintenant incapables d'accomplir toutes leurs tâches en moins de 40 heures par semaine. Évidemment, le gouvernement de l'Ontario a réglé le problème en refusant de payer des heures supplémentaires

Initiatives ministérielles

tant que l'employé n'a pas travaillé 60 heures dans la semaine. Les pauvres se trouvent donc à gagner moins en chiffres absolus.

Outre les conséquences directes pour la famille, les longues heures de travail ont beaucoup d'autres répercussions. Elles ont une incidence importante sur le système de santé. Le stress est la principale cause des maladies cardiaques et le surmenage entraîne du stress ou augmente le niveau de stress. La consommation de repas-minute est une cause d'obésité et du diabète à l'âge adulte.

Des tests ont montré que la productivité d'un travailleur chute dans les dernières heures d'une longue journée de travail. Selon les études effectuées sur le sujet, les infirmières qui font des quarts de travail de 12 heures sont bien moins productives au cours des deux ou trois dernières heures de leur quart que pendant les deux ou trois premières.

Dans le cadre de ce merveilleux travail de député, j'ai eu l'occasion de voyager un peu avec certains comités. Lorsque je suis en Europe, je remarque que les Européens semblent mener une vie plus simple et plus équilibrée. Ils peuvent faire cela parce qu'ils travaillent moins d'heures. Ceux qui sont dans une ville européenne un dimanche remarqueront que la plupart des commerces ne sont pas ouverts. On ne voit pas les gens se précipiter au supermarché pour faire leurs emplettes. Les travailleurs profitent d'une journée de repos avec leur famille, d'une journée pour relaxer. Ainsi, 29 p. 100 des Norvégiens passent moins de temps au travail que leurs homologues américains, mais leur revenu moyen n'est que de 16 p. 100 inférieur.

Cette question prendra de plus en plus d'importance avec le temps. Les Canadiens en ont assez de la course folle dans laquelle ils sont engagés. Ils reconnaissent que cela a un effet préjudiciable sur les relations familiales. Je pense que nous entendrons de plus en plus parler de gens qui redeviennent maîtres de leur temps et qui essaient de mener une vie plus équilibrée.

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il n'apprécie pas l'endettement personnel ni l'endettement du gouvernement. Il n'avait toutefois rien à dire au sujet de l'endettement des familles canadiennes attribuables aux cartes de crédit et aux frais de scolarité élevés.

Au Nouveau Parti démocratique, nous reconnaissons la richesse et les perspectives prometteuses du Canada et nous nous en réjouissons, mais nous insistons pour que le gouvernement utilise cette richesse et nos nombreux avantages dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens. Nous croyons que ce budget ne fait tout simplement pas cela et, par conséquent, nous nous y opposons.

• (1735)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas étonné par le pessimisme des néo-démocrates. Voici qu'ils essaient à nouveau d'éduquer les Canadiens en leur disant que nous n'avons pour ainsi dire pas rempli nos obligations pour ce qui concerne le programme national de modernisation de l'infrastructure, que nous n'avons pour ainsi dire pas livré la marchandise.

J'ignore si le député a déjà fait de la politique municipale, mais j'en ai moi-même fait pendant 12 ans et, en tant qu'ancien président de la Fédération canadienne des municipalités, je peux lui dire qu'il n'y aurait pas aujourd'hui de programme de modernisation de l'infrastructure, ni de programme décennal, ni de Fondation pour l'infrastructure stratégique, ni le rapport que nous avons sur le climat — le club des 20 p. 100 — avec la FCM et des villes de tout le pays, ni d'investissement dans les villes, les collèges et les universités si notre parti n'avait pas pris le pouvoir et ne s'était pas attaqué à ces questions.

Initiatives ministérielles

Comment est-ce que je le sais? Je le sais parce que j'ai fait partie de la FCM à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir et, bien entendu, les conservateurs n'ont jamais accordé d'attention aux villes. À l'instar du NPD, ils s'intéressent tardivement à la question.

Le député a déclaré que nous ne faisons rien au sujet des prêts étudiants. Je ne suis pas d'accord. L'un des objectifs visés dans ce budget est de donner plus d'argent aux étudiants. Je suis néanmoins d'accord avec le député au sujet de la hausse des frais de scolarité. Malheureusement, cette question est du ressort des provinces, et non pas du gouvernement fédéral. Il est prévu dans ce budget de donner plus d'argent aux étudiants et de leur accorder des bourses d'études fondées sur le mérite. Il y est également prévu d'élargir l'admissibilité à la réduction de l'endettement et à un programme de remboursement.

Nous avons entendu les intervenants, ce qui est très important. J'aurais apprécié que le député reconnaisse une partie du travail que nous avons abattu, surtout en ce qui concerne la prestation nationale pour enfants et l'amélioration de la situation des familles canadiennes défavorisées et à faible revenu.

Oui, nous pouvons faire davantage. Il y a toujours quelque chose de plus que nous pouvons faire, mais les gens à notre gauche nous disent que nous ne dépensons pas assez, et ceux à notre droite nous disent que nous dépensons trop. Je préfère être un libéral, me situer au milieu du spectre politique, et pouvoir dire que le déficit a été épongé, que la dette sera réduite, que les impôts diminueront et que l'on investira dans les soins de santé et les programmes sociaux. Je crois que c'est cela qui compte.

Je voudrais que le député reconnaisse au moins que nous pourrions en faire bien davantage si nous conjuguions nos efforts. Il estime peut-être que nous ne méritons pas une note de 10 sur 10 dans tel ou tel domaine, mais il pourrait au moins reconnaître le travail que nous avons fait. L'opposition a certainement pour mission de faire des propositions constructives. Pourtant, tout ce que je lui entends dire au sujet du budget, ce sont des commentaires négatifs. Nos bons amis d'en face me diront que nous dépensons tout simplement trop d'argent. Il demeure que nous investissons de façon responsable. Je voudrais entendre l'avis du député.

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, j'ai pris quelques notes durant le discours du député pour lancer ce débat au cours duquel il s'est enorgueilli de la situation en ce qui concerne les soins de santé, la pauvreté chez les enfants, les villes, les réductions d'impôts et les sans-abri.

De quoi s'agit-il en matière de soins de santé? Le gouvernement est-il fier du fait que la contribution fédérale aux soins de santé soit passée de 13 à 14 p. 100? Le gouvernement apporte encore une contribution mineure. Par surprenant que Ralph Klein se moque du système de santé au Canada. C'est parce que les députés libéraux ne paient pas leur juste part.

En ce qui concerne la pauvreté chez les enfants, je demande au député de se reporter aux statistiques là-dessus. Statistique Canada a déclaré que la pauvreté chez les enfants était demeurée relativement stable au cours des dix dernières années. Le gouvernement peut penser qu'il fait de grandes choses relativement à ces divers programmes, mais ces affirmations ne résistent pas à un examen des statistiques de ses propres ministères. Les 150 millions de dollars pour des projets d'infrastructure obtenus par la Fédération canadienne des municipalités auraient permis de construire quatre mètres de route en Saskatchewan.

Le député veut-il savoir où j'épargnerais? J'épargnerais dans le domaine des réductions d'impôt. Si les 100 milliards de dollars en

réductions d'impôt qui ont été annoncés à la veille de la campagne électorale de 2000 avaient été affectés aux programmes sociaux qui en avaient besoin, on aurait réalisé beaucoup plus, mais il s'agissait à l'époque d'une réaction au programme de l'Alliance canadienne et d'une mesure qui permettait de bien paraître aux yeux de la population canadienne.

Que s'est-il produit dans le dossier des sans-abri, à part le fait que le gouvernement a récemment changé les ministres compétents? Nous ne voyons aucune amélioration. Il suffit d'aller au marché By pour voir le nombre de gens qui mendient pour s'acheter une tasse de café. Cela n'existait pas auparavant. C'est une chose que nous pouvions voir dans les grandes villes, mais malheureusement, cela devient de plus en plus courant. Je pense que le secrétaire parlementaire doit reconnaître certaines de ces lacunes.

Beaucoup d'autres choses devraient être faites en effet. J'espère que le gouvernement le fera dans un futur budget. À l'instar des autres partis d'opposition, le Nouveau Parti démocratique participe aux consultations prébudgétaires. Nous entendons ce que les Canadiens ont à dire lorsque nous parcourons le pays. Nous sommes souvent déçus lorsque nous voyons à quel point cela se reflète peu dans le budget qui est présenté plus tard en février.

• (1740)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en écoutant l'intervention de mon collègue néo-démocrate, je me suis rappelé un vieux dicton que mon père utilisait toujours au sujet du Nouveau Parti démocratique. Je l'appliquerais aux libéraux également parce que, parfois, c'est faire preuve de générosité que de partager. Mon père disait que le mot d'ordre du Nouveau Parti démocratique est «Je n'ai rien, mais je suis parfaitement d'accord pour partager la moitié de ce que vous avez.»

Il est toujours facile d'être néo-démocrate parce que le NPD est en faveur de tout. Si quelqu'un veut que le parti dépense davantage, le parti dépense davantage. Si on demande au NPD de réduire les impôts, il le fera. Ce parti ne fait jamais des choix difficiles.

En définitive, si le NPD était un jour susceptible de prendre le pouvoir à l'échelon fédéral, ou s'il y avait un gouvernement minoritaire, il devrait vraiment penser en termes pratiques plutôt que de songer à prendre la moitié de l'avoir des autres pour financer les gens auxquels il essaie de plaire.

Pour être en mesure de financer la myriade de programmes qu'il envisage pour tous et chacun, quelles taxes en particulier le NPD devrait-il augmenter? Les néo-démocrates veulent plus d'argent pour le bois d'oeuvre. Le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore demande un accroissement du financement pour le secteur militaire, pour les routes, pour Air Canada, pour le transport ferroviaire et pour les soins de santé. Comment ce parti paiera-t-il pour tout cela? Il serait bien utile que le député nous explique comment le NPD entend s'y prendre.

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, j'ai répondu en partie à la question, mais permettez-moi d'essayer encore d'y répondre autrement.

Initiatives ministérielles

Si j'avais été en mesure de le faire, personnellement, je n'aurais pas procédé à ces réductions des impôts de 100 milliards de dollars que le parti du député voulait faire, parce que je pense que ces réductions d'impôt étaient tout à fait inéquitables. Elles profitaient à un groupe démographique de notre société qui n'en avait pas autant besoin que les gens du bas de l'échelle. Je n'aurais pas fait cela. Je pense que ces 100 milliards de dollars auraient pu largement contribuer à corriger certains des autres maux de notre société dont j'ai parlé plus tôt dans ma réponse au secrétaire parlementaire.

Je pourrais ajouter d'autres commentaires, mais je m'en tiendrai à ceux-là.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, j'ai toujours plaisir à écouter les observations de mon voisin, le député de Palliser. Il n'a pas besoin de rester pour écouter les miennes. Nous lui épargnerons ce supplice.

Je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi portant exécution de certaines dispositions du budget, le projet de loi C-28. Ce qui est intéressant, c'est que lorsque le ministre des Finances a présenté son budget, en février, il était très optimiste. Les choses allaient vraiment très bien. Nous savions qu'il y aurait probablement une guerre dans le Golfe, mais il est arrivé certaines choses qu'aucun de nous, je suppose, n'aurait pu prédire.

Toutefois, l'une des choses qu'avait laissé entendre il y a un an celui qui est maintenant le ministre des Finances, c'est que le Canada se laissait aller au gré du courant en matière de concurrence, et que nous nous fions seulement à la faiblesse du dollar pour assurer notre compétitivité. Il dit maintenant que c'est une erreur fondamentale et il laisse entendre que nous devons porter attention aux détails parce que nous ne pouvons nous fier continuellement à la faiblesse du dollar pour assurer notre compétitivité à l'échelle mondiale. C'est le message que nous envoyons depuis plusieurs années.

Pour être juste, c'est un message difficile à articuler de telle manière qu'il puisse être compris et accepté par le marché. Étant donné que 85 p. 100 de nos exportations vont vers les États-Unis, un dollar à 62¢ peut être utile de temps à autre.

Il apparaît évident que le ministre des Finances ne dira rien au sujet du dollar. D'ailleurs, les ministres des Finances l'ont rarement fait dans le passé. Toutefois, je crois que ce que disait le ministre des Finances, qui était ministre de l'Industrie à l'époque, c'est qu'il savait qu'un dollar à 62¢ annonçait des difficultés. Selon lui, une appréciation de notre dollar par rapport à la devise américaine nous apporterait des difficultés, parce que nous fondons notre compétitivité uniquement sur la faiblesse de notre dollar, nous avons négligé notre compétitivité et notre productivité et nous laissons notre productivité aller à la dérive parce que, encore une fois, nous comptons sur la faiblesse de notre dollar.

Il a omis de parler de choses comme la recherche et le développement. Il n'y a prêté que peu d'attention. Il n'a pas parlé de l'éducation et du recyclage de nos travailleurs, des déductions pour amortissement qui permettraient à nos entreprises d'être aussi concurrentielles que les sociétés américaines, et d'autres questions touchant le traitement fiscal, dont l'impôt sur le revenu.

Même s'il ne l'admettra pas, ces paroles avaient quelque chose de prophétique. J'ai posé la question au ministre alors qu'il était absent. C'est un ministre en second qui y a répondu l'autre jour à la Chambre. En fait, je voulais poser la question au ministre des Finances aujourd'hui, mais je n'en ai pas eu la chance.

En fait, depuis le dépôt du budget il y a quelques mois, en février, beaucoup de choses ont changé et certains propos que le ministre a tenus il y a un an reviennent hanter le gouvernement. Par exemple, le

mois dernier le Canada a enregistré 19 000 pertes d'emplois. Demandons-nous pourquoi.

Il y a aussi la question du SRAS qui, en un sens, touche le budget, car la solution du problème coûtera de l'argent au gouvernement et aux contribuables canadiens. Il est certain, cependant, que la mauvaise gestion de cette affaire a nui à l'économie canadienne et nous a coûté très cher. On pourrait soutenir que certaines des pertes d'emplois enregistrées ne sont pas attribuables à l'appréciation du dollar canadien mais qu'elles sont directement attribuables au SRAS, ou à la crise du SRAS. Le secteur des transports a été durement touché. Le tourisme et le divertissement ont également beaucoup souffert. En fin de compte, nous avons perdu 19 000 emplois. Les statistiques du mois prochain, celles de mai, nous permettront sans doute de mesurer les effets de cette crise.

• (1745)

Je crois que le dollar a également eu un rôle à jouer. L'augmentation du dollar canadien s'accompagne d'une diminution de nos exportations aux États-Unis parce que nous n'avons pas réglé notre problème de productivité comme nous aurions dû le faire. En d'autres termes, nous avons laissé filer l'occasion de le régler durant la croissance économique en sachant fort bien que tout ralentissement s'accompagne de temps difficiles qu'il faut être prêts à affronter. Nous vivons des temps difficiles. Je crois que les beaux jours sont passés. Le gouvernement ne nous a pas préparés pour ces temps difficiles où nous devons effectivement concurrencer sur les marchés avec un dollar qui vaut un peu plus de 62¢.

Le gouvernement aurait dû y voir, à mon avis, mais il ne l'a pas fait. J'aimerais entendre ce que le ministre aura à dire à ce sujet lorsqu'il reviendra à la Chambre.

Pour ce qui est du budget plus particulièrement, nous devons faire face à certaines réalités. Le gouvernement a très bien géré l'économie au cours de ses dix années au pouvoir. Il faut lui donner au moins ça. Je crois cependant qu'il s'approprie plus de crédit qu'il ne mérite, car une grande part de son succès découle des initiatives prises par les gouvernements antérieurs qui ont dépensé du capital politique pour faire ce qui devait être fait pour l'économie canadienne. Une des initiatives, naturellement, était la TPS tant détestée. Je me souviens, à l'époque où je faisais partie des ministériels, que l'opposition nous a accusés de vouloir créer une vache à lait. Je me souviens très bien de la discussion. Naturellement, le ministre des Finances à l'époque affirmait que la TPS ne serait pas une vache à lait mais qu'elle permettrait d'augmenter considérablement les recettes; sinon, pour-quoi l'instaurer.

En réalité, cette taxe a été une véritable vache à lait. Une partie des excédents générés n'existeraient tout simplement pas sans la TPS. En matière de mesures budgétaires, c'est sans doute l'une des meilleures promesses non tenues de toute l'histoire de la civilisation car, en 1993, l'actuel premier ministre du Canada a fait campagne en promettant d'abolir cette taxe tant honnie. Le fait qu'il ait failli à sa promesse est sans doute ce qui a sauvé le gouvernement, mais le premier ministre ne l'admettra jamais. Le seul ministre qui ait reconnu cela à un moment donné n'est plus parmi nous. C'était monsieur Tobin.

Initiatives ministérielles

L'autre élément auquel nous avons consacré énormément de capital politique et qui a créé de la richesse au pays est l'Accord de libre-échange. Il génère un commerce canado-américain de quelque deux milliards de dollars par jour, ce qui entraîne la création d'emplois en conséquence.

Voilà donc deux exemples qui montrent bien qu'en consacrant du capital politique à certaines idées controversées et difficiles à réaliser, si on agit pour les bonnes raisons, on touchera les dividendes éventuellement. Ils ne seront peut-être pas politiques, mais nous aurons la satisfaction de savoir que nous préparons adéquatement le pays pour l'avenir. Ces deux initiatives ont mieux réussi à votre gouvernement qu'à celui de mon parti monsieur le Président. Je n'emploierai pas le mot «caucus» encore une fois car vous pourriez m'en tenir rigueur, monsieur le Président.

Le gouvernement a négligé de rembourser sa dette accumulée. Il importe de reconnaître que le déficit a été éliminé, mais il s'agit du déficit annuel lié aux dépenses. Autrement dit, le gouvernement génère assez de fonds pour payer les factures courantes. En bout de ligne, il reste un excédent et le gouvernement n'accroît pas la dette cumulative. Cependant, cette dette est maintenant supérieure à ce qu'elle était lorsque les libéraux ont pris le pouvoir en 1993.

Les libéraux ne se sont pas beaucoup intéressés au remboursement de la dette accumulée. Tant que la dette existera, il faudra aller chercher plus d'argent que nécessaire dans les poches de tous les contribuables, simplement pour payer les intérêts sur la dette, qui s'élève en ce moment à 507 milliards de dollars. Le gouvernement ne s'en est pas beaucoup soucié.

• (1750)

En réalité, le seul tour de magie comptable dont les libéraux ont été capables, c'est l'énorme excédent accumulé dans le fonds de l'assurance-emploi, qui s'élève à environ 45 milliards de dollars. Le gouvernement est allé chercher dans la poche des Canadiens 45 milliards de trop, dont il n'avait pas besoin pour le fonds. Où est passé cet argent? Difficile à dire, mais il n'a pas servi à rembourser la dette.

Parlons de certains des domaines que le gouvernement a gérés de façon exécutable. L'un d'eux est le registre des armes à feu. Le gouvernement a dépensé plus d'un milliard de dollars pour un registre qui se solde par un échec. Cela fait 1 000 millions de dollars. L'autre soir, chez moi, au Nouveau-Brunswick, j'écoutais quelqu'un parler de ce problème. Il disait que, si on divisait ce montant entre les dix provinces, chacune recevrait 100 millions de dollars qu'elle pourrait consacrer par exemple à la santé et à l'éducation, deux domaines que le gouvernement actuel a négligés ces dernières années. En réalité, lorsqu'il a voulu équilibrer son budget, il l'a fait aux dépens des provinces. Il valait mieux procéder de la sorte plutôt que d'examiner ses propres dépenses, ce que le gouvernement n'a jamais su faire.

Avant de m'asseoir, je voudrais parler de la défense. Je voudrais mettre une partie du budget de la défense en perspective quant à l'attention, ou au manque d'attention, que lui a consacrée le gouvernement sur le plan pécuniaire. Le budget de la défense s'élevait à 12 milliards de dollars en 1993-1994. En 1998-1999, il est tombé à 9,4 milliards de dollars. Cela constitue une diminution de 22 p. 100 en cinq ans. Le budget actuel représente 1,1 p. 100 du PIB. Les seuls membres de l'OTAN à faire pire que le Canada à ce chapitre sont le Luxembourg et l'Islande. Le comité voulait que le budget de la défense s'élève à 1,6 p. 100 du PIB, et obtenir un investissement unique de 4 milliards de dollars. Il a obtenu bien moins que cela. Les fonds qu'il y a maintenant dans le budget ne

suffiraient pas à payer l'équipement qui est nécessaire, par exemple l'équipement d'aérotransport et de transport maritime. Le gouvernement ne s'est pas occupé de cela depuis son arrivée au pouvoir il y a dix ans.

En ce qui concerne les Forces canadiennes, examinons leur effectif. En 1991, elles comptaient 87 600 membres. En 2003, ce chiffre est tombé à 57 000. Le Comité de la défense voulait que l'effectif soit porté à quelque 60 000. La Conférence des associations de la défense estimait quant à elle qu'il devrait être porté à quelque 75 000. C'est la même chose dans la marine. L'effectif de celle-ci compte 9 000 membres réguliers et 4 000 membres de réserve. La marine possède 16 destroyers et 12 navires côtiers. Au nombre des sous-marins qui ont été livrés, seuls deux peuvent être mis en service, si je ne m'abuse. Les deux autres souffrent de problèmes si graves que cela semble être du gaspillage sur toute la ligne de la part du gouvernement du Canada.

Et la liste d'exemples de mauvaise gestion et d'oublis du gouvernement se poursuit sans fin. Cependant, le gouvernement excelle quand vient le temps de ponctionner les pauvres. En effet, le gouvernement fait payer des impôts aux pauvres pour ensuite leur remettre leur argent sous forme de crédits d'impôt.

Je vous donne un exemple de ce que nous pourrions faire. Nous proposons de ne plus imposer les premiers 12 000 \$ de revenus des contribuables et d'arrêter de prélever des impôts sur les premiers 24 000 \$ gagnés par les familles à un seul revenu. Nous ne croyons pas qu'il faut faire payer des impôts aux pauvres. Le fait est qu'un ménage de deux personnes touchant 24 000 \$ n'est pas particulièrement riche.

• (1755)

Ce sont là des exemples précis de choses qui auraient pu se trouver dans le budget et qui n'y sont pas. Voici maintenant un exemple de la manière dont le gouvernement est capable d'aller récupérer l'argent que les gens gagnent. Je vais procéder de manière très méthodique.

Une veuve, en Nouvelle-Écosse, a quatre enfants et un revenu de 33 500 \$. Elle fait des heures supplémentaires, par exemple, pour gagner 1 000 \$ de plus, pour une raison quelconque, disons pour la cérémonie de remise des diplômes de son fils ou de sa fille. Voici ce que le fisc va récupérer; ce qui sera prélevé sur les 1 000 \$ de plus que cette personne gagnerait en heures supplémentaires. L'impôt fédéral sur le revenu absorberait 220 \$. La récupération du crédit pour TPS lui enlèverait une somme supplémentaire de 50 \$. La récupération de la prestation nationale pour enfants s'établirait à 321 \$. La récupération de la prestation fiscale pour enfants serait de 50 \$. Les cotisations au RPC et à l'assurance-emploi, nettes de crédit d'impôt, seraient de 52 \$, et l'impôt provincial s'ajouterait à cela également, car, en toute équité, c'est un pourcentage de l'impôt fédéral. Il y aurait ensuite la récupération du crédit d'impôt de la Nouvelle-Écosse pour revenus faibles. Au total, après avoir gagné 1 000 \$ en heures supplémentaires, cette personne de la Nouvelle-Écosse rendrait 892 \$; il ne lui resterait que 108 \$. C'est un exemple de la manière injuste dont les personnes sont traitées par le fisc dans ce pays.

Initiatives ministérielles

J'ai un exemple similaire concernant une famille de trois personnes au Manitoba qui a un revenu annuel de 29 000 \$. Là encore, si les membres de cette famille font des heures supplémentaires et gagnent 1 000 \$ de plus, les divers impôts et charges sociales, dont certains sont imposés par la province, s'élèveraient au total à 702 \$. De cette somme, 160 \$ seraient prélevés par le fédéral sous forme d'impôt sur le revenu. La famille perdrait également le crédit d'impôt de 50 \$ et la récupération de la prestation nationale pour enfants, qui s'élèverait à 321 \$, pour un total de 702 \$.

Quand on parle à la Chambre de réforme fiscale et de s'attaquer à ces problèmes bien réels, je pense que non seulement le gouvernement du Canada peut faire beaucoup plus, mais qu'il en a l'obligation. Il faut qu'il y ait un incitatif à travailler. Quand le gouvernement du Canada va chercher trop d'argent dans notre poche, il tue notre esprit d'initiative. Les gens n'ont plus aucune raison de sortir de leur lit et d'aller travailler pour leur compte. Il vient un moment où on est surtaxé, et je pense que ce moment est arrivé dans notre pays. Le gouvernement a eu 10 ans pour remédier à la situation et il ne l'a pas fait.

Parmi les éléments que nous appuyons, il y a le programme d'infrastructure qui a donné des résultats plutôt positifs dans plusieurs régions du pays. En fait, deux projets concernent mes villes natales—j'utilise volontairement le pluriel—de St. Stephen et de St. Andrews: un réseau de distribution d'eau et un réseau d'égout qui représentent quelque 9 millions de dollars. Nous donnons un appui sans réserve à ces projets qui sont financés à égalité par le gouvernement fédéral, la province et les collectivités locales.

Nous appuyons cette initiative du gouvernement, mais nous n'appuyons pas son bilan ni la manière qu'il a de détourner le financement de base de l'infrastructure pour financer des projets non fondés. Je parle de certains projets que nous appelons des projets d'infrastructure accessoires, comme le célèbre pavillon des singes, le musée du canot et des arénas pour la ligue nationale de hockey. Ce n'est qu'un autre exemple qui illustre comment le gouvernement oublie parfois les motifs qui l'ont incité à lancer de tels projets.

• (1800)

Le gouvernement a eu 10 ans pour agir. Il compte quelques réussites, mais il peut faire mieux. Il est temps qu'il commence au moins à écouter certains des arguments invoqués par les députés de ce côté-ci de la Chambre, de manière à peut-être en tenir compte dans l'avenir.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le député parler avec beaucoup d'intérêt comme je le fais toujours. J'ai trouvé très intéressant qu'il dise que le gouvernement ne faisait pas grand-chose pour réduire la dette accumulée. Comme la plupart des députés le savent je crois, nous avons fait beaucoup pour réduire la dette au cours des quelques dernières années.

Il était très intéressant de l'entendre dire que nous devrions consacrer plus d'argent au remboursement de la dette et affirmer du même souffle que nous ne devrions pas percevoir autant d'argent en impôts et que nous devrions dépenser davantage dans le domaine de la défense, ce qui bien sûr aurait pour effet de réduire encore davantage le montant consacré à la dette. Il a parlé d'augmentation des dépenses pour le ravitaillement par air et par mer et de dizaines de milliers d'employés pour les forces armées. Encore là, ce sont des concepts qui ne vont pas ensemble.

Ma question porte sur le commentaire que le député a fait sur la compétitivité et le défi bien réel que présente l'augmentation de la valeur de notre dollar. Il a soulevé là un bon point. Il a dit qu'avec la

hausse de la valeur du dollar, les compagnies devaient être en mesure de soutenir la concurrence.

Là où le député a peut-être été un peu trop loin, c'est qu'il a dit que le gouvernement n'avait rien fait et qu'il n'avait pas de plan. Nous avons un plan et des politiques très dynamiques dans ce domaine. L'une des principales initiatives du gouvernement, qui promet beaucoup, est celle portant sur le programme d'innovation. Elle est partagée entre deux ministères, DRHC, qui s'occupe de la partie du programme portant sur la formation, et Industrie Canada, qui s'occupe de la partie portant sur l'innovation. Les employés et le gouvernement ont travaillé très fort pour mettre sur pied un programme très complet.

Le gouvernement a un plan en vue d'accroître la productivité afin de faire face à la hausse de la valeur du dollar. Quel serait le plan du parti du député pour faire face à une telle situation? Que propose-t-il pour rendre nos compagnies plus compétitives en vue de faire face à l'augmentation de la valeur du dollar canadien?

• (1805)

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, le député a posé des questions très pertinentes, et j'espère pouvoir y répondre à sa satisfaction. Pour ce qui est d'essayer de gagner sur les deux tableaux, je présume que cette préoccupation est légitime. Comment pourrions-nous y arriver?

D'une part, nous voulons que le gouvernement dépense davantage, mais, d'autre part, nous voulons qu'il réduise la dette, ce qui est une excellente idée. Cependant, nous devons être concurrentiels. Pour que l'économie puisse croître, nous ne pouvons pas crouler sous les impôts, car nous devons concurrencer d'autres pays. La surimposition ne permet pas d'assurer la croissance de l'économie.

Nous pourrions parler d'économie des effets de retombée, d'économie républicaine, mais il n'en demeure pas moins que les économies qui connaissent les plus hauts taux de croissance sont celles qui répriment leur désir de grever leurs citoyens d'impôts. Il y a donc un lien ici que la plupart d'entre nous saisissons.

En outre, le gouvernement doit examiner la déduction pour amortissement afin que les sociétés puissent se rééquiper et se concentrer de nouveau sur les marchés. Si elles ne le font pas, c'est notamment parce qu'elles ne bénéficient pas d'intéressantes déductions pour amortissement comme aux États-Unis. Autrement dit, si les sociétés doivent se doter de nouveau matériel et de nouvelles technologies pour faire croître leur entreprise, elles le feront si elles peuvent bénéficier d'avantages fiscaux, et elles créeront ainsi plus d'emplois, plus de richesse et une plus large assiette fiscale. C'est précisément de cela que nous parlons.

Pour ce qui est d'investir dans la recherche et le développement au Canada, notre pays est un des pires, un des plus pauvres à cet égard. Nous ne consacrons pas beaucoup d'argent à la recherche et au développement.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, l'autre aspect est la formation et le recyclage des travailleurs. Il est important de songer à l'avenir, c'est-à-dire d'investir dans l'éducation de nos jeunes pour qu'ils reçoivent une formation et puissent livrer une concurrence efficace sur le marché du travail.

Le gouvernement pourrait étudier certaines de ces idées en vue d'accroître la productivité et la richesse, d'assurer la croissance de l'économie, entre autres. Ce sont des idées très précises, et j'estime que le gouvernement a fait preuve de négligence à certains de ces égards.

Initiatives ministérielles

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face pour ses remarques. Je comprends bien que le rôle de l'opposition n'est pas de faire des commentaires positifs au sujet d'un budget, aussi bon qu'il puisse être. Les députés d'en face ne se lèvent pas pour dire que nous sommes retournés dans une situation déficitaire, parce que ce n'est pas le cas. Ils ne se lèvent pas pour dire que nous ne réduisons pas la dette nationale, parce que nous sommes en train de le faire. En effet, elle est passée de 71,5 p. 100 du PIB en 1996 à 44,5 p. 100, et le député d'en face devrait nous féliciter pour cela.

Cependant, mon collègue dans le coin sait que gouverner, c'est faire des choix. Je vais lui demander de faire un petit calcul rapide. Je lui donne un dollar. Je voudrais qu'il me dise comment il dépenserait ce dollar en tenant compte de toutes les questions qu'il a soulevées. Quelle portion consacrerait-il à la réduction de la dette? Quelle portion consacrerait-il aux baisses d'impôt? Quelle proportion consacrerait-il aux forces armées, aux municipalités, aux sans-abri, à la pauvreté chez les enfants? La liste est longue.

En tant que gouvernement, nous avons expliqué clairement la direction que nous avons décidé de prendre. Nous avons énoncé clairement nos priorités en matière de défense, et pourtant je n'entends aucun parti de l'opposition proposer des options de rechange qui soient crédibles. J'entends beaucoup de belles paroles, et aussi des remarques désobligeantes, mais rien sur la façon dont ils dépenseraient l'argent.

Heureusement, mon collègue dans le coin là-bas est un homme sérieux, et je sais qu'il répondra en me disant comment il dépenserait ce dollar, parce que c'est important. Je voudrais certainement savoir quelles seraient les priorités de son parti en ce qui a trait à la façon dont ce dollar serait dépensé, et je demanderai donc à mon collègue de m'éclairer sur ce point.

• (1810)

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, il arrive parfois qu'une personne se mette accidentellement les pieds dans les plats. Afin de mieux répondre à la question, je vais donner un exemple démontrant que nous saurions dépenser plus sagement l'argent des contribuables. On se rappelle du milliard de dollars gaspillé pour l'enregistrement des armes d'épaule? On commencerait par éviter ce genre de dépense. C'est un milliard de dollars que les contribuables n'auraient pas eu à payer et qui serait resté dans leurs poches.

Voici un autre exemple. Aurait-on oublié l'annulation du marché visant l'acquisition d'hélicoptères? Le gouvernement du Canada a dépensé 500 millions de dollars pour annuler un marché sans recevoir en retour un seul hélicoptère. Aux élections de 1993, le premier ministre a dit «Je vais écrire zéro vis-à-vis hélicoptères». C'est exactement ce qu'il a fait, et nous avons dû payer 500 millions de dollars pour n'avoir aucun hélicoptère.

J'en suis rendu à un milliard et demi de dollars et je pourrais continuer, mais mon temps est écoulé. J'aime bien ce genre de questions. Le secrétaire parlementaire est allé lui-même au devant des coups.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vous remercie de me laisser dire quelques mots sur le projet de loi C-28, Loi d'exécution du budget.

Je trouve fort intéressant le débat que nous avons sur ce sujet. Le gouvernement libéral juge qu'il a abattu du bon travail tandis que nous, les députés de l'opposition, contestons sa façon de dépenser l'argent des contribuables. On doit donc se poser ces deux questions

fondamentales : à quoi sert le gouvernement et sur quels critères s'appuie-t-il pour percevoir l'argent des contribuables?

Essentiellement, il faut d'abord se demander si le gouvernement devrait être une entité aussi énorme qui s'intéresse à tous les domaines, ou s'il devrait plutôt prendre des proportions aussi limitées que possible et offrir uniquement les services vraiment nécessaires aux Canadiens, ce pour quoi il aurait besoin de moins d'argent.

On a souvent débattu de cette question. Il y a également eu un débat à la Chambre sur ce que devrait être le rôle du gouvernement fédéral. À Terre-Neuve-et-Labrador, certains pensent que le gouvernement fédéral ne devrait plus contrôler les pêches sur la côte est en raison des piètres décisions stratégiques qu'il a prises et qui ont privé de leur gagne-pain les travailleurs de l'industrie de la pêche.

Sur la côte ouest, d'aucuns estiment que le gouvernement fédéral n'a pas pris toutes les mesures nécessaires en matière de commerce international pour protéger l'industrie du bois d'oeuvre, de même que l'industrie du saumon et celle de la pêche dans cette région.

En tant que Canadiens, nous devons déterminer ce que nous attendons de notre gouvernement fédéral et ce que nous sommes disposés à appuyer avec l'argent de nos impôts. Ce que mes électeurs me disent depuis dix ans, c'est qu'ils attendent du gouvernement fédéral qui s'allège au lieu de s'alourdir. Les Canadiens veulent que le gouvernement devienne moins imposant et moins envahissant au lieu de prendre de l'expansion et de se mêler de la vie quotidienne des contribuables.

Je suis désolée de voir que la taille du gouvernement fédéral ne cesse d'augmenter depuis dix ans. Le nombre des cadres supérieurs de la fonction publique fédérale a augmenté de 20 p. 100 ces dernières années. Ce n'est pas là réduire la taille du gouvernement fédéral. C'est l'augmenter.

Pourquoi le gouvernement fédéral fait-il cela? Parce qu'il se mêle de choses qui ne le regarde pas. Il se mêle de fournir aux Canadiens des programmes que, très franchement, il ne devrait pas leur offrir. Pourquoi le fait-il? Pour être bien vu des contribuables. Si l'on voulait être cynique, on dirait qu'il achète ainsi des votes, car c'est le genre de choses qu'il a tendance à faire à la veille des élections.

Un député libéral fédéral a demandé à un député de l'opposition où iraient les dépenses s'il n'en tenait qu'à lui. C'est une question qu'il faut se poser. Où se situent les priorités? Comment le gouvernement fédéral remplit-il ses obligations constitutionnelles et où sont ses priorités?

Je crois que les Canadiens commencent à trouver que les priorités du gouvernement fédéral sont mal placées. Nous avons un registre des armes à feu qui aura coûté plus de 1 milliard de dollars en 2005. Je peux parler du programme de remboursement des frais de chauffage au mazout que les libéraux ont présenté juste avant les élections de 2000. Ce programme a coûté 1,2 milliard de dollars. Trois ans plus tard, certains bénéficient encore de ce programme, qui se voulait pourtant une mesure d'urgence.

Ce sont des programmes de ce genre. C'est Groupaction. Ce sont les problèmes que nous avons éprouvés parce que l'argent n'avait pas été bien géré à DRHC. Je suppose que cela vient de l'idéologie libérale fédérale voulant que le gouvernement soit de plus en plus imposant, de plus en plus envahissant, qu'il y ait de plus en plus de fonctionnaires et de programmes et que l'on dépense de plus en plus d'argent. Or, cet argent vient de la poche de tous les contribuables.

Initiatives ministérielles

Jour après jour, j'entends des contribuables dire qu'ils veulent un gouvernement moins envahissant. Ils veulent que le gouvernement cesse de se mêler de leurs affaires et les laisse vivre en paix.

●(1815)

Le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler de garde d'enfants. Il n'est pas à sa place dans certains des programmes auxquels il participe. J'appelle cela des séances de photo. Le gouvernement veut s'attribuer le mérite de ces programmes. Il veut que les Canadiens ordinaires pensent que le gouvernement fédéral est celui qui leur donne de l'argent. Les Canadiens ordinaires devront se rendre compte qu'il s'agit de leur propre argent. Il ne fait que transiter d'une poche à une autre par l'entremise du gouvernement fédéral. Il faut que les Canadiens prennent conscience de cette situation s'ils veulent comprendre ce que les députés de l'opposition cherchent à leur signaler.

Quelqu'un en face dit que les libéraux ont réduit substantiellement la dette nationale. Des pourcentages ont été cités. On dirait un comptable. On peut utiliser les chiffres pour justifier toute position qu'on veut adopter. Le pourcentage de la dette a peut-être diminué par rapport au PIB, mais la dette nette a été revue à la hausse de 27 milliards de dollars, passant de 536 milliards de dollars dans le budget de l'année dernière à 563 milliards cette année. Le montant n'a pas diminué. Il est effectivement révisé à la hausse.

Nous parlons de nouveau des priorités et de la façon dont le gouvernement fédéral devrait vraiment gérer l'argent. Ainsi, les Canadiens nous ont récemment dit qu'ils veulent que le gouvernement fédéral reconnaisse sa responsabilité sur le plan de la défense nationale. Si nous voulons être en mesure de défendre notre pays et notre souveraineté et de nous acquitter des rôles qui nous ont été confiés à l'échelle internationale, davantage d'argent doit être consacré à la défense. Cela ne signifie pas que le gouvernement doit augmenter nos taxes et nos impôts. Il doit plutôt prendre l'argent ailleurs et l'affecter à la défense.

Le gouvernement libéral est celui qui a tellement réduit le financement de la santé qu'il a plongé notre système de santé dans une crise. Il est vrai qu'il y réaffecte de l'argent, mais ce montant est-il bien géré et suffit-il? Devrait-il consacrer plus d'argent à la santé et en récupérer ailleurs, comme dans les programmes de remboursement de la taxe sur le combustible et d'autres programmes auxquels la participation du gouvernement fédéral devrait même être remise en question? Les Canadiens reconnaissent que le gouvernement fédéral doit intervenir dans les domaines de la défense nationale, de l'immigration, du commerce international et des affaires étrangères mais, à mon avis, une personne pourrait poser la question de savoir si, sur le plan constitutionnel, il devrait être mêlé à toutes les autres activités quotidiennes auxquelles il participe, comme peuvent le constater les Canadiens.

Cela dit, il convient aussi de s'interroger sur le rôle que le gouvernement national est appelé à jouer. Je crois, à vrai dire, qu'il a pour mission de se concentrer sur la croissance de l'économie nationale. Cette mission consiste en partie de faire en sorte que nos entreprises soient non seulement en mesure de soutenir la concurrence internationale, mais aussi de prendre de l'expansion et de créer plus emplois. Tout le monde sait que plus les coûts des entreprises augmentent, à cause des impôts, de la réglementation gouvernementale et des redevances pour une bureaucratie dont elles ne veulent d'ailleurs pas, moins elles disposent de fonds à investir dans l'expansion de leurs activités et dans la création de perspectives nouvelles et d'un plus grand nombre d'emplois.

Que le gouvernement l'accepte ou non, il y a un lien entre les impôts élevés et le départ d'entreprises canadiennes qui vont s'installer aux États-Unis ou ailleurs, en Chine par exemple, pour accroître leur compétitivité. Si les libéraux ne le voient pas, qu'ils viennent faire un tour dans ma circonscription. Il ne se passe pas un jour sans que je ne vois des entreprises incapables de soutenir la concurrence en raison des coûts d'exploitation élevés, des impôts trop lourds, des terrains qui coûtent cher et d'autres impôts prélevés à un autre niveau de gouvernement. Ces entreprises ne peuvent tout simplement pas demeurer en affaires et soutenir la concurrence des entreprises américaines ou mexicaines ou autres dans de telles circonstances. Le gouvernement doit reconnaître qu'il faut alléger les impôts pour assurer la croissance du monde des affaires, de l'économie et du nombre d'emplois.

●(1820)

Il y a lieu de se demander si le gouvernement sait mieux que les simples citoyens canadiens comment utiliser leur argent. À mon avis, les contribuables canadiens aimeraient beaucoup que le gouvernement cesse de s'immiscer dans leur vie et qu'il leur laisse plus d'argent à dépenser. Laissons les Canadiens établir leurs priorités et décider qui s'occupera de leurs enfants. Laissons-les décider dans quel établissement ils souhaitent étudier. Laissons les simples Canadiens voir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

C'est possible. Le gouvernement peut réduire les impôts des simples Canadiens tout en ayant encore suffisamment d'argent à dépenser pour les programmes jugés nécessaires; il n'y aura toutefois pas assez d'argent pour réduire les impôts si le gouvernement engage toutes ces dépenses au titre des programmes. Dans le budget à l'étude, les libéraux ont augmenté leurs dépenses de 20 p. 100. Ce qui est intéressant, c'est que 22 p. 100 de ces dépenses supplémentaires servent à des transferts importants aux contribuables, pour les pensions, les crédits d'impôt pour enfants et ce genre de mesure. Quelque 26 p. 100 servent pour des transferts importants à d'autres paliers de gouvernement, c'est-à-dire pour des transferts aux provinces au titre de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Enfin, 52 p. 100 de ces dépenses additionnelles servent pour des dépenses de programmes directes.

Je trouve intéressant que le gouvernement fédéral puisse utiliser la majeure partie de cet argent pour augmenter ses propres dépenses de programmes. Je ne me souviens pas des chiffres exacts, mais je pense que, cette fois-ci, le ministère de la Défense n'a obtenu qu'une très faible augmentation de son budget. Je pense que le budget prévu pour le programme des infrastructures a augmenté très peu par rapport à celui de la première version du programme. Où va tout l'argent? Il sert à des séances de photos qui permettront au gouvernement fédéral de dire, avant les prochaines élections: «Voyez ce que nous avons fait pour vous. Voici le chèque. Voyez comme nous sommes bons. Rééliez-nous.»

J'espère que les Canadiens seront assez intelligents pour se rendre compte que l'argent qu'on leur donne est le leur. Cet argent a été pris dans leurs poches; ils doivent s'en passer pour que le gouvernement le leur rende dans des programmes précis.

Ajournement

Le gouvernement offre des crédits d'impôt pour enfants et propose une série de programmes pour les gagne-petit, mais pourquoi n'accorde-t-il pas une exonération d'impôt aux personnes qui gagnent 18 000 \$, 20 000 \$ ou moins? Pourquoi ne reconnaît-il pas que comme les gens ayant un si faible revenu auront suffisamment de problèmes à payer leur loyer et à se nourrir, ils ne devraient pas être tenus de payer des impôts? Pourquoi faut-il venir chercher d'une main des impôts chez les citoyens à faible revenu pour leur accorder ensuite de l'autre main un crédit d'impôt pour enfants? C'est ce que j'appelle de la politique de relations publiques. Le gouvernement veut qu'on reconnaisse sa générosité.

Il est grand temps de faire cesser cette absurdité. Il est temps que le gouvernement fédéral examine les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Constitution. Il doit tenir compte des priorités des Canadiens. Il doit cesser d'entretenir les sociétés parasites. Il doit mettre un terme au favoritisme à l'égard de certaines entreprises auxquelles il accorde des contrats ou des subventions de plusieurs milliards de dollars pour concurrencer d'autres entreprises qui ne reçoivent rien parce qu'elles ne sont pas ses enfants chéris. Quelle genre de justice est-ce là? Le gouvernement doit mettre un terme à cette ineptie. Il doit établir ses priorités en fonction des préoccupations exprimées par les Canadiens, non pour se faire réélire aux prochaines élections.

Le temps est venu pour le gouvernement fédéral d'être un bon gestionnaire financier. Je siège au Comité des comptes publics. Les députés ne peuvent s'imaginer les histoires d'horreur que le comité entend. Les témoins racontent que bien des choses ne sont pas enregistrées comme il se doit, que les règles établies par le Conseil du Trésor à l'égard du processus d'appel d'offres ne sont pas respectées et que la gestion de l'argent des contribuables n'est pas honnête et ne repose pas sur des pratiques saines.

Le registre des armes à feu n'est qu'un exemple. Nous pourrions parler de la façon dont le gouvernement a cédé des terres et renoncé à ses obligations sans protéger l'argent des contribuables qui a servi en premier lieu pour acheter les terres. Nous pouvons parler des différentes circonstances entourant l'attribution des contrats à des sociétés. Prenons le cas de Groupaction qui n'a rien fourni en échange de l'argent qu'on lui a versé. Elle a d'abord reçu 500 000 \$, puis un deuxième paiement de 500 000 \$ en échange de rien, puis un troisième paiement de 500 000 \$. On parle d'environ 1,5 million de dollars sans résultat qui en vaille la peine. Non seulement le programme a été mal géré, mais nous n'en avons pas eu pour notre argent.

•(1825)

Ce n'est qu'un exemple. Il y en a des tonnes. Il est effrayant de voir combien d'argent difficilement gagné par les contribuables est gaspillé.

Le gouvernement a décidé de confier l'exécution de certains programmes à des tiers. L'absence de mécanisme de reddition de compte ou de vérification m'inquiète. En mettant en place cet organisme indépendant le gouvernement l'a soustrait à la fonction de vérification de la vérificatrice générale. Nous ne saurons pas si l'argent a été bien dépensé ou si les règles ont été respectées.

Le gouvernement doit commencer à assumer sa responsabilité concernant sa façon de dépenser l'argent des contribuables. Percevoir plus d'impôt qu'il ne devrait passer encore, mais nous sommes face à un véritable problème s'il n'exerce pas de surveillance et qu'il ne peut dire aux Canadiens, «Ayant examiné comment l'argent a été dépensé, nous pouvons affirmer en toute bonne foi qu'il est bien géré».

Non seulement le gouvernement fédéral dépense plus qu'il ne devrait, il n'a aucune vision pour le pays en vue d'améliorer l'économie, de créer des emplois et de dépenser l'argent des contribuables de manière responsable. Il est temps de le remplacer.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

•(1830)

[Traduction]

LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question portait sur la crise qui semble toucher le secteur de l'assurance au Canada. J'ai posé cette question au nom de mes électeurs, des particuliers, des gens d'affaires et des élus.

L'assurance est l'une des bases de nos systèmes commerciaux et financiers. Notre tranquillité d'esprit de même que la viabilité de notre économie dépendent de l'efficacité de notre système d'assurance.

Les événements du 11 septembre, la guerre au terrorisme et le conflit en Irak ont eu d'importantes répercussions sur notre système d'assurance. Mes électeurs le savent bien. Toutefois, on semble généralement croire qu'on se sert des répercussions des crises mondiales pour justifier des augmentations excessives des primes d'assurance, la réduction de la protection et le refus de protection.

Pourquoi, par exemple, la salle communautaire dont j'ai parlé dans ma question doit-elle subir une telle augmentation de primes pour une protection réduite?

Je suis heureux que le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales ait fait savoir à mes électeurs dans sa réponse qu'il avait appris, tout comme eux, que l'assurance était un domaine de compétence provinciale.

Il devrait savoir aussi que les Canadiens s'attendent à ce que les députés et les ministres fédéraux fassent preuve de leadership au plan national et international. Ils comptent sur nous pour avoir une vue d'ensemble des questions nationales. Ils ne veulent pas nous voir attendre qu'un gouvernement provincial constate que son industrie de l'assurance est dans une situation difficile en raison des décisions et de la situation dans d'autres pays. Ils s'attendent à ce que nous participions à des décisions concernant notamment les fusions bancaires et les sociétés d'assurance.

Le secrétaire d'État et ses collègues des provinces se réunissent régulièrement pour discuter des questions qui touchent les institutions financières qui ont des intérêts dans l'assurance. Je crois qu'il est aussi membre de conseils nationaux qui discutent de telles questions. De plus, il est membre du ministère des Finances, qui joue un rôle essentiel pour ce qui est de déterminer la vigueur de l'économie canadienne. Je serais surpris d'apprendre que ce ministère n'a pas de fonctionnaires ayant au moins un mandat de surveillance sur un secteur aussi important que celui de l'assurance au Canada.

Ajournement

Le secteur de l'assurance est respecté au Canada, mais on s'inquiète de voir une concentration accrue aux mains de quelques sociétés étrangères. On s'inquiète de voir que les protections ne sont pas les mêmes aux quatre coins du pays. Par exemple, il semble que l'Ontario a laissé tomber l'assurance-automobile. On s'inquiète des liens entre les banques et l'assurance. Dans les régions rurales, la disparition des banques a donné lieu à l'avènement de tout un réseau de courtiers d'assurance qui offrent d'indispensables services d'expertise financière, mais la formation et les compétences des experts varient considérablement d'un bout à l'autre du pays.

Toutes ces questions et d'autres encore doivent faire l'objet d'une enquête nationale. Le secrétaire d'État a accès à nos comités permanents par l'intermédiaire de la Chambre des communes. Un ou plusieurs de ces comités pourraient aisément tenir des audiences valables, non pas faire une chasse aux sorcières, quant à la situation actuelle du secteur de l'assurance et entendre des témoins qui pourraient rassurer les Canadiens dans la période difficile actuelle.

Étant donné que le secrétaire d'État et son ministère ont eu le temps de faire accélérer les choses dans ce dossier, j'espère que le secrétaire parlementaire pourra fournir une réponse plus utile. J'espère qu'il fera part aux députés des réflexions du secrétaire d'État et de ce que celui-ci compte faire pour ce qui est de veiller à ce que le secteur de l'assurance au Canada soit sain et prospère.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, qui est excellente. Elle mérite d'être considérée sérieusement. J'entends les mêmes réflexions dans ma circonscription. Je suis au courant des coûts qui préoccupent les gens. La question est importante. Nous constatons que, au Nouveau-Brunswick, les frais d'assurance ont augmenté considérablement. Ils ont parfois été multipliés par trois ou quatre, et les gens essaient d'assurer leurs entreprises. Le député soulève des questions très importantes.

Le député a admis que les compétences à l'égard des sociétés d'assurance étaient partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le rôle du gouvernement fédéral, essentiellement, consiste à constituer en société les compagnies d'assurance à charte fédérale, à vérifier leurs pratiques de gestion et leur santé financière. Les provinces réglementent les activités commerciales courantes de ces sociétés, ce qui comprend notamment l'agrément et la commercialisation des produits d'assurance, les normes de compétence et le comportement des agents d'assurance, etc. Par conséquent, la décision d'entreprendre une enquête sur le coût des assurances multirisques devrait revenir normalement à chacun des gouvernements provinciaux.

Toutefois, je dois signaler aux députés que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. Il a mis en place des mesures visant à aider les consommateurs à traiter avec leurs assureurs.

Tout d'abord, les assureurs constitués sous le régime des lois fédérales sont tenus de se doter d'un processus interne de gestion des plaintes et d'être membres d'un organisme externe de règlement des différends. Ces exigences ont favorisé l'établissement du Centre du Réseau de conciliation du secteur financier, le CRCSF, qui offre un guichet unique pour le règlement des différends aux clients des assureurs constitués sous le régime des lois fédérales et provinciales. Les consommateurs qui souhaitent adresser des plaintes à leur assureur, y compris des plaintes relatives à l'augmentation de leurs primes, peuvent passer par l'ombudsman pour obtenir gain de cause. C'est un point très important que soulève le député.

En outre, les assureurs dont les capitaux dépassent le milliard de dollars sont tenus de publier une Déclaration annuelle faisant état de leur contribution à l'économie et à la société canadiennes.

Pour accroître la surveillance des institutions constituées sous le régime des lois fédérales, le gouvernement a créé l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'ACFC, afin de veiller à ce que ces institutions respectent les dispositions de la loi fédérale en matière de protection du consommateur et afin de sensibiliser davantage les Canadiens aux questions de nature financière.

Nous savons que certaines provinces ont pris l'initiative relativement à certaines des questions soulevées par le député. Cependant, le député s'intéresse à l'ensemble de la situation et, comme je l'ai déjà dit, le rôle de l'ombudsman est fort important. C'est quelque chose que les consommateurs doivent examiner, notamment en ce qui concerne les hausses de primes. C'est certainement la principale responsabilité des provinces, mais, je le répète, nous avons aussi un rôle à jouer à cet égard.

J'ai essayé de décrire au député certains des rôles importants que nous jouons en tant que gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne cette question. Toutefois, quand des gens vont voir le député à cet égard, ils ne lui demandent pas si cela relève du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Ils s'attendent du député qu'il les renseigne. J'espère que les renseignements que j'ai donnés au député lui seront utiles. Cependant, cela soulève une question: si certaines provinces ne font pas le travail, le gouvernement fédéral peut-il intervenir? C'est cela, à mon avis, que voulait savoir le député.

• (1835)

M. Peter Adams: Monsieur le Président, les députés du parti ministériel ont peu d'occasions de poser des questions et n'ont pas la chance de poser des questions complémentaires. Contrairement aux députés de l'opposition, nous donnons préavis de nos questions. Je pense que nous avons le droit d'obtenir des réponses qui sont à tout le moins utiles. Même un ministre de second rang peut saisir cette occasion pour montrer aux Canadiens qu'il a de l'empathie pour eux, qu'il a une certaine connaissance du sujet et qu'il maîtrise assez bien le dossier. Entre autres choses, cela permet aux gens d'avoir confiance dans notre régime.

Si un ministre n'a pas de réponse à donner, il devrait le dire et proposer au député et à ses électeurs de leur en fournir une plus tard. Dans notre confédération moderne et complexe, le fait de simplement invoquer le partage des compétences comme excuse, comme dans le cas présent, est un signe d'ignorance, d'immaturation et de manque de respect envers nos concitoyens et la Chambre des communes.

J'exhorte fermement le gouvernement à instituer une commission d'enquête nationale constructive sur l'industrie de l'assurance au Canada, commission dont le gouvernement fédéral serait le fer de lance. Cela sera dans l'intérêt de l'industrie et de tous les Canadiens.

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Finances, je constate que les observations du député ne me visaient pas moi, mais plutôt le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales.

Le député a eu raison de dire ce qu'il a mentionné au sujet des questions de compétence. J'ai essayé d'aider le député. J'ai parlé de certaines situations où le gouvernement fédéral joue un rôle très positif, notamment par rapport aux augmentations de primes et au travail de l'ombudsman.

Ajournement

Comme le député le sait, en ce qui concerne le secteur des services financiers, il y a aussi un ombudsman pour les diverses banques à charte. Il est important que nous nous prévalions de ces mécanismes et que les députés disposent de cette information. Je m'engage, ce soir, à examiner des façons de mieux diffuser cette information à tous les députés, de manière à ce qu'ils puissent renseigner les électeurs de leur circonscription sur l'existence de ces ressources.

LES PÊCHES

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le 28 février, répondant à ma question sur la nécessité d'établir des règles interdisant l'élevage déplorable du saumon en cages de filets, le ministre des Pêches et des Océans a dit que, avant de prendre la moindre décision, il fallait d'abord s'assurer que les infestations de poux du poisson étaient bien causées par l'aquaculture. J'aimerais faire remarquer que l'élevage du saumon en cages de filets est à l'origine de cette flambée d'infestations de poux du poisson. Le ministre a ajouté:

Nous croyons pouvoir sauvegarder à la fois l'industrie de l'aquaculture et la ressource que représentent les saumons sauvages.

La réponse du ministre est surprenante car nous possédons d'amples preuves des effets négatifs de l'élevage du saumon en cages de filets sur le saumon sauvage. Ils ont été clairement établis par différentes autorités, y compris le vérificateur général en 2000. En outre, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique l'a confirmé en mars.

Selon plusieurs études scientifiques, depuis que l'industrie de l'aquaculture a pris de l'expansion sur la côte de la Colombie-Britannique au début des années 1990, elle a fréquemment violé la Loi sur les pêches. Citons entre autres: l'évasion de centaines de milliers de poissons, y compris des saumons de l'Atlantique; la modification néfaste de l'habitat, y compris l'étouffement du benthos sous les cages de filets en raison de l'accumulation d'excréments; la construction, sans autorisation, d'installations qui entravent la navigation; et le déversement illégal de substances délétères.

Le ministère des Pêches et des Océans a le pouvoir, en vertu de la Loi sur les pêches, de protéger les espèces sauvages, mais il ne le fait pas. Des études récentes faites par le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique, organisme indépendant nommé par le gouvernement fédéral et situé à Vancouver, confirment que le gouvernement, qui a fortement encouragé l'industrie de l'aquaculture, n'a pas fait ce qu'il fallait pour que les éleveurs de saumon adoptent des pratiques et des procédures respectueuses de l'environnement.

Quant aux poux du poisson, le gouvernement de la Colombie-Britannique conteste l'opinion du conseil selon laquelle il serait une menace pour les espèces sauvages. Le ministre provincial des Pêches a dit que l'industrie de l'aquaculture continuerait à fonctionner comme par le passé. Comme le disait récemment Otto Langer, spécialiste de l'aquaculture et scientifique ayant travaillé pour le ministère des Pêches et des Océans:

La Loi sur les pêches donne au ministre fédéral des Pêches tous les pouvoirs dont il a besoin pour protéger le poisson sauvage et son habitat tout en permettant le développement dans les règles d'une industrie de l'aquaculture viable.

Vu tous ces faits, notamment la déclaration péremptoire de M. Langer, plus les conclusions du vérificateur général et du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans peut-il expliquer aujourd'hui pourquoi le ministère des Pêches et des Océans n'a pas pris les mesures nécessaires en vertu de la Loi sur les pêches

pour interdire l'élevage de saumon en cages de filets en raison des torts irréparables qu'il cause aux stocks sauvages?

• (1840)

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre d'aborder la question que le député de Davenport a soulevée, soit l'utilisation et le développement durables de l'aquaculture et son rapport avec l'habitat naturel du poisson. Dans le cas qui nous occupe, le député a dit que le saumon rose était en péril, un fait qui est reconnu en raison de la diminution des stocks de saumon rose sur la côte ouest.

Bien que je ne puisse dire exactement si c'est l'aquaculture en général qui est en grande partie responsable de cette situation, je peux donner au député quelques réponses aux questions qu'il a soulevées. Je l'invite à prendre d'autres renseignements si ceux qui m'ont été communiqués ne répondent pas bien à ses questions.

Si je dis cela, c'est que les questions que le député de Davenport a soulevées sont fort justifiées. Étant donné la situation qui concerne les stocks de morue sur la côte est, nous devons certes prendre ces questions très au sérieux.

Au cours des dix dernières années, le ministère des Pêches et des Océans du Canada, le MPO, a pris certaines initiatives pour favoriser le développement durable du secteur de l'aquaculture et minimiser ses impacts potentiels sur l'environnement et les stocks de poissons sauvages. Depuis qu'il a lancé le programme d'aquaculture durable, le ministère a décuplé ses efforts en vue d'atteindre cet objectif.

Le Programme de l'aquaculture durable, annoncé en 2000, représente un investissement grâce auquel cette industrie pourra grandir et devenir un des joyaux de l'économie canadienne et le gouvernement pourra veiller à ce que cette croissance ne se fasse pas au détriment de nos écosystèmes aquatiques. L'aquaculture est une activité de plus en plus importante au Canada et ailleurs sur la planète et elle offre de nombreuses possibilités sociales et économiques, mais je souligne qu'elle ne doit pas et ne peut pas nuire à l'habitat naturel.

Nous avons récemment annoncé le plan d'action pour le saumon rose. En voici les détails. Nous avons lancé un programme de surveillance en eau douce qui sera administré en parallèle avec le programme traditionnel du MPO pour l'évaluation des stocks de saumon rose du Pacifique. Les objectifs de ce programme de surveillance étaient de mesurer la fréquence et l'ampleur des infestations de poux du poisson chez les jeunes saumons dans la région de l'archipel Broughton et de recueillir des données en vue de prendre des mesures à la suite de cette recherche.

Nous avons mis au point une approche de gestion stratégique des sites d'aquaculture, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Ce programme est suivi de près. On a aussi un plan de recherche à long terme qui devrait mener à l'établissement des priorités du ministère en matière de recherche sur les approches à adopter pour gérer la présence des poux du poisson dans cette région.

Voilà donc les éléments de base du plan. J'espère que cette description réussira à apaiser les inquiétudes du député.

Ajournement

•(1845)

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire pour ses bonnes paroles et pour son excellente présentation de l'analyse de la situation faite par le ministre.

Quoi qu'il en soit, j'en déduis de cette réponse que nous avons là un exemple classique de situation conflictuelle entre l'exploitation présumée durable du secteur aquacole et la viabilité de l'écosystème aquatique. Le ministère des Pêches et des Océans hésite à faire son boulot et à retirer de l'écosystème aquatique certaines opérations, notamment l'élevage de saumon en cages de filets dont j'ai parlé tout à l'heure. Il en découle que l'on n'a toujours pas répondu à la question que j'ai posée un peu plus tôt, à savoir pourquoi le gouvernement n'intervient pas, comme il est de son devoir de le faire, pour régler ce problème.

M. Alan Tonks: Monsieur le Président, en réponse aux différents arguments présentés par le député, d'après mes notes, bien que les données actuelles n'établissent pas de lien direct entre la présence d'élevages de salmonides et le faible rendement de la pêche au saumon rose dans l'archipel de Broughton, en Colombie-Britannique, la question préoccupe néanmoins le ministre. Cela fait partie de la réponse qui ne tient pas suffisamment compte de l'argument soulevé par le député.

On m'assure que des actions sont envisagées et que, s'il s'avère que ces entreprises aquacoles aujourd'hui en cause ne respectent pas les conditions prévues dans la loi pertinente, elles devront faire et feront effectivement l'objet de sanctions.

Je m'efforcerais d'obtenir l'information demandée par le député pour qu'il cesse de croire que nous n'accordons pas à ce problème le même sérieux que lui, car il s'agit de l'habitat naturel de la côte ouest. Je m'emploierais à lui procurer cette information.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole relativement à la question que j'ai posée au ministre de la Défense, le 11 février, au sujet de l'emplacement de la Force opérationnelle interarmées 2, situé sur le chemin Dwyer Hill, à Ottawa, et de la façon cavalière dont le gouvernement fédéral a traité les propriétaires fonciers voisins.

Je voudrais tout d'abord remercier le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale pour les observations qu'il a faites, la semaine dernière relativement à l'intérêt que je porte à la Force opérationnelle interarmées 2. C'est dans l'esprit de ces observations que j'ai posé ma question initiale au ministre, en février.

Il est évident que la présence de la base de Dwyer Hill pose un certain nombre de problèmes, et le ministre doit nous dire si ces problèmes peuvent être résolus. Si c'est le cas, des décisions devront être prises et nous devrions nous mettre à l'oeuvre. Si, par ailleurs, les faits démontrent qu'il faudra déplacer la base du commando, et je crois que c'est effectivement le cas, le gouvernement fédéral doit prendre immédiatement les mesures nécessaires, dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

Il est notoire que j'appuie le déménagement de la Force opérationnelle interarmées 2 de Dwyer Hill à la BFC Petawawa qui, je m'empresse de le dire, est située dans ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke. Toutefois, c'est lorsque j'ai eu l'occasion de me rendre personnellement sur les terrains des propriétaires fonciers voisins et de voir les dommages environnementaux causés par le ministère de la Défense nationale, et

d'entendre personnellement des récits de harcèlement et de négociations de mauvaise foi, que je suis arrivée à la conclusion que les activités de la Force opérationnelle interarmées 2 n'avaient pas leur place dans un secteur habité.

Le ministère de la Défense soutient être en bons termes avec ses voisins, mais ce n'est pas le cas. Par ailleurs, la BFC Petawawa entretient de bonnes relations avec la collectivité.

Je suis heureuse de confirmer que les conseils municipaux de Pembroke, Petawawa, Deep River, Laurentian Hills, Whitewater Region, Laurentian Valley et du comté de Renfrew ont tous adopté des résolutions appuyant le déménagement de la Force opérationnelle interarmées 2 à la BFC Petawawa.

La base de Petawawa a l'espace nécessaire pour faire de l'entraînement en secret, et elle a l'infrastructure de soutien nécessaire pour les familles et personnes à charge de ces soldats. Ce qui est le plus important, c'est que la BFC Petawawa est la base d'attache du 427^e Escadron tactique d'hélicoptères qui assure le transport aérien de la FOI2. Les délais d'intervention dans la capitale nationale seraient améliorés puisque les hélicoptères pourraient partir de Petawawa et se rendre directement là où on a besoin d'eux, au lieu de perdre du temps précieux à se rendre de Petawawa à Dwyer Hill pour y prendre les soldats de la FOI2 avant de les transporter au lieu de leur mission.

Actuellement, la FOI2 fait beaucoup d'entraînement à la BFC Petawawa. Stationner les soldats de la FOI2 dans cette base au lieu de les loger dans des hôtels, comme on vient de le faire ces dernières semaines, ferait économiser de l'argent aux contribuables.

Le traitement infligé au propriétaire local, M. Ron Mayhew, a été reconnu comme une injustice dans un éditorial publié dans le journal *Ottawa Citizen*. On y disait aussi que la propriété de M. Mayhew était devenue un cauchemar à cause de la base, et non pas à cause de quoi que ce soit qu'il ait pu faire. Il est temps que le cauchemar de M. Mayhew cesse.

Aucune offre juste n'a encore été faite à M. Mayhew et, à part la menace d'exproprier sa ferme, il ne se passe rien. Les avocats du gouvernement ne cessent de remettre à plus tard, et maintenant, à cause de son refus de traiter raisonnablement avec M. Mayhew, le ministère de la Défense nationale a exposé le trésor public au risque de dépenser peut-être des millions de dollars en poursuites judiciaires.

C'est vraiment l'histoire de David et Goliath. M. Mayhew doit se battre contre le trésor public pour défendre ses droits fondamentaux.

•(1850)

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke de ses commentaires concernant la FOI2. Je sais que, comme moi, elle est d'avis que cette unité d'élite des Forces canadiennes a accompli un travail remarquable, tant au Canada qu'à l'étranger. Comme le savent les députés, j'ai eu l'occasion de me rendre avec le ministre de la Défense nationale en Afghanistan l'été dernier et de constater sur place le travail remarquable que cette unité y accomplit.

Dans le budget de 2001, le gouvernement du Canada a investi plus de 1,2 milliard de dollars dans le portefeuille de la défense. Le gouvernement a aussi préconisé dans ce budget un accroissement de la capacité de la FOI2 afin de mieux répondre aux besoins du Canada en matière de sécurité, tant au pays qu'à l'étranger. Cette mesure visait en particulier à réagir à la nouvelle menace terroriste.

Ajournement

Comme la députée le sait, le plan de renforcement de la FOI2 exige l'ajout d'infrastructures au centre d'entraînement de Dwyer Hill afin d'y accueillir et d'y former plus de personnel. L'installation de Dwyer Hill est unique en son genre dans la mesure où elle s'acquitte d'un mandat délicat dans le cadre duquel la FOI2 ainsi que des membres d'autres forces policières s'y livrent à divers entraînements.

À l'heure actuelle, comme le ministre l'a indiqué, il n'existe aucun plan prévoyant le déplacement de cette installation étant donné que, du point de vue du ministère, l'emplacement actuel continue d'offrir un très important avantage sur le plan opérationnel. De fait, le ministère a repéré deux propriétés jouxtant le centre actuel qui conviendraient pour accueillir des infrastructures supplémentaires. Une de ces propriétés a été acquise et le ministère s'est montré intéressé à acheter la deuxième propriété.

Le ministère est bien conscient que les plans d'agrandissement de l'installation de Dwyer Hill ont soulevé des préoccupations chez les résidents locaux. En réalité, le député de Nepean—Carleton a souligné en bon nombre d'occasions au gouvernement les préoccupations des résidents locaux. Le ministère a pris ces préoccupations au sérieux et une équipe de fonctionnaires du ministère dirigée par un officier supérieur a été établie afin d'améliorer les communications avec les résidents locaux, c'est-à-dire de prendre connaissance de leurs préoccupations très légitimes et d'y réagir.

Toutefois, nous ne partageons pas l'avis du député selon lequel un plan visant à loger ailleurs la FOI2 s'imposerait ou conviendrait à ce stade-ci. Selon nous, il est plus important de bonifier les installations actuelles en améliorant les relations avec les résidents locaux, et nous reconnaissons que cette tâche ne se fera pas toute seule.

C'est pourquoi le ministre a donné à son groupe de représentants la directive d'entreprendre une consultation avec les résidents locaux. Je vous annonce que leur travail progresse bien. Toutefois, prétendre qu'il existe à l'heure actuelle des plans visant à déménager ces installations à Petawawa ne constitue tout simplement pas une représentation exacte de ce que nous estimons être les exigences opérationnelles de cette installation.

• (1855)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, des apologistes du ministère de la Défense ont bien tenté de discréditer M. Mayhew, mais ils ont lamentablement échoué. Tout ce qu'ils ont réussi à faire, c'est discréditer les militaires. C'est ce qu'il y a de vraiment désolant dans cette affaire.

La Force opérationnelle interarmées 2 est une des rares unités des forces armées qui ne soient pas démoralisées par des années de compressions. Le ministre parle même d'une plus grande transpa-

rence dans les activités de la FOI2, une ouverture qui rappelle la façon dont les Britanniques, les Américains et les Australiens exploitent leur force spéciale.

Le ministre devrait comprendre que sa campagne de harcèlement contre un pauvre agriculteur nuit énormément à l'image des Forces canadiennes dans la population. Les membres de l'association communautaire de Heron Lake, qui ont vu chuter la valeur de leur propriété, seront les prochains à réclamer une indemnité financière au gouvernement fédéral.

On craint sérieusement une catastrophe environnementale à cause de la contamination au plomb et des déversements de pétrole, qui nuisent à la santé des résidents de la localité et imposent un stress incroyablement à des personnes qui sont déjà dans une situation stressante.

La base Dwyer Hill était à l'origine une ferme d'élevage de chevaux destinés aux 72 membres d'une équipe nationale.

Il est temps de trouver le moyen de corriger la situation.

M. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je tiens à préciser que ni le gouvernement ni le ministère de la Défense nationale ne cherchent à ennuyer les résidents locaux, ne permettent qu'ils soient ennuyés ou encore ne mettent danger leur santé ou leur sécurité.

Vous savez comme moi, monsieur le Président, que tout député doit faire de son mieux pour aider sa circonscription. La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke a présenté de bons arguments pour justifier le déménagement de ces installations dans sa circonscription.

Je suis de la région de l'Atlantique. Nous espérons pouvoir trouver des raisons d'attirer de grosses infrastructures fédérales dans nos circonscriptions, mais il faut pour cela présenter des arguments valables. Les motifs invoqués à l'appui du déménagement d'une installation quelconque doivent être convaincants. J'espère que, dans ce cas-ci, les efforts faits par la députée pour déplacer une installation d'un endroit où elle accomplit un travail formidable ne sont pas motivés par de vils intérêts politiques. Les députés de ce côté-ci de la Chambre n'approuveraient certainement jamais ce genre de chose.

[Français]

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 14 mai 2003

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Semaine nationale des soins infirmiers	
Mme Ur	6237
La RCR	
M. Johnston	6237
Le virus du Nil occidental	
M. Reed	6237
Les femmes entrepreneures	
Mme Bulte	6238
Le syndrome respiratoire aigu sévère	
M. Lee	6238
La Marche pour la vie	
M. Vellacott	6238
Les Canadiens d'origine arabe	
Mme Parrish	6238
Jean-Philippe Leblanc	
Mme St-Hilaire	6238
Doris Boyce Saunders	
Mme Neville	6239
Le Bureau du vérificateur général	
M. Williams	6239
La Marche pour la vie	
M. Steckle	6239
La condition féminine	
Mme Wasylcyia-Leis	6239
La Semaine nationale des soins infirmiers	
Mme Dalphond-Guiral	6239
Les relations Canada-Ukraine	
M. Lastewka	6240
Perth—Middlesex	
M. Borotsik	6240

QUESTIONS ORALES

Les pêches	
M. Hill (Macleod)	6240
M. Chrétien	6240
M. Hill (Macleod)	6240
M. Chrétien	6240
M. Hill (Macleod)	6241
M. Chrétien	6241
La santé	
M. Merrifield	6241
Mme McLellan	6241
M. Merrifield	6241
Mme McLellan	6241
Le bois d'oeuvre	
M. Duceppe	6241
M. Pettigrew	6241
M. Duceppe	6241

M. Pettigrew	6241
M. Crête	6242
M. Pettigrew	6242
M. Crête	6242
M. Pettigrew	6242
Les affaires étrangères	
M. Blaikie	6242
M. Chrétien	6242
L'agriculture	
M. Blaikie	6242
M. Vanclief	6242
L'Auberge Grand-Mère	
M. Clark	6243
M. Rock	6243
M. Clark	6243
M. Strahl	6243
M. Rock	6243
M. Strahl	6243
M. Rock	6243
Le bois d'oeuvre	
M. Guimond	6243
M. Pettigrew	6243
M. Guimond	6244
M. Dhaliwal	6244
Les Forces canadiennes	
M. Benoit	6244
M. McCallum (Markham)	6244
M. Benoit	6244
M. McCallum (Markham)	6244
La défense national	
M. Gauthier	6244
M. Boudria	6244
M. Gauthier	6244
M. Chrétien	6244
La défense nationale	
Mme Grey	6244
M. Chrétien	6245
Mme Grey	6245
M. Chrétien	6245
L'environnement	
M. Jordan	6245
M. Anderson (Victoria)	6245
L'industrie du transport aérien	
Mme Desjarlais	6245
M. Collenette	6245
Les pêches	
M. Godin	6245
Mme Stewart	6245
M. Hearn	6245
M. Thibault	6246
M. Hearn	6246
M. Thibault	6246

Le bois d'oeuvre	
M. Elley	6246
M. Pettigrew	6246
M. Elley	6246
M. Pettigrew	6246
Les affaires autochtones	
M. Loubier	6246
M. Owen (Vancouver Quadra)	6246
M. Loubier	6246
M. Owen (Vancouver Quadra)	6247
Le développement des ressources humaines	
M. Solberg	6247
Mme Stewart	6247
M. Solberg	6247
Mme Stewart	6247
La santé	
Mme Bennett	6247
Mme McLellan	6247
Le financement des partis politiques	
M. White (North Vancouver)	6247
M. Boudria	6247
M. White (North Vancouver)	6248
M. Boudria	6248
Le Code canadien du travail	
Mme Guay	6248
Mme Bradshaw	6248
Les relations canado-américaines	
M. Lee	6248
M. Easter	6248
Les médicaments et les produits pharmaceutiques	
Mme Wasylcia-Leis	6248
M. Collenette	6248
Présence à la tribune	
Le Président	6248
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Clark	6249
M. Boudria	6249
M. White (North Vancouver)	6249
Mme Lill	6250

AFFAIRES COURANTES

La Commission sur les revendications particulières des Indiens	
M. Owen (Vancouver Quadra)	6250
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	6250
Les délégations interparlementaires	
M. Price	6250
Les comités de la Chambre	
Comptes publics	
M. Williams	6250
Pétitions	
Le mariage	
Mme Gallant	6250

Le projet de loi C-250	
Mme Gallant	6250
La recherche sur les cellules souches adultes	
M. O'Reilly	6251
La pornographie juvénile	
M. Lunney	6251
Le projet de loi C-250	
M. Lunney	6251
La cruauté envers les animaux	
M. Lunney	6251
Le projet de loi C-250	
M. Grewal	6251
Le mariage	
M. Grewal	6251
L'Irak	
M. Bagnell	6251
Le registre des armes à feu	
M. Reid	6251
Questions au Feuilleton	
M. Regan	6251
Demandes de documents	
M. Regan	6253
Adoption des motions	6253
M. Regan	6253
M. Clark	6253

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi d'exécution du budget de 2003	
M. Goodale	6254
Projet de loi C-28. Troisième lecture	6254
M. Wilfert	6254
Les travaux de la Chambre	
Le président suppléant (M. Bélair)	6258
Loi d'exécution du budget de 2003	
Projet de loi C-28. Troisième lecture	6258
M. Schmidt	6258
M. Paquette	6263
M. Proctor	6269
M. Wilfert	6271
M. Moore	6272
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	6273
M. Bagnell	6275
M. Wilfert	6276
Mme Meredith	6276

MOTION D'AJOURNEMENT

Le secteur de l'assurance	
M. Adams	6278
M. Wilfert	6279
Les pêches	
M. Caccia	6280
M. Tonks	6280
La défense nationale	
Mme Gallant	6281
M. LeBlanc	6281

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**